

Confrontations Europe

Trimestriel - Janvier-Mars 2011 - N° 93 - Prix : 7 €

LA REVUE

Déséquilibres économiques
et monétaires au menu du G20

Compétitivité et solidarité

**Comment l'Europe va-t-elle
construire sa croissance ?**

A la recherche d'un nouvel universalisme

Claude Fischer propose sa lecture du livre de Philippe Herzog

LA PERFORMANCE DOIT SE TRANSMETTRE DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION.

NOTRE ENGAGEMENT POUR UNE PERFORMANCE DURABLE : CHEZ GROUPAMA, LES SEULES PERFORMANCES QUI COMPTENT SONT CELLES QUI S'INSCRIVENT DANS LA DURÉE. LA CONSÉCRATION DE GROUPAMA ASSET MANAGEMENT, DESIGNÉE MEILLEURE SOCIÉTÉ DE GESTION FRANÇAISE ET EUROPÉENNE POUR LA 4^E ANNÉE CONSÉCUTIVE*, EN EST UNE BELLE PREUVE.

*EUROFONDS, MEILLEURE SOCIÉTÉ DE GESTION FRANÇAISE ET EUROPÉENNE DANS SA CATÉGORIE : 41 À 70 FONDS NOTÉS

DES VALEURS D'AVENIR QUI NE DATENT PAS D'HIER



Groupama

ÉDITORIAL

Le chemin du G20 passe par l'Europe

Par Marcel Grignard, secrétaire général adjoint de la CFDT, vice-président de Confrontations Europe **4**

**ACTUALITÉ
POLITIQUE**

Crise des changes

Les tensions monétaires sont revenues en force dans l'actualité avec l'instabilité des changes, au point qu'à été évoquée une guerre des monnaies. Les explications d'Anton Brender et de Florence Pisani, économistes chez Dexia AM **5**

Déséquilibres globaux et transformation du système monétaire international

La France souhaitait inscrire au menu du G20 qu'elle préside la réforme du système monétaire international. Cette réforme pourrait ne pas constituer la réponse la plus adaptée aux déséquilibres globaux, objecte le professeur Michel Aglietta **7**

La solidarité reste à inventer

Alain Lamassoure, vice-président de Confrontations Europe, propose un ambitieux projet de pacte de solidarité européen **10**

Le pari audacieux de David Cameron

Les mesures d'austérité sans précédent prises par le gouvernement de coalition au Royaume-Uni ne lui ont pas nui, jusqu'à présent, mais se pose la question de sa pérennité **11**

Varsovie : le social au cœur de la relance

Thomas Platt et Hélène Zwick, au nom du Cercle des jeunes de Confrontations Europe, nous livrent leur analyse des enseignements apportés par les Entretiens Économiques Européens de Varsovie **12**

UpM : changer de méthode

Après un nouveau report du Sommet des chefs d'État de l'Union pour la Méditerranée, l'avenir de l'UpM est-il compromis ? Claude Fischer, présidente de Confrontations Europe, s'interroge **14**

Le défi de la qualité dans les universités de la rive Sud de la Méditerranée

Réformes, partenariats et labels de qualité doivent faire l'objet d'une approche concertée. C'est un des rôles de l'UpM **15**

Cancun ouvre une voie nouvelle pour la coopération internationale

Pour Hervé Fischer, la Conférence de Cancun a permis à la communauté internationale de travailler à la définition d'outils qui lui permettront de faire émerger un langage commun. En cela, c'est une avancée **17**



DOSSIER

Comment l'Europe va-t-elle construire sa croissance ?

La Commission européenne a rendu publiques plusieurs communications à la fin du mois d'octobre 2010. Il s'agit de sujets très importants mais dont le sens et la compréhension par les citoyens n'ont rien d'évident ! La multiplication des textes, des réglementations et mesures envisagées n'a pas fait l'objet d'un engagement politique central susceptible de les éclairer. Ce dossier contribue à essayer de dégager ce sens et à clarifier les enjeux. Il cherche à inscrire ces communications dans la cohérence de l'Acte pour le Marché Unique dont le texte est central : il propose la rénovation du marché intérieur. Sur ce socle, on pourrait réhabiliter l'industrie et créer des emplois, permettre à l'Europe de se placer dans un nouveau monde où les moteurs de la croissance globale sont chez les émergents. Mais ceci exige une solidarité fortement accrue entre les sociétés et les Etats européens **18**



**SOCIÉTÉ
ET CIVILISATION**

À propos de Maurice Allais

Maurice Allais, qui vient de nous quitter dans sa 100^e année, était un personnage hors normes. Marcel Boiteux, ancien patron d'EDF, retrace l'itinéraire de ce grand économiste français dont il a été l'un des assistants **38**

À la recherche d'un nouvel universalisme

Claude Fischer nous offre sa lecture du livre de Philippe Herzog *Une tâche infinie* et revient sur la vie de l'association en 2010 **40**

La Croatie à un pas de l'Union européenne

Zagreb s'approche du but, adhérer à l'Union européenne mais la crise politico-économique qu'a traversée le pays l'a plongé dans le doute. Le gouvernement s'est attelé à restaurer la confiance des citoyens **42**

Deux ou trois choses sur la bande dessinée

La bande dessinée n'est certes pas née en Belgique, mais c'est en Belgique qu'elle est devenue le 9^e art **44**

L'itinéraire de Michal Kurtyka

De respect et d'ambition il s'agit avec Michal Kurtyka, pour la Pologne, son pays, pour ses entreprises et ses entrepreneurs qu'il accompagne dans un monde qui bouge si vite **45**



Le chemin du G20 passe par l'Europe

Pour la plupart des Européens, la crise continue et ses effets sur l'emploi s'ajoutent aux conséquences des politiques d'austérité dans un contexte où les tentations de repli progressent comme une sorte de protection illusoire à l'angoisse face à l'avenir.



© DFR

La France vient de prendre la présidence du G20 et son Président, ainsi que Mme Merkel, affirment leur attachement à l'euro et à l'Europe. Pour autant, il n'est pas certain que ces indispensables politiques multilatérales rassurent les citoyens tant les résultats sont décalés au regard des annonces politiques, tant leur mise en œuvre est lente au regard de l'urgence.

S'il ne fallait prendre en compte qu'une seule donnée pour tenter d'y voir clair, prenons

celle de la croissance mondiale et de la part respective qu'y prennent nos pays développés et les émergents. Depuis dix ans, l'écart s'accroît au point que la croissance des émergents est pratiquement le triple de celle des pays développés. C'est une bonne nouvelle angoissante. Bonne nouvelle pour tous ceux qui s'alertent depuis longtemps des écarts considérables de développement entre les différentes parties du monde qui condamnent à l'extrême pauvreté des milliards d'êtres humains. Et, enfin, des économies africaines décollent. Nouvelle angoissante pour nous, Occidentaux, qui prenons de plus en plus conscience que la place de nos pays dans la domination économique et politique sur le monde prend fin de manière irréversible.angoissante parce qu'il faut trouver chez nous la voie d'une nouvelle forme de développement faisant reculer le chômage et progresser la cohésion sociale. Nouvelle angoissante pour le monde entier parce que ces rééquilibres économiques et politiques ne seront progrès à l'échelle planétaire que si développement économique rime avec préservation de la planète et des ressources qu'elle nous procure – et de ce point de vue Cancun va dans le bon sens – que si développement économique va de pair avec réduction des inégalités, accès à un travail décent, socle social mondial s'imposant partout. Les entreprises, les Etats, l'Union européenne, le G20 ont une responsabilité majeure pour, chacun dans leur domaine, donner des signes montrant qu'ils se sont saisi des problèmes et donnent à espérer. Sur le papier cela peut être simple. Il faudrait que le G20 progresse rapidement en matière de régulation financière, de réduction des déséquilibres des échanges et des monnaies. Cela devrait aller de pair avec une mesure de la croissance intégrant la qualité de la vie comme le propose la commission Stiglitz. Et comme le G20 a admis l'OIT (Organisation internationale du travail) dans ses travaux au même titre que le FMI (Fonds monétaire international) et l'OMC (Organisation mondiale du commerce), la dimension sociale y serait forcément bien prise en compte.

L'agenda de la Présidence française du G20 est globalement sur cette trajectoire et Nicolas Sarkozy a donné beaucoup d'espoir aux responsables du syndicalisme mondial et des pays du G20 qu'il a reçus en décembre dernier. Mais qu'attendre vraiment de cette présidence du G20 en matière de gouvernance globale articulant finances, économie et social... alors que beaucoup considèrent la feuille de route difficilement atteignable sur le plan de la régulation financière ?

L'OIT rassemble des représentants des gouvernements, des salariés, des employeurs du monde entier. Ce tripartisme élabore des normes sociales internationales sous forme de conventions... que chaque État décide de ratifier ou non. Conventions qui ne sont pas opposables aux pays qui ne les ratifient pas. Parmi celles-ci, huit sont considérées comme formant les principes et les droits fondamentaux au travail. Le président de la République a raison de considérer que les pays membres du G20 doivent les ratifier, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, qu'il s'agisse des pays émergents ou des pays développés.

Le consensus pour accepter l'OIT au G20 est très loin de signifier un accord pour une régulation globale et multiforme que nous revendiquons.

La présidence coréenne du G20 qui s'est achevée à la mi-novembre 2010 ne s'est pas embarrassée des questions sociales. Probablement pas étonnant de la part d'un pays qui fait de la croissance de ses entreprises et de la discipline des salariés les clés de son développement. Elle a par contre fait la part belle au « business 20 » qui a rassemblé en divers groupes de travail des dirigeants des principales entreprises multinationales mondiales chargés de faire des propositions au G20. Faire plancher ces dirigeants sur les solutions à mettre en œuvre pour un développement équilibré est une bonne chose à condition que ce travail ne se conclue pas comme cela a été le cas par un tête à tête entre des chefs d'Etats dont certains ne sont pas convertis aux besoins de régulation et des entrepreneurs toujours enclins à défendre l'autorégulation. Saluons donc la volonté du chef de l'État d'impulser une dimension sociale dans le travail du G20, d'y promouvoir une réunion des ministres du Travail. Mais qu'en attendre si les présidences suivantes la mettent au placard ?

La distance est grande entre le consensus possible au G20 et ce que l'on peut attendre d'une Europe qui ferait du dialogue entre les différentes parties prenantes de l'entreprise et de la société la clé d'un nouveau mode de développement. Et si l'Europe ne se prend pas en main, elle ne sera pas en capacité de peser pour que, petit à petit, le G20 joue le rôle que l'on en attend. La régulation globale que nous revendiquons et le sens que nous voulons lui donner nous renvoient à nos responsabilités dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques européennes. Mais, elles ne viendront pas, par magie, palier aux problèmes des réponses nationales. Dit autrement, la lucidité sur la difficulté et les limites des politiques supranationales ne remplace pas la volonté d'agir là où nous sommes. ■

Marcel Grignard, secrétaire général adjoint de la CFDT, vice-président de Confrontations Europe

►►► « normalement » aux politiques et aux messages des banques centrales des deux pays. Quand la Fed prend des mesures pour stimuler l'économie, alors que l'Europe laisse pour sa part penser que sa politique monétaire ne va plus rester longtemps stimulante, il est logique que le dollar baisse par rapport à l'euro. Le change amplifie seulement les effets des politiques monétaires menées par chaque banque centrale. Si ces politiques sont les bonnes, l'évolution du change n'est pas un problème mais fait partie de la solution. Au Japon, bien sûr le problème est un peu différent car les taux directeurs sont depuis de nombreuses années déjà à zéro. Le yen n'a cessé de s'apprécier depuis 2007 en réponse à la réduction continue de l'écart entre les taux américain et japonais. Face à l'appréciation continue du yen et faute de pouvoir baisser ses taux, Tokyo a finalement décidé de mener une politique d'assouplissement quantitatif « à la japonaise » et d'intervenir sur le marché des changes.

**La zone euro n'est-elle pas un ventre mou monétaire qui suscite la défiance ?
L'euro, modèle d'une monnaie qui n'a pas de souverain, est-il viable ?**

F. P. : La crise actuelle vient de montrer les faiblesses de l'euro, mais sa gravité même force l'Europe non seulement à repenser son processus de surveillance multilatérale – en mettant en place un mécanisme plus puissant que le Pacte de Stabilité et de Croissance négligé par la plupart des États membres – mais aussi à faire un pas vers plus de solidarité fiscale. L'Europe s'est ainsi dotée avec la Facilité européenne de stabilité financière (FESF) d'un mécanisme capable de porter secours à un État en difficulté⁽²⁾. Acceptera-t-on plus pleinement à l'avenir la solidarité de fait qu'a créée l'euro ? La FESF est-elle le meilleur outil ? Ne devrait-on pas, comme viennent de le proposer Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe et Giulio Tremonti, ministre des Finances italien, avec leur projet d'euro-obligations (projet auquel l'Allemagne et la France semblent opposés) créer un véritable marché de la dette européen plus profond et liquide que les dix-sept⁽³⁾ marchés nationaux ? Peut-être, mais le plus important aujourd'hui est d'utiliser les outils disponibles pour enrayer le plus rapidement possible la crise actuelle. Construire de nouveaux outils qui permettront d'éviter la prochaine crise est bien sûr nécessaire, mais construire dans l'urgence est toujours une gageure...

Le dollar n'en reste pas moins la devise de référence...

F. P. : Certes, si l'on regarde sur quelle devise les pays émergents ancrent le cours de leurs monnaies. Mais, contrairement à une idée reçue les États-Unis ne sont pas les seuls à s'endetter massivement dans leur

monnaie. Quand on examine les positions extérieures des États-Unis et de la zone euro, on s'aperçoit que les Européens ont un passif aussi important que les Américains : le reste du monde détient autant de dettes de la zone euro (largement émises en euros) que de dettes des États-Unis. La différence est que les Européens détiennent plus d'actifs sur l'extérieur que les Américains et ont donc une position nette moins déficitaire que celle des États-Unis.

Vers quoi va évoluer le système monétaire international ?

A. B. : Les monnaies des pays émergents étaient surévaluées au début des années 80. Au fil des ans, cette surévaluation s'est réduite et leur déficit courant a cédé la place à un excédent. Une partie de l'accumulation d'excédents dans les pays émergents est le résultat des politiques menées par ces pays pour réduire la surévaluation de leurs monnaies puis éviter leur appréciation. Nous sommes désormais dans une situation où il n'est plus possible d'exporter massivement de l'épargne... tout simplement parce que les pays qui l'absorbaient ont aujourd'hui une capacité d'endettement qui s'est réduite. Le mouvement de réduction des déficits courants des États-Unis ou de l'Espagne, engagé depuis la crise, a d'ailleurs de bonnes chances de se poursuivre pendant encore plusieurs années. La logique voudrait, si l'on veut éviter un ajustement mondial déflationniste, que les pays gros exportateurs d'épargne acceptent une appréciation graduelle de leurs monnaies, inversant ainsi une partie des mouvements qui ont eu lieu au cours des dernières décennies. Toute la difficulté est bien sûr que ce mouvement s'opère graduellement. Ces pays ont donc aujourd'hui raison d'intervenir sur les marchés des changes ou de mettre en place des contrôles de capitaux pour éviter une appréciation trop brutale de leurs monnaies... à condition bien sûr qu'ils ne s'y opposent pas purement et simplement. ■

Propos recueillis par Marie-France Baud

(2) C'est un dispositif provisoire qui expire mi-2013 et sera remplacé par un mécanisme permanent de sauvetage. Les détails de son fonctionnement seront définis d'ici à la fin du premier semestre 2011.

(3) Au 1^{er} janvier 2011, l'Estonie a adopté l'euro et est devenue le 17^e État membre de la zone euro.

Pour en savoir plus, voir *Global imbalances and the collapse of globalised finance*, Brender et Pisani, Centre for European Policy Studies, Bruxelles, 2010 et le compte rendu de la réunion du groupe de travail « Europe Monde » du 22 novembre 2010 avec Alain Henriot, directeur délégué, COE-Rexecode et Pierre Jaillet, directeur général des Études et des Relations internationales, Banque de France sur www.confrontations.org

Déséquilibres globaux et transformation du système monétaire international

Le G20 peut-il faire un pas significatif en direction d'une meilleure gouvernance économique dans un monde multipolaire ? La France, parmi les priorités de sa présidence au G20, souhaitait inscrire la réforme de Bretton Woods. Cette réforme est-elle possible ? Et surtout, ne se trompe-t-on pas de question ? Réformer le SMI pourrait ne pas constituer la réponse la plus adaptée aux déséquilibres actuels. C'est en tout cas ce que pense Michel Aglietta, professeur d'économie à l'Université Paris Ouest Nanterre, conseiller au CEPII et auprès de Groupama-AM.

Les déséquilibres globaux des balances de paiements sont devenus une obsession des leaders politiques du G20. Ils alimentent les débats acerbes et stériles dans le dialogue stratégique bi-annuel sino-américain, alors qu'ils sont loin de concerner exclusivement leurs relations bilatérales. Ils fournissent aussi une justification aux dirigeants français dans leur ambition d'engager la réforme du système monétaire international (SMI) lors de la présidence du G20.

Ce lien a-t-il un sens ? Pourquoi les déséquilibres globaux doivent-ils être réduits ? Si oui, en quoi une réforme du SMI pourrait-elle y contribuer ? Quels changements sont-ils à la fois utiles et possibles ?

Les déséquilibres globaux : controverses dans l'ambiguïté

Pour aborder cette question, il faut d'abord avoir une vue quantitative la plus complète possible du phénomène. Elle est fournie par les statistiques de balances des paiements du FMI rassemblées dans le tableau ci-contre.

■ En premier lieu, on remarque que la polarisation des excédents et des déficits ne s'est élargie démesurément que pendant une période courte, les années 2004 à 2008 de l'énorme bulle financière, fabriquée aux États-Unis et diffusée à partir de ce pays vers certains autres pays occidentaux et vers les pays d'Europe orientale. Les excédents les plus importants des pays qui financent cette bulle sont d'abord les pays du Moyen Orient, puis l'Allemagne, la Chine et les nouveaux pays industriels d'Asie. Ce n'est en aucun cas un problème bilatéral sino-américain. À son pic l'excédent chinois n'a pas dépassé 25 % du total des excédents qui ont nourri les déséquilibres globaux. En outre, les excédents chinois ont fortement diminué depuis le plan de relance de 2009 qui a amorcé un redéploiement de la croissance vers les régions de l'intérieur. Les excédents les plus prégnants sont ceux de l'Allemagne et des pays industrialisés d'Asie hors Japon, pas ceux des pays émergents.



© DPA

Michel Aglietta

■ En second lieu, il n'y a aucun lien nécessaire entre les déséquilibres de balance courante et le dérèglement du SMI. Le meilleur exemple historique en a été fourni par l'effondrement du système de Bretton Woods, qui s'est produit alors que la balance courante des États-Unis avait été en équilibre ou en léger excédent pendant la totalité des années 1960. En outre, le système a évolué d'un étalon dollar intégral à un semi-étalon dollar sans affecter la prépondérance du dollar, ni dans les volumes de transactions de change, ni dans les réserves internationales, où la proportion du dollar est restée stable autour de 65 % d'un montant mondial passé de 2 à 6 000 Mds US\$. Cette hégémonie monétaire s'est perpétuée à travers toutes les configurations de balances courantes. Si elle peut être remise en cause ►►►

Sources et usages de l'épargne mondiale (Capacité + ou besoin - de financement en % du PIB national ou régional)							
Pays ou régions	1988-1995	1996-2003	2005	2007	2008	2009	2010
Pays avancés :	-0,7	-0,3	-1,0	-0,8	-1,3	-0,7	-0,3
États-Unis	-2,5	-2,7	-5,2	-5,2	-5,6	-4,0	-3,4
Zone euro	n.d.	+0,5	+0,8	+0,8	+0,1	+0,1	+0,7
(dont Allemagne)	(-0,7)	(-0,1)	(+6,4)	(+10,4)	(+9,9)	(+6,8)	(+7,9)
Japon	+2,3	+2,5	+3,6	+4,8	+3,2	+2,7	+3,1
Nouveaux pays industriels d'Asie	+3,4	+4,1	+5,5	+6,4	+5,0	+8,6	+7,1
Pays en développement et émergents :	-2,0	0,0	+4,1	+4,0	+3,5	+2,0	+1,6
Afrique subsaharienne	-0,9	-2,3	-0,3	+1,2	0,0	-1,4	-0,9
Amérique latine	-1,2	-2,5	+1,4	+0,1	-1,2	-0,6	-1,3
Asie émergente	-2,4	+1,4	+4,1	+6,9	+5,8	+4,1	+3,0
(dont Chine)	(n.d.)	(+2,6)	(+7,1)	(+10,6)	(+9,6)	(+6,0)	(+4,7)
PECO	-1,4	-3,2	-5,1	-8,1	-7,8	-2,4	-3,7
Moyen Orient	-4,1	+3,8	+17,4	+15,3	+15,4	+3,5	+5,0
Russie et CEI	-10,3	+4,7	+8,8	+4,0	+4,8	+2,8	+3,9

Source : FMI, World Economic Outlook, octobre 2010, annexes tableau A16.

►► dans l'avenir, cela sera dû à des choix de politique monétaire internationale pour sauvegarder la globalisation financière, pas à l'existence de déséquilibres courants qui sont toujours possibles lorsque les capitaux peuvent circuler.

■ En troisième lieu, les déséquilibres ne sont pas essentiellement dus à des anomalies dans les taux de change, mais à des tendances bien plus lourdes qui affectent l'épargne et l'investissement au niveau macroéconomique. Celles-ci proviennent de modes de régulation macroéconomique profondément différents. Aux États-Unis et dans de nombreux pays développés, la prépondérance du capitalisme financier a entraîné une baisse tendancielle des taux d'épargne des agents privés jusqu'à la crise, due à une diminution de l'aversion pour le risque à travers des mécanismes de transfert de risque qui ont abouti à une sous-évaluation massive des risques à long terme. Dans les pays émergents à forte croissance industrielle, l'augmentation de l'intensité capitaliste est auto financée et implique un déplacement de la répartition des revenus vers les entreprises. De plus, la structure sociale fondée sur les réseaux familiaux en Asie minimise le système public de protection sociale et favorise une épargne des ménages élevée. Ces préférences sociales opposées, renforcées par les politiques qui les régulent, sont peu sensibles aux variations des taux de change. Ainsi une forte réévaluation du yuan aurait comme effet de donner un coup de frein à l'investissement sans modifier l'épargne, donc tendrait à élargir la capacité de financement de la nation. Cet effet macroéconomique indirect compenserait l'effet microéconomique direct de baisse des exportations et de hausse des importations dû à la dévaluation. Au final, la balance courante de la Chine ne serait guère modifiée, mais la croissance serait plus basse ; ce qui ne serait sûrement pas avantageux pour l'économie mondiale.

■ En quatrième lieu, il n'y a aucun argument convaincant pour affirmer que l'intégration financière est bonne pour la croissance. C'est d'ailleurs en Europe que l'on peut le mieux s'en rendre compte ! Certes, des investissements directs de firmes étrangères, dans la mesure où elles transfèrent de la technologie et du savoir-faire managérial, contribuent au développement en élevant la productivité et en enrichissant la spécialisation industrielle des pays hôtes. Mais les flux de capitaux indiscriminés et erratiques sont essentiellement destructeurs par leurs renversements abrupts. Lorsqu'ils affluent, ils provoquent surtout la hausse des prix immobiliers, l'excès de crédit et l'inflation accélérée. Le creusement des déficits de balance courante en résulte. Mais il est alors la résultante de l'intégration financière non maîtrisée, non la cause.

De ces quelques remarques on peut tirer la conclusion suivante. Il n'est pas possible de combiner l'intégration financière profonde, la stabilité financière et l'hétérogénéité persistante des préférences nationales. Aux États-Unis, la dérive de la finance de marché a provoqué un incroyable relâchement des standards de crédit qui a anéanti l'épargne des ménages et conduit à leur insolvabilité massive. La conséquence a été le creusement des

déficits courants. Il faut une bonne dose de mauvaise foi pour prétendre que tout est de la faute des pays à excédents et particulièrement de la Chine. Mais une chose est sûre : l'hétérogénéité des politiques nationales est là pour durer, les déséquilibres de balance courante aussi. Pour limiter l'instabilité financière à des niveaux qui ne déclenchent pas la crise systémique, il faut accepter de faire reculer l'intégration financière ou s'engager dans un minimum de gouvernance internationale. Cette dernière option peut nourrir l'agenda du G20 en 2011. Encore faut-il ne pas s'engager dans de fausses pistes.

Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer la régulation monétaire internationale ?

La première difficulté, ne serait-ce que pour organiser un débat positif, est le dialogue de sourds des principaux protagonistes. Les États-Unis et la Chine ont des divergences radicales sur le diagnostic. Il n'y a donc aucune chance que ces pays puissent coopérer dans la voie d'une réforme ambitieuse. Pour les dirigeants américains, tous les maux viennent de la gestion du change par la Chine. Il faut des changes flexibles pour faciliter les ajustements de balance de paiements. Mais il ne faut pas remettre en cause la suprématie du dollar dans la fourniture de liquidités internationales. Le gouvernement chinois rejette cette interprétation catégoriquement. Pour lui, l'origine des désordres de l'économie mondiale se trouve dans la désastreuse licence donnée aux intermédiaires financiers d'orchestrer une explosion mondiale du crédit. C'est la raison de l'expansion déraisonnable de la liquidité mondiale qui, à son tour, secrète des distorsions de change. Toutefois, si le gouvernement chinois voit d'un bon œil une activation du DTS (Droits de tirages spéciaux), cette perspective fait frémir les Allemands. De fait, les dirigeants du G20 ont un seul point commun : maintenir l'ouverture du commerce international. Or les régimes de croissance vont se modifier sous l'effet de changements structurels d'ordre démographique et environnemental. Les courants d'échange sortent de la bipolarisation pour se diversifier dans toutes les directions. Il faut s'appuyer sur ces transformations endogènes et concevoir les évolutions institutionnelles qui les confortent. A contrario, la dernière chose à faire est de polariser l'attention sur les taux de change.

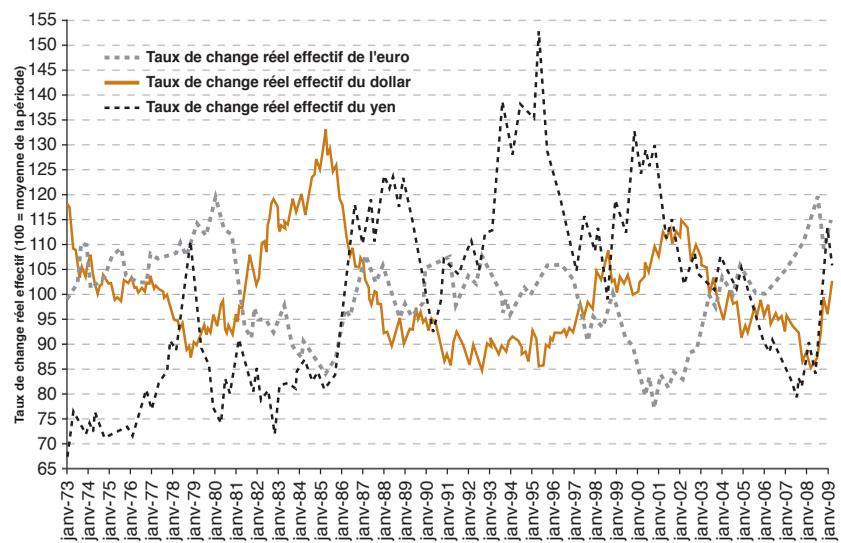
Dans le domaine de la monnaie, c'est la fonction pivot de moyen de paiement international qui va évoluer. Or c'est la

matière première des flux internationaux de capitaux privés. Les utilisateurs non résidents d'une devise comme unité de compte et moyen de règlement du commerce international ont des dépôts dans cette devise. Ils recherchent des actifs rentables pour gérer leurs positions de change. Une devise acquiert le statut d'un actif international dans les portefeuilles privés et dans les réserves internationales des Banques centrales. Elle bénéficie de coûts de transaction décroissants, donc d'une liquidité supérieure au fur et à mesure où le volume du commerce traité dans cette devise augmente. Il s'agit d'un effet de sentier qui explique la majeure partie de l'avantage économique d'une devise clé.

Un système de devise clé qui n'est pas soumis à une contrainte monétaire internationale (de type étalon or) a une vulnérabilité

intrinsèque qui a été reconnue depuis 50 ans sous le nom de dilemme Triffin pour ce qui est de l'éta-
 lion dollar. Le pays émetteur n'a aucun intérêt à
 prendre en change l'intérêt de tous les utilisateurs.
 Il en résulte que le SMI oscille entre le trop et le
 trop peu de liquidités avec pour conséquences des
 cycles redoutables de fluctuations à moyen terme
 entre le dollar et les autres devises convertibles.

Taux de change effectifs du dollar, de l'euro et du yen



Dès lors que la réintroduction d'une contrainte
 monétaire internationale par instauration du DTS
 comme actif ultime de réserve et corrélativement que
 la transformation du FMI en banque centrale mon-
 diale sont hors du champ politique, la seule possi-
 bilité d'évolution est que le changement de la struc-
 ture du commerce international conduise un ou
 plusieurs pays à faire émerger une ou plusieurs
 devises concurrentes du dollar pour la fonction de
 paiement international. L'Allemagne et le Japon ont
 été en mesure de le faire dans les années 1980,
 marquées d'abord par l'extrême rareté, puis par la
 surabondance du dollar. Or le Japon s'y est toujours
 refusé et l'Allemagne s'est contentée d'un rôle de
 monnaie régionale. Il a fallu l'avènement de l'euro
 pour faire naître une monnaie à potentiel internati-
 onal, qui est néanmoins entravée par l'absence de
 direction politique conférée par la souveraineté.

**L'année 2010 a vu la décision politique la plus
 importante pour le SMI** depuis fort longtemps.
 C'est la décision du Conseil des Affaires d'État de
 Chine de rendre le yuan convertible pour les non-
 résidents et de faire corrélativement de Hong Kong
 la place financière la plus importante d'Asie. Ce
 sera un processus progressif qui s'enracine dans le
 commerce et qui va s'étendre sur de nombreuses

années. Il est compatible avec la poursuite du
 contrôle des capitaux en Chine territoriale, de même
 que le marché de l'euro dollar a donné à Londres sa
 prééminence dans les années 1960 parce que les
 banques américaines subissaient des contrôles de
 capitaux sortants.

Hormis le développement de la part du commerce
 avec l'Asie et du commerce entre les grands pays
 émergents, l'effondrement mondial de la liquidité en
 dollars à l'automne 2008 a été le catalyseur de la
 décision chinoise. Les autorités monétaires ont saisi
 le danger de dépendre entièrement du dollar pour le
 commerce extérieur. Dès 2009, un système pilote de
 libellé et de règlement en yuan des importations chi-
 noises était lancé. En juillet 2010, ce système était
 généralisé, en même temps que l'ancrage dollar était
 abandonné au profit d'une règle de pilotage du taux
 de change effectif. En même temps était organisé un
 marché des actifs pour les non-résidents à Hong
 Kong, le CNH Market. Le potentiel de développement
 de ce marché est énorme au fur et à mesure que la
 part des importations chinoises en yuan va progres-
 ser de 1 à 20 % d'ici 2015. Un mémorandum de
 coopération entre la Banque centrale chinoise et
 l'autorité monétaire de Hong Kong a été conclu pour
 garantir la sécurité du système de règlement avec une
 ligne de swap de 200 Mds de yuan.

La conséquence d'un tel système est la formation
 d'un double marché des changes pour le yuan/dol-
 lar, à la fois « spot » et « forward » selon la nature
 des transactions. Le gouvernement chinois a émis
 une gamme de titres obligataires à Hong Kong
 pour constituer une courbe des taux d'intérêt jus-
 qu'à l'échéance de dix ans et pour encourager les
 entreprises étrangères à émettre des titres en yuan.
 D'ores et déjà, l'engouement des investisseurs
 internationaux révèle l'intérêt de la diversification
 d'actifs dans une des grandes devises des pro-
 chaines décennies.

En conclusion, la décision du gouvernement chinois
 fait un grand pas dans le polycentrisme monétaire.
 Le yuan deviendra d'abord la monnaie dominante
 en Asie : « redbacks » versus « greenbacks ». Les
 entreprises chinoises pourront diminuer leurs coûts
 de transactions et de couverture de leur risque de
 change. Les autorités monétaires vont trouver dans
 les marchés obligataires « offshore » des indications
 précieuses pour piloter le change et pour alléger
 les contrôles de capitaux vers une convertibilité
 complète. La capacité des acteurs privés à
 emprunter et placer en yuan va réduire les besoins
 d'accumuler des réserves de change en dollars.
 Bref, l'évolution vers un système monétaire poly-
 centrique est en marche. ■

Michel Aglietta

COMMENT FINANCER LES POLITIQUES D'AVENIR

La solidarité reste à inventer

Partant du constat, exacerbé par la crise, d'une interdépendance et d'une complémentarité toujours plus grande entre États membres et afin de compléter le projet de gouvernance économique de l'Union par un second pilier axé sur la coopération et la construction d'une nouvelle croissance, Alain Lamassoure propose un ambitieux projet de pacte de solidarité européen.

« Une union sans cesse plus étroite. » Il aura fallu la crise de 2008-2010 pour montrer combien ce mantra de chaque traité européen s'est transformé en réalité concrète. Les banques anglaises étaient exposées au risque irlandais autant que les françaises au risque grec. La prime à la casse allemande a généré des emplois en Roumanie et des bénéfices en France. L'énorme excédent commercial de l'Allemagne trouve sa source dans la sous-compétitivité de ses partenaires européens autant que dans la vertu germanique. La crise outre-Manche a fait chuter le marché immobilier en Périgord et a stoppé l'immigration polonaise vers les îles britanniques. L'architecture précise du bouclier antimissile de l'OTAN n'est pas encore arrêtée, mais il est acquis qu'il couvrira toute l'Europe – ou rien. Enfin, phénomène aussi stupéfiant que révélateur : pour la première fois, après des années de scepticisme scientifique, d'incompréhension culturelle, de sarcasmes humoristiques et de savante mauvaise foi contre tout ce qui venait de « Bruxelles », *The Economist*, le *Financial Times* et les eurodéputés conservateurs ont commencé à défendre vigoureusement la solidité de la zone euro et la cohésion européenne comme des atouts indispensables aux intérêts fondamentaux du Royaume-Uni !



La communauté de destin est acquise. Elle appelle la communauté d'action pour maîtriser ce destin. Mais si le mot « solidarité » apparaît vingt fois dans le Traité de Lisbonne, sa traduction concrète reste à réaliser. Car c'est bien de l'insuffisance de la solidarité politique que viennent les échecs majeurs de l'Europe. Pour s'en tenir à l'économie, l'alpha et l'oméga étaient contenus dans le Pacte de Stabilité et de Croissance. Qu'avons-nous vu ? Panne de croissance. Au niveau mondial, les dix années qui ont précédé la crise ont été les plus prospères de toute l'histoire de l'humanité. Pourtant, en Europe, les grands pays continentaux, Allemagne comprise, se sont traînés à 1 % de croissance annuelle. Tandis que les performances flatteuses d'autres Européens reposaient sur du sable. Chacun a bâti son modèle économique dans l'ignorance de ce que faisaient ses voisins et dans la méconnaissance des objectifs communs proclamés dans la « Stratégie de Lisbonne. » Défaut de solidarité. Panne de stabilité. Ou plutôt, malgré la stabilité assez remarquable de l'euro dans les périodes les plus troublées, panne de crédibilité de l'ensemble européen vis-à-vis des « marchés financiers » - en l'espèce, les opérateurs financiers les plus respectables astreints au placement en dettes souveraines : compagnies d'as-

surances, fonds de pension, fonds de placement. Qu'ont-ils vu ? Quinze jours avaient suffi aux dirigeants européens pour mettre en place un plan de 1 400 milliards pour sauver les banques, plus de quinze mois seront nécessaires pour donner une garantie comparable à un État de la zone euro. Défaut de solidarité.

Or la solidarité n'est pas un concept abstrait et qualitatif. Elle se mesure. Dans toute communauté humaine, famille, association, ville, région, État, union d'États, la solidarité s'évalue au niveau du budget commun. Au sein de la famille « France », la solidarité est considérable : pour 100 euros gagnés, chaque Français verse, en moyenne, 44 euros au pot commun, dont 43 sont redistribués en France. Un seul euro transite par le budget communautaire : entre Européens, la solidarité est limitée à 1 %. Un niveau digne d'une gentille société de philanthropie. Pas d'une famille.

Le remède doit tenir compte du caractère profondément original de l'Union européenne. Ce n'est pas une famille, mais une famille de familles – elle a eu bien tort d'abandonner le beau nom de « communauté » qui correspond si bien à sa nature. Elle doit inventer son propre modèle de solidarité. Pour organiser, entre peuples si différents, et si attachés à leurs différences, le vivre ensemble, l'agir ensemble et surtout le réussir ensemble. À défaut d'une forte augmentation du budget commun, ce modèle doit comporter un ensemble cohérent et crédible de mécanismes générateurs de solidarité. Par exemple :

- sur le budget européen lui-même, le retour à un financement proprement communautaire, par des ressources propres, à la place des contributions nationales ;
 - l'extension de la coordination des politiques budgétaires, au-delà du seul problème des déficits, au contenu des budgets nationaux, pour s'assurer, année après année, que la nécessaire discipline budgétaire n'empêche pas le financement des objectifs communs européens d'Europe 2020 ;
 - le recours à des emprunts collectifs, plurinationaux ou communautaires, pour financer une partie de ces objectifs ;
 - l'introduction de la solidarité au cœur du marché intérieur (« *single pact* ») et la mise en œuvre des compétences nouvelles données par le traité pour une politique commune de l'énergie, ainsi qu'en matière d'immigration.
- Le moment est venu de compléter le Pacte de Stabilité et de Croissance, pour le transformer en Pacte européen de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. ■

Alain Lamassoure

Président de la commission parlementaire des budgets, vice-président de *Confrontations Europe*

LE ROYAUME-UNI FACE À LA RIGUEUR

Le pari audacieux de David Cameron

Dix mois après que les conservateurs et les libéraux-démocrates se sont entendus pour former le premier gouvernement de coalition du Royaume-Uni depuis 1945, l'habileté politique du Premier ministre force l'attention. Jusqu'à présent, les mesures d'austérité sans précédent n'ont pas nui à son parti. Mais tout dépend de la survie de la coalition.

Analyse de David Walker, éditorialiste au Guardian et membre du conseil d'administration du Conseil franco-britannique.

En quelque sorte novice en la matière, David Cameron ne s'est pourtant pas trompé quand il s'est agi de former un gouvernement : sa cote a grimpé dans les sondages et avec 40 % d'opinions favorables, le Parti conservateur est à égalité avec le Labour, le Parti travailliste. Ce qui est remarquable compte tenu des mesures d'austérité programmées.

Malgré la déception de groupes spécifiques, tels les chômeurs, les étudiants et les salariés du secteur public, la coalition au pouvoir conserve l'appui plutôt marqué des médias et de la population qui accepte les mesures d'austérité. Des manifestations ont eu lieu, mais la légitimité des coupes budgétaires entreprises par le gouvernement n'a quasiment pas été contestée. Le principe même, la justification théorique et la nécessité de ces coupes n'ont fait l'objet d'aucun débat, le Parti travailliste et les autres opposants se sont concentrés sur la rapidité et le calendrier de leur mise en œuvre⁽¹⁾. La thèse de la « banqueroute nationale » a réussi à passer. Les entreprises privées, en particulier du secteur financier, ont été punies pour la forme et les conservateurs sont parvenus à détourner l'attention politique et l'ire publique vers l'État lui-même. Ce phénomène a beau se vérifier ailleurs en Europe, il n'en reste pas moins un exploit au Royaume-Uni.

À première vue, l'exemple du nouveau gouvernement britannique pourrait donner à penser que l'austérité n'est pas nécessairement toxique au plan politique. Des coupes budgétaires drastiques, impliquant licenciements et destructions d'emplois, associées à des plans massifs de réorganisation de l'État, ne déclenchent pas l'indignation de la population, Cameron en est la preuve.

L'explication toute trouvée tient à la faiblesse du Parti travailliste. L'opposition s'est laissée détourner. Les syndicats sont démoralisés. Les travaillistes ont été minés par des affaires internes et la nécessité d'élire un nouveau chef. Ils n'ont su ni contrer l'accusation de Cameron d'avoir créé, par leur mauvaise gestion, le déficit budgétaire du Royaume-Uni, ni proposer des contre-mesures pour sortir de la récession.

Pour l'instant, le gouvernement de coalition fait miroiter une promesse, fondée sur la notion de « rééquilibrage ». Les données macroéconomiques indiquent que l'économie britannique se relève et que l'emploi a augmenté dans le secteur privé aux deuxième et troisième trimestres 2010 grâce, certains le soutiendront, aux mesures anti-récession mises en place par le gouvernement travailliste. Les conservateurs disent que cette tendance va se poursuivre. George Osborne, le chancelier de l'Échiquier, a même « titillé » les Tories au Parlement en laissant entendre que la croissance économique et la consolidation budgétaire pourraient permettre au gouvernement de faire baisser les impôts juste à temps pour l'élection générale prévue en 2015. Cela rassure la base du parti de Cameron. Il réalise les objectifs Tory traditionnels (réduire la taille de l'État et les impôts) et cela a suffi, jusqu'à présent, à circonscrire le mécontentement face à sa stratégie européenne et les interrogations face à un « programme social » privilégiant la famille et des schémas sociaux anciens.

Concernant l'Europe, Cameron avait fait des promesses spécifiques avant l'élection générale, il a totalement échoué à les tenir (empêcher la mise en application de jugements de la Cour européenne de Justice, réduire significativement le budget de l'UE⁽²⁾). Les eurosceptiques, qui forment la majorité du groupe parlementaire Tory, s'en sont inquiétés alors que s'intensifie la consolidation budgétaire au Royaume Uni et ont protesté, en vain, contre la participation de Londres au sauvetage de la République d'Irlande, même si les prêts britanniques ont été présentés comme émergeant à l'assistance bilatérale.

La tactique de Cameron est d'insuffler un facteur « bien-être » au cours des prochaines années, afin que l'impact du plan de réduction budgétaire et l'absence de progrès sur d'autres fronts soient atténués par l'augmentation de la consommation privée, la rentabilité des entreprises et la baisse des impôts.

Le Royaume-Uni, souvent considéré comme le berceau de l'empirisme, entreprend tester une théorie très complexe. Les conservateurs misent sur un ajustement automatique à la hausse de l'emploi dans le secteur privé pour compenser la baisse de la demande des ménages, le coup d'arrêt brutal mis aux investissements dans le secteur public et la réduction des postes dans le secteur public.

Mais la croissance du secteur privé dépend des exportations et des investissements, comme partout en Europe et tous les pays ne peuvent en même temps miser sur le même schéma. En outre, le peu d'empressement dont font preuve historiquement les entreprises britanniques à investir et à relancer la productivité ne semble pas s'infléchir.

Tout dépend de la survie de la coalition. Les commentateurs politiques au Royaume-Uni suggèrent que les libéraux-démocrates ont permis aux conservateurs d'être plus radicaux qu'ils l'auraient fait en gouvernant seuls. Il faut dire que les critiques du paquet de mesures d'austérité ont été endossées par le vice-premier ministre, Nick Clegg, le chef des Lib Dems, et le ralliement de son parti a permis aux conservateurs d'afficher un consensus sur l'impératif de réaliser des économies drastiques. Reste que les Lib Dems sont malmenés dans les sondages. On ne leur fait pas confiance. Le parti est profondément divisé sur l'augmentation des frais universitaires. De nombreux sièges seront inévitablement perdus aux prochaines élections municipales, ce qui soulève la question de savoir si le prix à payer pour rester au gouvernement se révélera fatal pour l'avenir des libéraux-démocrates, et provoquera l'éclatement de la coalition. ■

David Walker

(1) La majorité des coupes budgétaires aura lieu en 2011-2012, *n.d.l.r.*

(2) Entre temps, David Cameron est parvenu à marquer un point décisif en marge du Conseil européen de décembre. Les dirigeants de cinq pays européens (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Pays-Bas et Finlande) ont adressé une lettre au Président Barroso pour demander d'imposer un gel du budget de l'UE pendant la durée du prochain cadre financier pluriannuel (2014-2020). Ils demandent que les crédits d'engagement n'excèdent pas leur niveau de 2013 corrigé d'un taux de croissance inférieur à celui de l'inflation, *n.d.l.r.*

LES ENTRETIENS ÉCONOMIQUES EUROPÉENS

Varsovie : le social au cœur de la relance

En dépit de conditions météorologiques dantesques, les Entretiens Économiques Européens (EEE) de Confrontations Europe se sont déroulés sur le thème « Dialogue social et partenariats pour développer les industries et les services sur le grand marché européen ». Thomas Platt et Hélène Zwick nous livrent pour le Cercle des jeunes de Confrontations Europe leur regard et leur analyse.

Claude Fischer, présidente de Confrontations Europe, a ouvert les travaux en insistant sur le rôle et la responsabilité de tous les acteurs, le renouvellement du dialogue social et des relations industrielles pour créer les partenariats et les coopérations nécessaires à ce développement. Elle s'est réjouie de la présence de nombreux jeunes.

Face aux insuffisances des réponses des pouvoirs publics et de l'UE, les acteurs ne se résignent pas.

Pour faire face à la crise et préparer l'avenir, les acteurs économiques et sociaux ont souligné les besoins en compétences, de soutien de la recherche, de promotion de l'innovation et de financements incitatifs. Or l'action publique a tardé à venir, à se faire sentir ou ne répond pas encore aux besoins. Malgré les initiatives de la Commission européenne en matière d'anticipation des restructurations, portées ici par Fernando Vasquez, chef d'unité adjoint à la DG Emploi, et une volonté affichée par la stratégie UE 2020, il est inquiétant de constater que certains acteurs présents ont reconnu ne plus rien attendre de l'Europe. La segmentation, l'absence de coopération, voire la concurrence entre les projets et les DG[®], reconnues par Andrzej Rudka, chef d'unité à la DG Entreprise et Industrie, expriment de gros problèmes de gouvernance, et un manque de leadership, désorientant les acteurs et les citoyens. Les voix de Leonardo Sforza, président du comité scientifique de l'EChr (*European Club for Human Resources*), de la députée européenne Evelyne Gebhardt ou de Slawomir Adamczyk, membre du bureau national de Solidarnosc, se sont ainsi unies pour appeler le président Barroso à prendre ses responsabilités.

Face à cette situation, les acteurs ne restent cependant pas inertes : ils agissent et certains innovent. La crise a permis de mettre en place de nouvelles formes de négociations collectives, comme dans les groupes Siemens, Thales ou ArcelorMittal. Les travailleurs de la métallurgie se sont livrés à une prospective vitale des besoins en emplois et en compétences dans plusieurs secteurs, dont l'automobile, sur 30 ans, comme l'a attesté Peter Senft, conseiller politique senior à la FEM (Fédération Européenne des Métallurgistes).

Au niveau des Etats, le rythme des réformes explique en partie les différences. L'Allemagne avait bien anticipé les problèmes de compétitivité et a su entreprendre des réformes difficiles avant même la crise, en tirant il y a dix ans les conséquences d'une dette publique trop importante et d'un chômage trop élevé. Les réformes lui ont coûté cher mais ont été salutaires, a rappelé Isabell Hoffmann, chargée de mission à la Bertelsmann Stiftung. La France n'a pas su engager ses réformes et elle a pris du retard sur l'Allemagne qui a su mieux gérer les pénuries de



Réussir la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes, tel a été le thème de la table ronde organisée par le Cercle des jeunes de Confrontations Europe.

compétences en dépit d'une démographie moins favorable. Quant à la Pologne, si sa compétitivité souffre encore de retards importants au niveau institutionnel, et en termes d'infrastructures ou d'innovation, elle a su mettre en avant son « capital social », et notamment le bon niveau de qualification, selon Michal Kurtyka, président de BPI Polska.

Construire la relation formation-emploi-production

Les entreprises font face à des pénuries de compétences et à une attractivité des emplois déficiente, des tendances confirmées par l'étude de l'EChr présentée par Leonardo Sforza, alors que paradoxalement le taux de chômage est élevé et les difficultés d'insertion des jeunes encore nombreuses. Les « entreprises ne peuvent cependant pas se permettre d'attendre » prévient Jean-Christophe Prunet, président de Rohde & Schwarz France.

Dans la recherche d'une articulation efficace de la relation formation-emploi-production, plusieurs initiatives se développent : recours à la solidarité intergénérationnelle, avec la mise en place de systèmes de coaching et de tutorats, à Dalkia Polska, a expliqué par Adam Opalinski, ou au sein de Tusiad, organisation des employeurs turcs, représentée par Gamze Erdem ; coopération et échange entre universités – qui doivent véritablement devenir un lieu d'accompagnement à l'emploi, a rappelé Thiébaud Weber, secrétaire confédéral à la CFDT – et entreprises, via La Manu en France, représentée par Raphaël Bord ou via le réseau interuniversitaire Alma Laurea en Italie, comme nous l'a expliqué son président Andrea Cammelli. Du côté de la Commission européenne, les initiatives-phares, *Youth on the move*, présentée par Else Husa, de la DG EAC de la Commission européenne, et *New skills and jobs*, sont intéressantes, mais comportent des limites (objectifs imprécis, manque de financements...), a souligné

Les EEE ont rassemblé 140 personnes et 37 intervenants à la prestigieuse Warsaw School of Economics début décembre, représentants d'entreprises, de syndicats, de territoires, d'institutions nationales et communautaires. Ils se sont appuyés sur 21 réunions pré-

paratoires organisées par les groupes InduServices et Marché intérieur et par le Cercle des jeunes de Confrontations Europe. Ont impliqué plus de vingt partenaires et pu compter sur le soutien de la Commission européenne, très présente avec trois directions générales (DG) parti-

cipant aux tables rondes, mais aussi de la région Mazovie, du ministère des Affaires étrangères, de BPI Polska. Parmi les autres partenariats, notamment presse, Liaisons Sociales Europe a assuré la couverture de la conférence aux côtés d'autres médias (voir agenda p. 46).

Hélène Zwick, doctorante et chargée de recherche de Confrontations Europe. Comment favoriser l'innovation et le développement des compétences ? Andrzej Stepnikowski, directeur adjoint de la ZRP, association polonaise des PME et membre de l'UEAPME, a appelé à la construction d'incitations fiscales pour les PME ; Jacek Krawczyk, vice-président du PKPP, organisation d'employeurs polonais et vice-président du CESE, a souhaité un usage incitatif des fonds européens, tandis que Radu Mavrodin, DRH de Renault en Roumanie a regretté que les fonds structurels n'aient pas pu être mobilisés pour le développement de l'industrie automobile, pourtant créatrice d'emplois ; tous ont appelé à la mise en place d'outils d'anticipation qui soient davantage opérationnels.

La mobilité professionnelle et géographique est un moyen de parvenir à une meilleure adéquation entre formation et emploi. L'UE doit manifester sa volonté de la soutenir, en faisant le choix d'une Europe sociale, garantissant la continuité des droits du travail, sociaux et fiscaux pour tous les citoyens européens mobiles. C'est dans ce sens que se sont notamment exprimés Evelyne Gebhardt et Slawomir Adamczyk. Soulevant le problème des contradictions entre libertés économiques et droits sociaux, portées par la directive « Services », ils demandent une nouvelle directive « Détachement des travailleurs ».

Au final, une articulation efficace entre formation, emploi et production ne pourra se faire que par la coresponsabilité et la coopération entre les acteurs publics et privés, de même qu'entre acteurs privés (notamment entre PME et grands groupes, comme l'ont suggéré Claude Fischer et Andrzej Stepnikowski).

Les représentants des PME ont affirmé leur rôle dans le débat européen et pour le développement sur les territoires, que ce soit via les entreprises présentes (Rohde & Schwarz, Pelka Creatives & PR), l'UEAPME, ou encore Alain Renck, directeur des affaires internationales d'OSEO, qui a insisté sur la nécessité de réussir la continuité du financement des PME innovantes.

Fonder la compétitivité sur les complémentarités

Un nouveau partage des responsabilités entre le marché et le politique devra être mis au service de projets structurants et d'investissements de long terme : créer des infrastructures européennes, par exemple en ce qui concerne l'énergie, doterait l'Europe d'un réel avantage comparatif dans la mondialisation, a plaidé Michel Derdevet, directeur des affaires publiques de RTE. Le défi, primordial, de la compétitivité passe par les complémentarités entre Etats et de nouvelles coopérations entre les entreprises. Eckehard Rosenbaum, de DG Entreprises et Industrie, et Michal Kurtyka ont montré que les divergences entre Etats membres dégradent fortement le potentiel de compétitivité de l'UE et l'affaiblissent sur la scène internationale⁽¹⁾. Comment construire cette coopération ?

À la suite des EEE, une délégation studieuse a assisté à la visite du pôle technologique de Wrocław, orchestrée par son président Maciej Chorowski.



© DR

Les temps forts des EEE

■ **Hanna Trojanowska**, sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie de Pologne, a souligné que le dynamisme économique de la Pologne avait bien résisté à la crise grâce aux bénéfices de l'adhésion à l'UE (accès au grand marché européen, transferts budgétaires...), ainsi qu'aux efforts de réformes et de modernisation, notamment des infrastructures. Pour assurer la pérennité de la croissance polonaise, il faudra aller plus loin dans les réformes (soutien aux investissements importants, *smart regulations*...), tout en assurant l'équilibre des finances publiques.

Comme l'a indiqué Aurelio Cecilio (chef d'unité à la DG Emploi), c'est la Pologne qui reçoit le plus de fonds structurels (67 milliards sur 7 ans, ces fonds ont représenté jusqu'à 3 % du PIB polonais), et leur taux d'absorption y est supérieur à 95 % pour la période 2000-2006.

■ **François Barry Delongchamps**, ambassadeur de France en Pologne, a appelé à intensifier les relations économiques à long terme entre la France et la Pologne, dans de nombreux domaines (énergie, télécommunication, supercalculateurs, espace...) et plus spécialement dans la haute technologie. Il s'est ainsi réjoui des nouveaux développements du nucléaire en Pologne, et a rappelé l'urgence pour l'Europe de mettre en place de nouvelles politiques industrielles, fondées sur la recherche, la technologie et l'innovation.

Retrouvez le verbatim de cette intervention sur www.confrontations.org.

■ En marge des débats, les participants aux EEE ont pu découvrir l'humour et le cinéma polonais, grâce à la projection, rendue possible par le soutien de la région Mazovie, du film **Le Cœur sur la Main**, de Krzysztof Zanussi.

Philippe Herzog, conseiller spécial auprès du commissaire Michel Barnier, propose d'inscrire la rénovation du grand marché européen au sommet de l'agenda communautaire⁽²⁾. Il a insisté pour en faire un véritable bien public, le socle pour toutes les politiques communautaires et un camp de base pour les entreprises, les industries et les services dans la mondialisation. Cela permettrait notamment une meilleure maîtrise collective des chaînes de valeur en Europe, et la construction du lien entre recherche-développement, innovation, production et mise sur le marché.

Un défi démocratique : s'approprier le marché intérieur

Ces EEE ont *in fine* révélé la nécessité de réussir l'appropriation du marché intérieur par les citoyens et les acteurs privés et publics, grand défi démocratique pour l'avenir de l'Union a conclu Claude Fischer. Les acteurs économiques et sociaux doivent mieux encore participer à l'élaboration des choix collectifs, et la Commission européenne les promouvoir comme de véritables biens publics européens, plutôt que se limiter à des objectifs généraux et des déclarations d'intentions, ou multiplier les communications et les réglementations qui n'offrent pas de politiques communautaires cohérentes. ■

Pour le Cercle des jeunes, Thomas Platt, Hélène Zwick

(1) Les différentiels de compétitivité entre cinq pays (Allemagne, France, Hongrie, Pologne et Roumanie) ont fait l'objet d'une analyse de François Michaux, chargé de mission pour Confrontations Europe, dans un numéro spécial de *L'Option de Confrontations Europe* (voir agenda p. 46).

(2) Voir le dossier de la présente revue (p. 18 à 37) : sept communications ont été publiées durant la même semaine à l'automne dernier. Confrontations Europe milite pour une coordination de ces textes, autour du socle formé par la rénovation du marché intérieur.

VOISINAGE

UpM : changer de méthode

Le Sommet des chefs d'État de l'Union pour la Méditerranée (UpM), prévu les 20 et 21 novembre, n'aura donc pas eu lieu. Ce nouveau report était prévisible, tous les signes avant-coureurs étaient réunis⁽¹⁾. Cet échec compromet-il l'avenir de l'UpM ? Et celui de la coopération de l'Union européenne avec les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) ?

Fondée en 2008, la jeunesse de l'UpM n'explique pas à elle seule les blocages auxquels elle se heurte depuis sa création. L'ambition de l'UpM de créer une gouvernance partagée pour déployer les coopérations entre les deux rives de la Méditerranée s'est heurtée à des problèmes politiques internes et externes, au Sud comme au Nord. En effet, que l'Union européenne soit représentée par la France (à l'origine du projet et qui n'a pas l'intention d'y renoncer⁽²⁾), a détourné certains Etats membres, notamment du nord de l'Europe ; que les PSEM soient eux représentés par un État – quel qu'il soit d'ailleurs – était source de difficultés. Le Sud n'est pas uni, il ne forme pas une zone régionale, ni politique ni économique, et les conflits entre les Etats viennent freiner le processus à tout moment. La guerre Israël-Palestine est ainsi venue troubler de façon récurrente la bonne gouvernance de l'UpM.

L'UpM n'a pas su articuler les défis politiques et géostratégiques aux enjeux économiques, et elle se fait déborder par les enjeux politiques qui se rappellent sans cesse à elle, et la bloquent. La solution ne serait-elle pas, comme l'a suggéré Pierre Beckouche pour l'Ipemed⁽³⁾, de « dépolitiser la Méditerranée » ?

Certes des coopérations bilatérales et des projets à géométrie variable existent, en particulier dans l'énergie, et sont financés par la BEI (Banque européenne d'investissement), via la Femip. Des réalisations opérationnelles comme à Marseille⁽⁴⁾, la création du fonds Inframed, des

projets comme le Plan solaire méditerranéen (PSM) ou Medgrid qui vise l'interconnexion électrique entre tous les pays du bassin méditerranéen, ont vu le jour depuis la création de l'UpM. Des coopérations universitaires en Méditerranée et l'Office méditerranéen de la Jeunesse se mettent en place.

Mais nous avons besoin d'aller beaucoup plus loin et de construire une grande zone régionale intégrée capable de répondre aux demandes des PSEM et de jouer dans la mondialisation. Qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, de l'éducation ou des financements, des institutions paritaires devront être mises en place pour réguler les marchés et les échanges, et répondre aux énormes besoins d'investissements et de croissance. Les entreprises et les PME européennes – très peu présentes dans les PSEM qui n'accueillent que 2 % des IDE européens – ne s'impliqueront que si la zone est plus stable, ou que si des contrats sûrs et garantis sont possibles. Ipemed demande un cadre juridique unifié régional et une cour d'arbitrage régional. Comment l'UpM peut-elle y contribuer ?

« L'échec de l'UpM en tant qu'institution globale est évident » a écrit Ferdinando Riccardi dans le *Bulletin Quotidien Europe*. Doit-on encore la soutenir ? Confrontations Europe pense plutôt que oui. Mais si l'UpM veut encore exister, elle devra changer fondamentalement de méthode, et sa conception « top down » et administrée des projets.

Coopérer pour affronter ensemble le nucléaire mondial⁽¹⁾

La renaissance du nucléaire sur le marché mondial représentera environ 1 000 milliards d'investissements d'ici 2030. L'UE aura besoin d'alliés si elle veut devenir un acteur global capable de gagner des parts de marché et de construire une régulation. La complémentarité avec les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) saute aux yeux. L'Europe possède des capacités nucléaire et hydraulique, quand les PSEM disposent de sources pétrolière, gazière et solaire. L'Europe peut offrir son expertise nucléaire, dans le CSC, l'efficacité énergétique et le dessalement d'eau de mer aux PSEM, confrontés à une explosion de la demande d'énergie de l'ordre de 5 % par an, appelant des investissements massifs. Un certain nombre de projets communs voient le jour : ils représentent 35 % de l'investissement européen, mais celui-ci reste dramatiquement bas à 2 %. Le nucléaire se résume

à quelques accords et des études de faisabilité, et les seules centrales programmées sont russes en Turquie et coréenne à Abu Dhabi.

Lier la renaissance du nucléaire en Europe à la naissance du nucléaire en Méditerranée nous permettrait d'affronter le marché mondial et de relever les défis qui sont devant nous : faire de la sûreté nucléaire un bien public mondial ; développer massivement les formations face aux pénuries de compétences ; créer un cadre de marché euro-méditerranéen incitatif pour l'investissement de long terme ; travailler à l'appropriation sociale du nucléaire pour assumer avec responsabilité le choix d'une industrie nucléaire prospère, et nécessaire à une économie compétitive et moins carbonée⁽²⁾. Réussir l'intégration régionale nécessitera d'inclure les PSEM dans la gouvernance de la régulation climato-nucléaire mondiale. Il faudra, comme pour

le G20 ou le FMI, ouvrir l'AIEA, et développer l'aide aux nouveaux pays nucléaires pour la formation des expertises, comme cela se fait pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les PSEM peuvent être de formidables alliés pour que le nucléaire – exclus à Kyoto du mécanisme de développement propre – soit reconnu dans les négociations climatiques, ce qui inciterait les investissements européens dans le solaire, mais aussi dans le nucléaire. C'est à la fois une belle opportunité pour la coopération des peuples et une nécessité urgente.

Claude Fischer

(1) Voir l'article intégral dans le numéro de *MEDENERGIE* de décembre 2010.

(2) Tous ces sujets ont été au cœur des Entretiens Économiques Européens de Budapest les 16 et 17 septembre 2010. Voir les comptes rendus et la synthèse de l'Euro-baromètre d'André Ferron sur www.confrontations.org

Le secrétariat général mis en place à Barcelone doit devenir un médiateur entre les acteurs économiques et les Etats, et favoriser les réseaux d'échange et de communication qui contribueraient à l'émergence de sociétés civiles organisées à l'échelle régionale, sans lesquelles il n'y aura ni réconciliation, ni union politique. Le gouvernement de l'UpM lui-même pourrait jouer un rôle politique auprès de l'Union européenne pour l'inciter à associer les PSEM à la définition des politiques communautaires. Je pense en particulier à l'énergie – qui devient de compétence communautaire – ou à l'agriculture, qui travaille à sa réforme. Le Parlement européen a créé l'APUpM (ex-APEM) : présidée par l'Italie, cette assemblée parlementaire cherche encore sa légitimité. « *Concurrencée par l'ARLEM ou la PAM⁽⁶⁾, elle ne travaille pas avec les forces de la société ni les partenaires sociaux* » regrette Christian Garrigues. Fallait-il créer une assemblée de plus ? On peut s'interroger...

La coopération ne doit pas se résumer à des échanges commerciaux quand il s'agit de tels biens publics, rappelle Abdenour Keramane, mais elle doit être construite sur des complémentarités, nombreuses des côtés de la Méditerranée. Une telle coopération dynamiserait un espace régional qui nous donnerait plus de poids dans la mondialisation. Les PSEM sont très divers. Certains sont appelés, comme les Balkans occidentaux et la Turquie,

à entrer dans l'UE, d'autres, comme le Maroc, ont développé des partenariats stratégiques. Comment accélérer les négociations ?

L'UpM et l'UE ont besoin de donner des signaux positifs pour une meilleure intégration de toute la zone : aux PSEM afin qu'ils ne se détournent pas de l'Europe – dans un contexte où la Chine se fait de plus en plus présente – mais aussi aux pays du Nord, afin qu'ils ne se désintéressent pas des formidables potentiels d'investissements dans les PSEM. Il s'agit là d'un énorme enjeu de gouvernance pour l'avenir de notre Méditerranée. ■

Claude Fischer

Présidente de Confrontations Europe

(1) Voir le communiqué commun réalisé par Confrontations Europe et l'Institut Thomas More, « Dernière chance pour l'UpM ? Propositions pour un rebond », www.confrontations.org

(2) Michèle Alliot-Marie, ministre des Affaires étrangères et européennes, a reçu les ministres des pays arabes le 20 décembre pour examiner les difficultés et avancer dans les coopérations concrètes. Elle a présidé également une table ronde « Pour un espace de stabilité et de prospérité en Méditerranée » le 7 janvier à Bercy lors de la 3^e édition du colloque « Nouveau monde, nouveau capitalisme ».

(3) Lors de la réunion du 3 novembre organisée par Confrontations Europe à Bruxelles (voir le compte rendu sur le site).

(4) Cf. les IV^{es} RDV d'Eco-Med à Marseille le 4 décembre 2010.

(5) ARLEM, assemblée régionale et locale euroméditerranéenne ; PAM, assemblée parlementaire de la Méditerranée siégeant à Malte.

EMPLOI ET FORMATION

Le défi de la qualité dans les universités de la rive Sud de la Méditerranée

Le capital humain tient une place essentielle dans la compétition internationale et pour étendre à tous les bénéficiaires de la mondialisation. La région ne peut espérer construire sa croissance uniquement sur les filières à bas coût de main-d'œuvre⁽¹⁾, et il devient crucial de procéder à une révolution du système de formation. Celle-ci passe par une exigence de qualité et de performance qui requiert une coopération internationale étroite : comment l'imposer ?

La dernière édition du classement mondial du Times Higher education des meilleures universités laisse apparaître une triste réalité : le monde académique du Bassin méditerranéen reste à la traîne. Bien sûr, ce type de classement est critiquable, mais il confirme le constat d'un certain nombre de rapports d'organisations multilatérales : la massification de l'enseignement supérieur de la rive Sud de la Méditerranée s'est accompagnée d'une dégradation de sa qualité et rend plus aiguë l'inadaptation des filières au monde professionnel.

Les systèmes académiques de la Méditerranée ont pris un retard préjudiciable au développement économique. Si un effort budgétaire considérable a été fourni afin de réaliser un taux de scolarisation maximal, le

chômage des jeunes reste considérable⁽²⁾. La massification qui caractérise désormais l'enseignement supérieur s'accompagne d'une dégradation de la qualité. Par ailleurs, le poids excessif des filières d'enseignement général (sciences humaines et sociales) aggrave le chômage des diplômés déjà considérable⁽³⁾, mais les formations de niveau intermédiaires (notamment l'enseignement professionnel) sont également incapables de répondre aux besoins de l'économie. La recherche, enfin, est insuffisamment armée pour servir de support à une « économie de la connaissance ».

Le départ des étudiants vers les universités du Nord ne peut que partiellement répondre au problème, et alimente les risques de *brain drain*. Celui-ci peut être limité en organisant des migrations circulaires enri- ►►►

►►► chissantes pour chacun des partenaires. Toutefois, l'attraction envers les modèles étrangers, qu'elle se traduise par l'implantation des filiales d'universités du Nord ou le départ d'étudiants vers les pays développés, fait la part belle au modèle américain. Ce dernier met en œuvre des moyens considérables, captant les talents, et transformant les systèmes universitaires du monde entier à son image en exportant ses labels de qualités et ses normes (notamment les diplômes) – ce dernier phénomène renforçant le pouvoir d'attraction des universités américaines.

La migration estudiantine vers les États-Unis n'est pas une solution à favoriser. En effet, elle favorise un *brain drain* réel – y compris pour l'Europe, puisque trois quarts des citoyens de l'Union européenne ayant obtenu un doctorat aux États-Unis n'envisagent pas de retourner en Europe⁽⁴⁾. Par ailleurs, le système américain privilégie le développement d'un secteur privé qui, s'il répond aux stratégies des familles de classes aisées, n'est pas une solution viable pour un enseignement supérieur de masse, notamment sans le dispositif de bourses propre au contexte américain. Enfin, ce système à deux vitesses risque de creuser les inégalités sociales et d'aggraver les frustrations d'une génération perdue⁽⁵⁾.

L'enjeu des labels de qualité : l'affirmation d'un modèle euroméditerranéen alternatif

Face à un système américain hégémonique⁽⁶⁾ – et correspondant à un modèle centre-périphérie –, le modèle euroméditerranéen peut se construire sur un véritable partenariat même s'il se développe à partir de critères communs définis dans le cadre européen. Les modèles nationaux sont issus de berceaux communs – schématiquement : anglais et français –, mais ils ont été réappropriés par les différentes cultures. L'espace euroméditerranéen universitaire n'existe que par fragments, cloisonné qu'il est par les logiques nationales. Au-delà des besoins de financements, les systèmes d'enseignement supérieur de la région ont besoin de se réformer : mise en concurrence, mobilité des étudiants et des enseignants, réflexion sur les débouchés professionnels, réforme de la gouvernance. La professionnalisation de la formation, de l'apprentissage à la recherche, nécessite l'ouverture du système aux partenaires sociaux. La recherche doit s'intégrer dans des milieux féconds que sont les pôles de compétitivité. Enfin, les institutions qui se sont engagées dans ce processus avec succès doivent bénéficier d'un label de qualité reconnu. Or, si les critères de cette dernière diffèrent de ceux du modèle américain, il est bien nécessaire de forger des labels spécifiques et de les imposer.

Réforme, partenariats et labels doivent faire l'objet d'une approche concertée – et c'est un des rôles de l'Union pour la Méditerranée. Pour résister à l'hégémonie des normes et labels d'origines américains, il faut que les modèles alternatifs euroméditerranéens puissent s'appuyer sur une masse critique (en nombre d'institutions et d'étudiants) concrétisée par l'union des systèmes nationaux. En s'appuyant sur les instruments patiemment forgés au cours des négociations communautaires, le dialogue euroméditerranéen doit permettre de créer ces modèles alternatifs. Mais pour que ceux-ci expriment une réalité, il faut un réel rapprochement des institutions académiques des deux rives. Il faut que la mobilité étudiante s'accroisse et s'accélère, et c'est le but de l'Office méditerranéen de la Jeunesse, que seize États sont en train de construire et dont le premier appel



© Aurenmar/Fotolia.fr

d'offres permettra à plusieurs centaines d'étudiants de masters et de doctorats de partir étudier dans un autre pays de la région. Il faut que les équipes scientifiques des différents pays coopèrent dans la préparation des appels d'offres pour les grands programmes de recherche : c'est la vocation du Centre méditerranéen de la recherche scientifique, en gestation au sein de l'UpM.

Enfin et surtout, la qualité doit pouvoir viser aussi l'excellence. Toute université ne peut viser ce niveau, l'excellence coûte cher. Les crédits mobilisables dans le cadre de l'UpM, venant renforcer les budgets nationaux, doivent être attribués de manière cohérente et stratégique aux centres d'excellence dont la cartographie aura fait l'objet d'une concertation entre les États membres. Cette excellence doit elle aussi pouvoir bénéficier d'un label.

Aujourd'hui, il faut des champions régionaux pour faire face à l'hégémonie de l'université globale américaine. Reste à savoir comment les financer et les choisir. Ce qui semble acquis, c'est que l'existence d'un modèle académique indépendant repose sur le choix et l'affirmation des normes et labels de qualité propres, définis entre États partenaires – qui sont donc désormais condamnés à s'entendre. ■

Yannick Prost

Mission Union pour la Méditerranée

Les vues exprimées ici n'engagent que leur auteur

(1) Serge Michailof, *Notre Maison brûle au Sud – que peut faire l'aide au développement ?* Paris, Fayard/Commentaire, 2010, p. 39.

(2) Cf. entre autres : Fondation européenne pour la Formation, *Coopération régionale dans l'éducation et la formation : le tout est plus grand que la somme des parties*. Rapport de synthèse 2009 programme MEDA-ETE, Turin, 2009.

(3) Pour une analyse des systèmes éducatifs de la région, cf. Banque Mondiale, *A Road not travelled – Education reform in Middle East and North Africa*, Washington, 2008.

(4) Karine Tremblay, "Academic Mobility and Immigration", *Journal of Studies in International Education*, 9(3), 2005, p. 208.

(5) Thomas Melonio et Mihoub Mezouaghi, *Le Financement de l'enseignement supérieur en Méditerranée – Cas de l'Égypte, du Liban et de la Tunisie*. Paris, Agence française de Développement, avril 2010.

(6) Simon Marginson, « Vers une hégémonie de l'université globale », *Critique internationale* n° 39, avril-juin 2008, p. 87-107.

CLIMAT

Cancùn ouvre une voie nouvelle pour la coopération internationale

La 16^e Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est tenue à Cancùn du 29 novembre au 11 décembre dernier. Hervé Fischer, directeur des Entretiens européens, porte une appréciation des résultats obtenus.

Dans l'incapacité d'astreindre l'an dernier les Parties à des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la conférence de Copenhague était parvenue dans la douleur à un compromis appelant chaque État à définir lui-même son niveau d'engagement, de sorte que la somme des efforts consentis permette de limiter la hausse moyenne de la température globale à 2 °C en 2050⁽¹⁾.

Cette approche nouvelle qui a présidé à nouveau aux travaux de la COP16 à Cancùn et qui prend à contre-pied celle adoptée par le protocole de Kyoto assignant des niveaux d'engagement aux Parties signataires, présente un avantage déterminant en même temps qu'elle nécessite des avancées cruciales. L'avantage est de taille : en n'imposant plus à chaque État comme préalable à la conclusion de l'accord mondial un niveau d'engagement soumis à l'approbation des pairs, la nouvelle approche invite indistinctement tous les États à se joindre au processus de baisse des émissions de GES. L'insuffisance du niveau global d'engagement ne peut plus être prétexte au blocage du travail considérable à fournir pour installer une gouvernance mondiale obligée et urgente de lutte contre le changement climatique, appelant pour y parvenir une vision partagée, des méthodes et outils communs relatifs à l'adaptation, l'atténuation, le financement, les technologies et le renforcement des compétences. C'est là une excellente façon d'associer dans un effort commun les pays développés et en développement, et d'amener dans le processus les pays qui s'en étaient dispensés ou qui n'étaient pas concernés par le protocole de Kyoto malgré un rôle désormais déterminant dans l'évolution climatique mondiale, tels que les États-Unis, la Chine, et les autres grands émergents.

La grand-messe de Cancùn a-t-elle permis d'entraîner le monde dans cette nouvelle voie ? On se souvient que l'Accord de Copenhague, agréé par seulement 114 Parties et simplement notifié à la CCNUCC qui en avait pris acte sans l'adopter, n'avait pas pu être arrimé à l'acquis onusien et n'avait pas de valeur juridique. Le premier objectif de la COP16 était donc d'inscrire les engagements pris à Copenhague dans un accord formellement adopté par consensus par la CCNUCC : c'est chose faite depuis la séance plénière de clôture de la Convention de Cancùn, qui a vu ses 194 Parties agréer dans un bel enthousiasme un accord global, exception faite de la Bolivie, qui n'a pas voulu se satisfaire de l'absence d'un engagement contraignant à se conformer aux recommandations du GIEC⁽²⁾.

Car sans surprise, la somme de ces engagements aujourd'hui notifiés aux annexes 1 et 2 de l'accord de Copenhague par quinze pays développés, l'UE et 43 pays en développement (PED), ne permet pas selon les dernières connaissances scientifiques compilées dans le 4^e rapport du GIEC d'atteindre l'objectif de limitation de la hausse de la température globale, mais conduit plutôt cette dernière entre 3 et 4 °C. Mais si l'on retient cette approche sans laquelle la coopération de tous les pays semblait inaccessible, il faut convenir que là n'est pas le plus important, et parier que les États seront amenés à revoir leurs ambitions à la hausse et que les objectifs seront atteints à terme si toutes les Parties nouent un dialogue inter-



Des militants du WWF disposant des bougies sur la plage de Cancùn faisant apparaître le continent américain

national créant une dynamique robuste de coopération, incitée par la garantie de l'engagement de moyens humains, technologiques et financiers encadrés par des procédures et des institutions s'inscrivant dans un cadre de gouvernance internationale piloté par l'ONU.

Là sont les véritables critères de jugement du niveau d'ambition de l'accord de Cancùn. Fournit-il des avancées importantes sur ce terrain crucial⁽³⁾ ? Certainement, puisque les principaux dispositifs issus de l'Accord de Copenhague (REDD+, fast start, Green Climate Fund, Technology Mechanism, reporting des émissions de GES sous procédure MRV avec approche différenciée pour les PED...) – repris à Cancùn et opportunément complétés par un nouveau cadre pour l'adaptation au changement climatique des PED, l'inclusion du CCS dans le MDP, et l'engagement de travailler à un accord donnant suite à la première période du protocole de Kyoto – ont vu la création ou le renforcement du mandat d'institutions chargées de préparer pour la prochaine Conférence des Parties les documents opérationnels et les mécanismes de leur mise en œuvre (Transitory committee for the Green Climate Fund, Subsidiary Body for scientific and Technological Advice, Executive committee and Centre/Network for Technology mechanism...).

Aboutir reste un enjeu et un pari, bien sûr. Mais en constatant que la communauté internationale s'attelle à définir les outils lui permettant de faire émerger un langage commun et transparent facilitant la confiance et la coopération, je ne peux m'empêcher de penser qu'elle est sur la voie de la réussite. En ce début d'année, je formule le vœu que ces travaux considérables qui s'engagent permettent de transformer l'essai lors de la COP17 à Durban. ■

Hervé Fischer

(1) Pour le détail des résultats obtenus à Copenhague et du contexte de négociation, voir la chronique de l'auteur de janvier 2010 « Copenhague : franchir l'étape et accélérer » sur www.confrontations.org, rubrique « publications ».

(2) et qui compte contester devant la Cour internationale de Justice la légalité de l'accord du fait de la non prise en compte par la présidence mexicaine de la Convention de son refus d'agréer l'accord pourtant soumis à l'adoption par consensus. Si une telle requête devait aboutir, ce serait un mauvais coup porté à la lutte contre le changement climatique et le signal d'une nécessaire mutation de la gouvernance de l'ONU (cf. la chronique référencée ci-dessus).

(3) Pour une vision complète des engagements pris à Cancùn, voir les communiqués de la CCNUCC sur <http://unfccc.int/2860.php> et l'intégralité des décisions prises par la Convention sur http://unfccc.int/meetings/cop_16/items/5571.php

Ce qu'il faut faire entrer dans le gouvernement économique

L'Union européenne travaille à restaurer la stabilité financière et budgétaire et lance un « semestre européen » pour mieux coordonner les politiques nationales en ce sens. Mais dans son agenda manque un sujet fondamental : relancer l'économie et entreprendre de construire une nouvelle croissance durable. Alors que les divergences s'accroissent entre les pays membres, alors que les grandes entreprises distribuent des dividendes record tandis que l'Europe sous-investit, la croissance mondiale bascule vers les pays émergents. Face à cela, chaque pays européen agit dans le désordre, et parfois l'un contre l'autre.

Au sommet de décembre 2010 réuni à Bruxelles,

Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ont évoqué la nécessité d'une convergence des économies nationales. Un sujet essentiel, mais une réflexion encore peu élaborée. Convergence vers quoi ? Tous vers le modèle allemand ? C'est impossible. Il fait référence, mais l'hétérogénéité va perdurer : comment empêcher qu'elle se traduise par des divergences qui risquent d'ébranler le marché unique et l'Union monétaire ? Quand chacun va devoir gérer des restructurations d'emplois considérables, se montrer capable de développer le goût et la capacité d'innover, d'aller à l'international, est-il superflu de concevoir une véritable Union économique entre nous ?

La Commission a présenté plusieurs textes en octobre 2010 qui en disent plus sur le rôle de l'Union. Tous portent sur des sujets essentiels : la rénovation du marché intérieur, l'innovation, la politique industrielle, la cohésion... Mais ces textes sont sortis sans clarifier les priorités et la cohérence. La Commission a manqué en octobre une opportunité majeure, celle qui consiste à saisir le Conseil pour qu'il s'engage et donne un mandat. L'objectif est de créer une dynamique européenne de croissance, et pour cela la priorité est la transformation du marché intérieur. La communication de Michel Barnier, que la consultation peut enrichir, envisage d'en faire un camp de base dans la compétition mondiale et un espace de biens publics pour la cohésion sociale et économique. Sur ce socle, on peut, on doit bâtir des politiques communes industrielles et de services ! L'engagement doit être pris au premier semestre 2011 : nous appelons la Commission, le Parlement européen et le Conseil à faire entrer de plain-pied ces priorités dans le Semestre européen consacré au gouvernement économique de l'Union.

Sans « convergence » fiscale et sociale, sans combattre la fragmentation du marché intérieur, sans investissements productifs et humains, l'Europe se dirigerait vers la stagnation.

Concrètement, quelles sont les priorités ? Que devons-nous partager ? L'éducation, la recherche et l'innovation : il faut bâtir les réseaux et partager les coûts, car séparément aucun État n'atteindra ses objectifs. Des politiques industrielles : quittons le verbe et l'inaction ! Dans des secteurs explicitement désignés par le Conseil comme d'intérêt commun, engageons la coopération entre les entreprises européennes à l'intérieur comme à l'extérieur sur des projets d'investissement majeurs. Ceci exige d'ajuster la politique de concurrence et de réorienter la finance vers l'économie réelle. Si les dirigeants ne soutiennent pas à fond la proposition du commissaire de créer un cadre européen dynamique pour les investissements de long terme, aucune stratégie de sortie de crise



n'est concevable. Faut-il souligner qu'actuellement l'investissement stagne en Europe ? Et que toutes les déclarations sur le développement durable n'ont de valeur qu'assorties de politiques d'investissements sur un marché véritablement unifié et mieux régulé ?

L'indispensable mise en cohérence de la rénovation du marché intérieur

et de la politique économique extérieure n'a pas encore été entreprise par la Commission. Le Conseil européen a fait écho à la demande française d'établir un principe de réciprocité dans nos relations extérieures. Mais pas de malentendu défensif : l'enjeu de la réciprocité se joue d'abord à l'intérieur de l'Union. On ne pourra pas jouer à armes égales avec la Chine sans faire cesser la zizanie intérieure. L'impératif de compétitivité se double d'un impératif de solidarité : c'est pile et face de la même médaille. Or quand on parle de politiques communes d'éducation, d'industrie – ou mieux « induservices » – , d'action extérieure, les Etats font les morts ou poussent de hauts cris, et la Commission est plus que timide. À l'intérieur le développement de nos propres investissements nécessite le respect de nos règles et normes par les investisseurs et firmes des autres régions du monde ; à l'extérieur une mondialisation mieux régulée et harmonieuse appelle une réciprocité sur les règles. Elle n'est pas toujours possible, mais cela ne doit pas empêcher de développer toutes les coopérations possibles pour des investissements conçus dans l'intérêt mutuel...

En même temps il est urgent que l'Union oriente les populations vers les opportunités qu'offrent les mutations : meilleurs emplois, meilleures formations, meilleurs services d'intérêt général, meilleurs liens de cohésion sociale et territoriale. Rien de ceci ne sera possible sans bâtir une solidarité entre les pays membres de l'Union et réorienter les financements vers le développement. Les idées ne manquent pas, mais le mur du chacun pour soi ne les entend pas, la culture et la volonté du partage restent à établir. Aussi en appelons-nous aux dirigeants mais aussi aux sociétés et à leurs organisations. Peut-on tolérer en France que bientôt 99 % du temps dans l'espace public soit consacré au théâtre des élections présidentielles de 2012, sans donner place au défi politique majeur qui se situe au niveau européen ? Prenons garde à ce que l'indignation ou l'indifférence n'alimentent les tendances populistes ; même un Stiglitz mal inspiré a contribué aux campagnes contre l'euro.

Nous ne vivons plus en économie nationale fermée, il est urgent d'en prendre conscience. Le front du débat est, doit être, européen. Des efforts de chacun de nous dépend la qualité de l'agenda de nos dirigeants. ■

Philippe Herzog

POLITIQUE COMMERCIALE

A minima mais le principe de la réciprocité est retenu par le Conseil européen

Le titre sonne bien : « Commerce, croissance et affaires mondiales ». Néanmoins, la communication sur « la politique commerciale au cœur de la stratégie Europe 2020 » n'éclaire pas la réflexion sur la place de l'Europe dans le monde.

La communication présentée le 9 novembre 2010 sur la politique commerciale par le commissaire au Commerce Karel De Gucht déçoit les attentes. Publiée au même moment que plusieurs autres communications – marché intérieur, politique industrielle, politique de cohésion, innovation... – on aurait pu imaginer qu'elle s'insère dans une stratégie cohérente, soucieuse d'une effectivité qui romprait avec le catalogue de bonnes intentions caractéristique de la stratégie de Lisbonne. Or, en dépit d'inflexions sémantiques encourageantes, ce texte ne développe pas une vision de la place de l'Union dans le monde et ne prévoyait pas de mesures très innovantes.

Les attendus de principe restent conventionnels. La communication part du principe que l'insertion dans le commerce international est, en soi, une bonne chose, tout en reconnaissant que certains pans de l'économie, peuvent, à court terme, souffrir. Pour prouver cet effet globalement bénéfique, le texte rappelle que l'UE est la première puissance commerciale au monde et la première destination pour les IDE (investissements directs étrangers). Forte de cette doctrine, la Commission ne définit pas les premiers mots de ce qui serait une stratégie de l'Europe dans le monde. Pourtant, elle perçoit bien que certaines régions du monde ont une ligne d'action. Lorsqu'elle parle de la Chine, la communication dresse la liste des obstacles que ce pays met à l'accès de son marché : « *normes et réglementation, services, investissements et marchés publics, non-respect des DPI⁽¹⁾, système de normalisation opaque, procédures de certification lourdes et mesures de politique industrielle visant la substitution des importations, transferts forcés de technologies et octroi aux producteurs locaux d'un accès privilégié aux matières premières...* », énumération dont la cohérence évoque... une stratégie !

Certes, par rapport aux écrits antérieurs de la Commission, cette communication pouvait faire espérer une évolution dans la doctrine. Le marché intérieur n'est plus présenté comme un atout donnant, de par sa taille, un avantage automatique dans les échanges internationaux et dans les négociations commerciales. Le texte donnerait même à penser que l'Union a retenu les leçons du passé : « *L'UE restera une économie ouverte, mais nous ne pêcherons pas par naïveté* ». La communication évoque ainsi la nécessaire vigilance en matière d'accès au marché, de droits de propriété intellectuelle, de mise en œuvre des instruments de défense commerciale... Pourtant, la réflexion ne fait pas de bond qualitatif. Par exemple, l'articulation entre le marché intérieur et l'insertion de l'Europe dans le monde sera pensée... plus tard ! « *La Commission étudiera les moyens de renforcer les liens mutuels entre les actions réglementaires internes et externes...* » Cette réflexion est à ouvrir d'urgence, comme l'a souligné le commissaire Michel Barnier, pour comprendre que l'interaction entre les règles du marché intérieur et la donne internationale nous conduit parfois à nous « *tirer une balle dans le pied* ». Ainsi, au nom de la liberté d'établissement, l'Union considère toute entreprise s'installant légalement en Europe, fût-elle contrôlée par

une société d'un pays tiers (voire une entreprise publique), comme toute autre société européenne. Ce refus de prendre en compte l'origine des capitaux relève de l'angélisme lorsqu'il s'agit de transferts de technologies ou de soumission à des marchés publics européens. Autre exemple : la communication ne précise pas ce que pourraient être les axes d'une politique en matière d'IDE. Pourtant, il faudrait que l'Europe s'interroge sur sa capacité à monter des projets industriels en co-investissement avec des capitaux tiers, de manière à garder son indépendance stratégique.

Enfin, le texte ne dit pas un mot sur les taux de change (parfois perturbateurs du commerce international) même lorsqu'il parle des accords de libre-échange.

Des propositions d'actions assez banales

La ligne du document consiste à poursuivre les négociations et accroître les partenariats stratégiques. En matière multilatérale, il s'agit d'« *achever le cycle de Doha de toute urgence et au plus tard fin 2011* ». En matière bilatérale, le document souligne aussi la nécessité de poursuivre la négociation des ALE (accords de libre échange). La Commission juge ce programme ambitieux puisque la moitié environ du commerce extérieur de l'Union sera couverte par des ALE. Cependant, le document n'explicite pas la raison d'entamer une négociation avec tel ou tel pays. De plus, il est fait mention de la volonté « *d'établir une zone de prospérité partagée avec les pays voisins de l'Europe* », mais le document n'examine pas si cette supposée stratégie régionale (évoquée en quelques lignes seulement) peut être cohérente avec des ALE conclus avec les quatre coins du monde.

De nombreux passages restent flous. Par exemple, on sait que l'Europe ne fait pas appliquer la clause de réciprocité prévue dans l'accord pluri-latéral sur les marchés publics et qu'elle ouvre donc les siens à des entreprises de pays qui n'ouvrent pas les leurs. Or la communication se borne à évoquer une « proposition » législative prochaine. Autre exemple, le texte parle d'une éventuelle réforme des IDC (instruments de défense commerciale) mais sans en préciser la nature ou en évaluer l'opportunité. Il n'est pas précis non plus sur la façon d'améliorer la capacité des PME à avoir recours aux IDC... C'est le Conseil européen de décembre qui est intervenu sur les obstacles au commerce et à l'investissement et sur l'actualisation de l'arsenal de défense commerciale de l'Union. Le commissaire Antonio Tajani étudie la création d'une autorité en charge d'examiner les investissements étrangers en Europe, sur le modèle du Comité sur l'Investissement étranger aux États-Unis, le Cifius créé en 1975.

Au total, un document peu révolutionnaire, qu'il s'agisse de percées conceptuelles comme de propositions de mesures, mais un document d'attente. ■

Olivier Lacoste, directeur des études, *Confrontations Europe*

(1) DPI : droits de propriété intellectuelle

L'INSERTION DE L'EUROPE DANS LE MONDE

Des questions à se poser

Jusqu'à présent, l'Union a vécu sur l'idée que la taille de son marché intérieur lui donnait un avantage automatique par rapport aux autres zones. Pour assurer sa place dans le monde, elle devra pourtant s'interroger sur ses déséquilibres internes et sur sa capacité à attirer des investissements.

À première vue, l'Europe résiste dans la nouvelle configuration mondiale. Malgré la concurrence des pays émergents, elle ne subit pas de baisse marquée de ses parts de marché, en tout cas jusqu'à 2007. D'après une étude récente du CEPII⁽¹⁾ en effet, la part des exportations de l'UE 25⁽²⁾ dans le total des exportations mondiales passe de 19,7 % en 1994 à 18,1 % en 2000 et à 19,3 % en 2007. Les parts de marché des États-Unis et du Japon connaissent une érosion marquée : entre 1994 et 2007, de 18,5 à 12,5 % pour les premières et de 14,8 à 8,6 % pour les exportations japonaises. L'UE 25 reste donc la première zone exportatrice, même si la Chine accroît ses parts de marché à une vitesse impressionnante : de 5,8 % en 1994 à 16,1 % en 2007. Par ailleurs, l'Europe garderait une position très forte dans le haut de gamme et honorable dans les biens à fort contenu technologique.

Performance européenne... ou allemande ?

À y regarder de plus près cependant, le tableau apparaît moins flatteur. D'abord, la dynamique du commerce par destinations apparaît déséquilibrée : les exportations de l'Europe à destination de l'Asie progressent beaucoup moins vite que les importations qui en proviennent. Ensuite, la relative tenue de l'Union vis-à-vis du reste du monde tient à une explication principale : l'Allemagne. Sur les 19 points de part de marché qu'occupe l'UE 25, l'Allemagne en représente plus de 5,5 à elle seule⁽³⁾, soit plus du double que la part de marché occupée par la France. Certes, le solde commercial de la zone euro (ZE) se maintient au-dessus de l'équilibre depuis le début des années 1990 (il évolue dans une fourchette comprise entre 0 % et 1,5 % du PIB ZE). Mais ce résultat honorable tient à l'Allemagne, comme le souligne la réunion organisée le 21 juin dernier par Confrontations Europe sur la compétitivité européenne⁽⁴⁾. Sur la même période, le solde commercial allemand hors ZE passe d'environ 0,25 % à 1,5 % du PIB ZE. Dans le même temps, le solde hors ZE de l'Espagne devient de plus en plus négatif tandis que le solde hors ZE de la France passe dans le rouge dans la première moitié des années 2005.

La zone euro présente ainsi, dans ses relations commerciales avec le reste du monde, une sorte de « polarisation » : d'une part, des performances de plus en plus positives pour l'Allemagne ; d'autre part, des résultats de moins en moins bons pour les autres pays ZE. Or cette même polarisation caractérise également le commerce intra ZE. « À l'intérieur de la zone euro, par définition, les soldes se compensent ; jusqu'en 2000, les soldes commerciaux des différents pays rapportés au PIB ZE, se tenaient dans une fourchette relativement étroite, souligne Guillaume Gaulier lors de la réunion déjà mentionnée. Les déséquilibres se sont creusés depuis 2000. C'est le reflet de l'accroissement des excédents de l'Allemagne à l'intérieur de la zone euro, mais aussi des Pays-Bas. » Depuis le début des années 2000, le solde (intra ZE) de l'Allemagne est passé d'environ 0,5 % à plus de 1 % du

PIB ZE, tandis que celui de la France est passé de - 0,25 % à - 0,75 % du PIB ZE.

L'Allemagne, partant du diagnostic qu'elle était une nation à la démographie vieillissante et déclinante, en a conclu qu'elle ne pourrait plus faire reposer sa croissance sur sa demande interne et a décidé de se comporter comme un pays essentiellement exportateur, soucieux de ses débouchés aussi bien dans l'Union que dans le reste du monde. Le fait qu'elle y soit parvenue, en faisant des efforts de restructuration, mais aussi en ayant recours à des mesures non coopératives vis-à-vis de ses partenaires européens (la conjugaison d'une baisse des charges sociales et d'une hausse de la TVA équivalait à une sorte de dévaluation compétitive intra ZE) illustre la diversité des modèles économiques européens. En effet, d'autres pays, comme l'Irlande ou l'Espagne, avaient fait le choix, en tout cas avant la crise, d'une croissance dont les principaux moteurs étaient l'endettement privé et l'immobilier, modèle qui faisait crier au miracle, mais dont on a mesuré la vulnérabilité après coup.

Complémentarités ou déséquilibres internes ?

Pendant longtemps, on a considéré que la diversité européenne constituait un tout harmonieux et complémentaire pour affronter la concurrence des pays tiers. Ainsi, on se félicitait que les nouveaux États membres soient devenus des fournisseurs significatifs de l'Union en biens intermédiaires et en biens d'équipement. Mais une décomposition plus fine montre que, dans ce processus d'intégration des pays de l'Est, de spécialisation et de division européenne du travail, un pays « donneur d'ordre » joue un rôle majeur : l'Allemagne. L'idée d'une polarisation croissante intra-européenne n'est pas démentie. Les dirigeants de l'Union se soucient à présent des différences entre les économies européennes et de leurs performances à l'exportation. Dans le cadre des modalités de la surveillance multilatérale⁽⁵⁾ qui sont en train d'être négociées, à la suite des travaux de la « Task Force » dirigée par le président du Conseil européen Herman Van Rompuy, ils veulent garder un œil sur la compétitivité des États ZE. Mais les indicateurs qui seront suivis ne sont pas encore négociés. Il semble que ►►

(1) Cheptea A., Fontagné L. et Zignado S., European Export Performance, CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), Document de travail, juillet 2010

(2) Ces chiffres concernent les exportations de biens industriels et agricoles et excluent, évidemment, les exportations intracommunautaires

(3) Il s'agit également des parts de marché calculées en excluant les exportations intracommunautaires

(4) « Quelle compétitivité de l'Union et de ses États membres ? » avec Guillaume Gaulier (Banque de France, CEPII) et Christophe Blot (OFCE), Compte rendu disponible sur www.confrontations.org

(5) Voir l'article « Gouvernance économique : la règle ne doit pas évincer la politique », *Interface* n° 61

►►► la prise en considération des dettes privées soit bien en place. Il faudra veiller à ne pas se focaliser sur les évolutions salariales. Or, même si dans certains pays l'évolution des salaires a été sensiblement plus rapide que celle de la productivité avant la crise, la compétitivité d'un pays ou d'une région du monde ne se réduit pas au coût du travail. Elle dépend de bien d'autres facteurs, notamment la capacité d'innovation. Pour expliquer les performances de l'Allemagne, la dernière réunion du groupe « crise » de Confrontations Europe⁽⁶⁾ met en évidence « *qu'elle est le seul pays occidental qui ne se soit pas converti au modèle de la valeur actionariale. Le "Mittelstand" constitue un ensemble d'entreprises capable de faire de l'innovation incrémentale sur ses points forts. Länder et entreprises sont liés dans les instituts de technologie et dans l'éducation et la formation. Une des clefs de la compétitivité renvoie au modèle de capitalisme* ». C'est sur la mutation des différents modèles européens, sur les moyens de renforcer leur complémentarité et sur les moteurs de croissance de l'Union (infrastructures, innovation...) que devrait porter la réflexion collective.

Les questions majeures du financement et de l'investissement

Le fait que la croissance d'une partie des pays européens (comme de celle des États-Unis) ait reposé, avant la crise, sur des bulles spéculatives immobilières, de la consommation et des dettes renvoie à la question du financement. Il a bien fallu que la croissance à crédit des uns ait été permise par les autres. Le rapport de 2010 de la DG ECFIN⁽⁷⁾ sur la compétitivité ZE estime que le financement des déséquilibres de balances courantes des États membres s'est fait essentiellement au sein de la zone euro, plus particulièrement grâce aux flux provenant d'Allemagne. Celle-ci a été un fournisseur nets de fonds pour les autres pays ZE et un récepteur net de fonds en provenance des pays tiers. De tels flux, dans l'absolu, ne sont pas une mauvaise chose en soi ; malheureusement, en l'espèce, ils se sont moins portés vers des investissements productifs que vers l'immobilier et la consommation. Du fait de ce bouclage financier, l'eurodéputé Pascal Canfin estimait, dans *Interface* n° 55 : « *La situation grecque, et plus largement celle de l'ensemble des PIGS (l'acronyme qui rassemble Portugal, Irlande, Grèce et Espagne) est aussi un problème allemand. Qui a permis à ces pays de vivre au-dessus de leurs moyens ces dernières années ? L'Allemagne, qui à force de brider sa consommation interne a créé d'énormes excédents d'épargne qui ont servi à financer les déficits de balance courante des PIGS* ».

Ce bouclage intra-ZE n'est pas sans rappeler le bouclage des déséquilibres macroéconomiques mondiaux. En effet, pendant les années qui ont précédé la crise, les pays présentant des balances courantes positives (l'excédent courant de la Chine est passé de 0,1 % du PIB mondial en 2001-2004 à 0,6 % en 2005-2008⁽⁸⁾) ont financé les déficits de plusieurs pays, dont celui des États-Unis (1,4 % du PIB mondial sur la période 2001-2009). Les pays émergents, dont les besoins en infrastructures sont pourtant les plus importants, ont permis, par leur épargne, aux consommateurs occidentaux de consommer à crédit. Certes, les déséquilibres se sont estompés avec la crise, mais ils n'ont pas disparu et pourraient s'amplifier à nouveau avec la reprise. Les pays-cigales continuent de délocaliser leur production vers les pays-fourmis ; ceux-ci accumulent des réserves en devises et prêtent aux premiers. Mais ce bouclage mondial, ce « jeu de la barbichette » à l'échelle de la planète, risque d'évoluer.

D'une part, il pourrait y avoir une modification significative des flux de capitaux internationaux, et ce au profit des pays émergents. Non seulement ces pays auront des besoins croissants (voir plus loin) mais aussi ils apparaissent comme de plus en plus attractifs aux yeux des investisseurs institutionnels. Comme le remarque le dernier « rapport de stabilité financière »⁽⁹⁾ du FMI, les marchés actions des émergents offrent depuis mi-2003 des performances ajustées du risque meilleures que les marchés développés. Les titres souverains ont connu vingt-cinq dégradations de leur note dans les pays développés depuis début 2008 et vingt et une améliorations dans les émergents en 2010. Les flux se modifient déjà : sur le total mondial des flux vers les marchés obligations et actions, ceux à destination des émergents sont passés de 1 % au début des années 2000 à 8 % actuellement. En termes de stocks, la part des marchés actions émergents dans la capitalisation mondiale a doublé de 2004 à 2008, pour atteindre 16 %. Cette tendance n'a pas été remise en question par la crise : comme l'observe le 80^e rapport annuel de la Banque des règlements internationaux, « *les capitaux ont continué d'affluer vers les économies émergentes. L'investissement direct étranger (IDE) est resté relativement dynamique durant la crise et continue de constituer la principale forme d'entrées. Le redressement des autres formes d'entrées de capitaux privés depuis mi-2009 correspond à une augmentation des investissements de portefeuilles en action...* ».

D'autre part, le monde, après avoir connu une longue période de baisse relative de l'investissement⁽¹⁰⁾, pourrait connaître une nouvelle ère de besoins croissants, surtout dans les pays émergents, en raison de divers facteurs (croissance du niveau de vie, urbanisation, vieillissement). C'est en tout cas ce que soutient une étude récente de McKinsey⁽¹¹⁾, qui en déduit que le temps du financement bon marché est révolu.

Et l'Europe dans tout cela ? Précisément, il faudrait se le demander. Jusqu'à présent, elle est restée attractive pour les IDE entrants. Mais qu'en sera-t-il lorsque le pôle de gravité du monde sera davantage situé du côté des émergents ? Comme le souligne la dernière réunion de notre groupe « crise », l'Union doit s'inventer un projet de croissance pour faire venir des capitaux et financer les investissements de long terme nécessaires à sa croissance. Ce qui suppose qu'elle sache dépasser la diversité de ses modèles économiques et élaborer une stratégie d'ensemble sur sa place dans le monde. Si on en juge par les communications récemment publiées, elle en est encore loin ! ■

Olivier Lacoste

(6) Voir le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2010 sur www.confrontations.org

(7) Rapport « *Surveillance of Intra-Euro-Area Competitiveness and Imbalances* », disponible sur le site de la Commission européenne, http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2010/pdf/ee-2010-1_en.pdf

(8) Source : Blanchard O. et Milesi-Ferreti G. M., « *Global Imbalances : In Midstream ?* » IMF staff position note, 22 décembre 2009

(9) Global Financial Stability Report, « *Sovereigns, Funding and Systemic Liquidity* », FMI, octobre 2010

(10) Il serait passé de 26,1 % du PIB mondial dans les années 1970 à un point bas de 20,8 % en 2002

(11) McKinsey « *Global Institute, Farewell to cheap capital? The implications of long-term shifts in global investment and saving?* », décembre 2010

ÉCLAIRAGE

La Chine à l'assaut du Vieux Continent

Trente-cinq ans après le premier accord sino-européen, le paradigme a changé. Non seulement la Chine est revenue à l'avant-scène du monde, mais, forte de la manne financière de ses réserves de change (égales au PIB français), elle poursuit méthodiquement ses objectifs en Europe qu'elle ne considère plus uniquement comme un débouché pour ses produits mais comme une terre d'investissement. Cette politique volontariste suscite la crainte des industriels européens et les divise, mais ne place-t-elle pas l'Europe devant l'obligation de s'organiser comme une véritable UE ?

La Chine croit-elle en l'Europe au point de manifester son intérêt pour ses obligations d'État ? Ainsi, alors que la zone euro est engluée dans une crise de la dette souveraine, Pékin s'est déclaré prêt, à l'occasion du troisième dialogue sino-européen sur les questions économiques et commerciales qui s'est tenu dans la capitale chinoise les 20 et 21 décembre, à « apporter son soutien aux mesures prises par l'UE et le FMI pour assurer la stabilité financière de l'Europe ». Lors de la visite à Pékin du ministre portugais des Finances Teixeira dos Santos, le président chinois Hu Jintao s'était déjà engagé à acheter pour 4 à 5 milliards d'euros de bons du Trésor portugais au cours du premier trimestre pour aider Lisbonne à refinancer les 15 milliards d'euros de sa dette qui arriveront à échéance d'ici à avril. Le soutien de Pékin est loin d'être inconditionnel. En échange de la main tendue à Lisbonne, qui semble avoir préféré se tourner vers la Chine, moins exigeante financièrement que l'UE ou le FMI, Pékin compte en effet sur son appui pour lui faciliter, via des investissements stratégiques, l'accès aux matières premières du Brésil et de l'Angola, deux anciennes colonies portugaises.

Car de philanthropie, il ne saurait être question. Plutôt que croire en l'Europe – dont elle sait jouer des voix divergentes entre les différents États⁽¹⁾ – la Chine fait preuve de pragmatisme : elle a besoin de la stabilisation de l'euro pour diversifier ses réserves de change et de l'accès aux réseaux de distribution et aux compétences technologiques du marché européen dont elle est, depuis 2006, le premier fournisseur de marchandises.

On pourrait même reprendre la formule de la « posture diplomatique de plus en plus décomplexée » de Pékin. Elle inquiète et déstabilise les Européens, comme l'illustre la tentative de rachat par l'entreprise chinoise Tainjin Xinamao sur le néerlandais Draka, fabricant de câbles de haute technologie, un secteur réputé sensible, face au français Nexan et à l'italien Prysmian. Le Rubicon a-t-il été franchi cette fois après bien des OPA réussies telle la prise de contrôle de Volvo automobile par le constructeur Geely ? En tout cas, cette offensive a appelé une réaction des dirigeants européens qui envisagent de créer une autorité pour protéger les secteurs stratégiques de l'Union, sur le modèle du Comité sur l'investissement étranger aux États-Unis. Car la stratégie offensive n'est pas prête de s'inverser. La Chine voit en effet s'ouvrir une séquence de cinq ans de succès économique : forte de la manne financière de ses importantes réserves de change, égales au PIB français avec un montant de 2 850 milliards de dollars à fin 2010, elle a rigoureusement planifié des plans de relance colossaux qui s'accompagnent de soutiens massifs aux investissements dans les infrastructures, la construction et les transports, compte tenu des immenses besoins dans ces secteurs.

« Ces investissements transformeront peu à peu une structure de production à faible valeur ajoutée en une structure de production à forte valeur ajoutée, sur le modèle des pays de l'OCDE » explique Karine Berger, chef économiste chez Euler Hermes⁽²⁾.

Les entreprises européennes le savent, elles doivent se préparer à être confrontées à de nouveaux concurrents, issus de la Chine (comme de l'Inde et du Brésil) dans les secteurs des infrastructures routières et ferrées, de l'automobile, de l'aéronautique et de la chimie. Ces futurs challengers interviendront non plus seulement en tant qu'exportateurs mais directement en tant que producteurs sur les marchés européens et américains. Et ce dans un rapport de force faussé : non seulement des pans entiers de l'économie chinoise sont fermés aux investisseurs étrangers, mais les entreprises chinoises ne seraient pas en position de rivaliser avec les entreprises européennes sans la puissante mobilisation de l'appareil d'État.

S'il fallait une preuve supplémentaire du différentiel de puissance en train de s'installer, la clôture boursière de l'année 2010 du classement Bloomberg des dix plus grandes capitalisations mondiales nous l'apporte en faisant apparaître quatre valeurs émergentes en tête. Aux côtés de la brésilienne Petrobras, trois sont chinoises, placées sous la coupe de l'État : PetroChina (devant Apple) et deux banques, Industrial and Commercial Bank of China et China Construction Bank (devant Royal Dutch Shell et Nestlé).

De réciprocité dans les échanges commerciaux, il aura beaucoup été question au dialogue sino-européen de décembre dernier mais comment concilier réciprocité et intérêts réciproques, dans un contexte où l'Europe a besoin des investissements étrangers et d'investir à l'étranger pour préserver l'emploi et se trouve en incapacité de dégager des priorités industrielles communes (voir ci-après la réaction d'Alain Berger ainsi que l'analyse par André Ferron de la communication sur la politique industrielle du commissaire Antonio Tajani, pages 27, 28, 29) ? « A l'heure où l'Europe a besoin de se constituer des positions communes sur la scène internationale [...], la Chine interpelle l'Europe car elle montre combien la construction européenne est inachevée » constate François Godement⁽³⁾. ■ **Marie-France Baud**

(1) « Regards croisés sur la Chine, les États-Unis et l'Europe », discours de Pierre Defraigne du 12 octobre 2010 (www.madariaga.org)

(2) « Brésil, Inde, Chine, les pays émergents au cœur de la reprise mondiale, secteur par secteur » (www.eulerhermes.com)

(3) « La Chine, le monde et nous », débat entre Michel Aglietta et François Godement dans *Alternatives Économiques* n° 297, décembre 2010.

Pour des règles de concurrence loyale au sein du marché intérieur

Alain Berger, délégué général Europe d'Alstom, intervient sur l'importance de la dimension externe du marché intérieur. Et demande que soient transposées en droit communautaire les Notes générales et Dérogations de l'Union européenne de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP).

Au sein du marché intérieur, les entreprises européennes sont de plus en plus confrontées à la concurrence des entreprises étrangères. Cette concurrence est bénéfique et n'est pas à remettre en question. En revanche, ce qui n'est pas acceptable, c'est l'absence de *level playing field* : en raison à la fois d'une ouverture asymétrique des marchés publics et de l'utilisation éventuelle de critères et de normes différenciés, et donc discriminatoires entre entreprises européennes et étrangères. Le marché intérieur est ainsi grand ouvert aux entreprises de pays tiers, qui n'accordent pas toujours en retour aux entreprises européennes un accès comparable et effectif, voire aucun accès, à leurs marchés. De plus, certaines de ces entreprises étrangères agissant sur le marché intérieur ne sont pas soumises aux mêmes règles et niveaux d'exigences en matière sociale, environnementale, d'éthique et de bonne gouvernance que les entreprises européennes. Cela crée de réels problèmes de « concurrence déloyale » sur le marché intérieur, et ce, d'autant plus quand il s'agit d'entreprises d'État.

Ces différents éléments posent le problème d'un marché unique durable et responsable qui applique les mêmes règles à tous, pour garantir une certaine équité et surtout un bon emploi de l'argent public, dans le cas de la commande publique. C'est pourquoi l'Union doit se doter d'instruments et de règles permettant d'assurer ce *fair level playing field* et un nivellement par le haut du marché intérieur. La taille et la richesse du marché intérieur européen constituent un effet levier suffisant pour obtenir une sortie de crise réussie, qui aboutirait à une situation « gagnant/gagnant. »

Ces instruments permettant de garantir un *fair level playing field* pourraient s'appuyer pleinement sur les marchés publics et comprendre deux volets :

1. D'une part, la pleine application du principe de réciprocité pour les pays membres de l'Accord sur les marchés publics (AMP) mais aussi les pays non-membres. Signé en 1994, l'AMP a pour objectif d'ouvrir à la concurrence les marchés publics des États parties en faisant en sorte que leurs procédures, lois et réglementations soient transparentes et ne discriminent pas les produits ou fournisseurs étrangers. Or un certain nombre de pays signataires ont introduit des exceptions visant à limiter la portée de l'AMP. En retour, l'Union européenne a ouvert ses marchés publics, sauf pour les pays couverts par ces dérogations, en spécifiant dans ses Notes générales et Dérogations à l'AMP qu'elle n'ouvrira pas ses marchés publics aux fournisseurs et prestataires de ces pays « tant qu'elle n'aura pas constaté que les Parties concernées assurent aux entreprises de la CE un accès comparable et effectif aux marchés considérés. » Ces Notes générales et Dérogations de l'UE n'ont jamais été transposées en droit communautaire et n'ont jamais pu être utilisées contre les pays qui ne garantissent pas

le même accès aux entreprises européennes qu'à leurs entreprises nationales. Ce d'autant que certains pays ont tendance à utiliser de façon abusive ces exceptions. L'exemple le plus flagrant de cette dissymétrie d'accès aux marchés publics et celui du Japon dans le secteur ferroviaire. Les entreprises européennes – qui représentent une part du marché mondial supérieure à 50 % – ont une part de marché limitée à 0,3 % au Japon selon une étude récente de la Commission. À l'inverse, les entreprises japonaises du secteur connaissent de grands succès sur un marché européen resté lui ouvert⁽¹⁾.

Par ailleurs, il y a également les pays hors AMP, qui ne sont liés par aucune obligation de garantir un accès à leurs marchés publics et dont les entreprises peuvent librement opérer sur nos marchés publics européens.

Les deux récentes communications de la Commission européenne sur la politique commerciale de l'UE et sur l'Acte pour le Marché unique prennent enfin en compte l'importance de la dimension externe du marché intérieur et l'application du principe de réciprocité. Ces deux textes complémentaires proposent ainsi la création d'un instrument spécifique aux marchés publics. Un tel instrument doit d'abord permettre de transposer rapidement, par un texte législatif, en droit communautaire les Notes et Dérogations de l'UE à l'AMP. Et comprendre un deuxième volet de type Instrument de Défense commerciale pour les États non-signataires de l'AMP, qui soit suffisamment efficace et rapide à mettre en œuvre.

2. D'autre part, les autorités adjudicatrices doivent être l'instrument d'une mise à niveau obligatoire des entreprises étrangères travaillant sur le marché intérieur, via l'obligation de respecter nos règles (concurrence/aides d'État) et standards sociaux, de qualité, de normes environnementales, d'éthique et de gouvernance, de respect des règles internationales en matière de financement, d'investissement et de propriété intellectuelle. Tant que ces critères et règles de base du bon fonctionnement du marché ne sont pas respectés, ces entreprises ne doivent pas pouvoir participer aux marchés publics en Europe. Pour faciliter la tâche des autorités adjudicatrices, l'UE devrait créer une base de données ou « *blacklist* » des entreprises ne respectant pas ces règles et critères. Cette « nouvelle frontière » suppose également une définition de « l'établissement stable » en Europe et pose la question de la « valeur ajoutée » européenne et de la manière de la garantir. ■

Alain Berger

(1) Selon le document "Assessment of barriers to trade and investment between the EU and Japan, Copenhagen Economics, 2009" (DG Trade), le manque d'accès au marché japonais engendre des pertes importantes en terme d'export pour les entreprises européennes, estimé à environ 600 millions d'euros par an de volume d'exportations de produits ferroviaires européens vers le Japon.

Le marché intérieur ne peut pas tout, mais sans lui, on ne peut rien

« Le marché unique a été et demeure la pierre angulaire de l'intégration européenne et de la croissance durable. » Rappelons ces mots du président Barroso⁽¹⁾ à l'heure où Michel Barnier lance une opération courageuse et innovante de consultation sur sa communication « Vers un Acte pour le marché unique ». Une initiative centrale dont chacun doit se saisir, au moment où l'Union cherche à renforcer sa compétitivité et à remettre le citoyen au cœur de l'Union.

Le marché intérieur doit être au centre de l'agenda européen.

Le marché unique d'hier ne correspond plus au monde d'aujourd'hui et ne répond plus aux attentes ; le constat doit en être fait et sa rénovation rapidement engagée. Pourtant, « qui perçoit en Europe aujourd'hui qu'il est crucial de relancer le marché intérieur ? » dénonçait Mario Monti lors de notre assemblée générale extraordinaire⁽²⁾. La crise a en effet focalisé l'attention des dirigeants européens sur les politiques d'austérité et les mécanismes de gestion de crise. Or, une telle approche « néglige une dimension centrale du deal politique ». « Serrer les boulons » ne suffira pas : la soutenabilité des dettes en Europe ne pourra être assurée que par une croissance durable de nos économies⁽³⁾. Mario Monti a clairement évoqué ce déséquilibre qui existe au niveau communautaire dans l'appréhension des priorités politiques de l'Union. Si la crise a poussé dans l'urgence les dirigeants européens à réfléchir à une nouvelle gouvernance - un point indéniablement positif - le socle même de l'Union qu'est le marché intérieur - et son « bras armé » le budget communautaire, ajoute Philippe Herzog, souffrent d'un manque cruel de stratégie et de vision systémique. Les liens avec la Stratégie EU2020 sont illisibles pour le citoyen européen et la sortie simultanée de plusieurs communications de la Commission (industrie, innovation, cohésion, politique extérieure, budget, PAC...), chacune dans un langage, une intention et un calendrier propre fait ressortir de manière criante le manque de coordination. Pourtant, aux yeux de Monti, le marché intérieur n'est pas un des « *flagships* » de la Stratégie 2020, mais bien la mer sur laquelle devraient voguer tous les « navires » européens.

« Une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises »

Les liens entre stratégies macroéconomiques de sortie de crise, révision du marché intérieur et réformes structurelles nationales sont donc à construire et à expliciter. La crise a mis en exergue les **écarts de compétitivité** croissants au sein de la zone euro, fragilisant ainsi cette dernière. Au cours de la décennie passée, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne ont perdu du terrain ; ils doivent maintenant renverser la vapeur. Dans le cadre d'une union



monétaire, impossible d'améliorer sa compétitivité par une dépréciation de la monnaie ; le seul moyen est de monter en puissance en innovation et, dans certains cas, de réduire les coûts notamment salariaux⁽⁴⁾. Tirer pleinement profit du marché intérieur est une partie essentielle de la solution, et les dirigeants européens commencent à le percevoir. On a vu progressivement les exigences en terme d'austérité budgétaire auprès des États en difficulté s'accompagner d'autres requêtes. Ainsi, la question de la convergence fiscale s'est posée avec acuité dans le cas irlandais. Un sujet que Nicolas Sarkozy a d'ailleurs repris pour la France. Or, ces questions qui émergent dans l'agenda politique européen (fiscalité, mobilité des travailleurs...) ne sont autres que des éléments constitutifs de ce socle qu'est le Marché intérieur.

Améliorer l'innovation comme organisation systématique du passage des idées à la production et aux marchés - un point bien appréhendé par la communication innovation (cf. article de Jean-Louis Sangaré p. 28 et 29), bâtir de nouvelles politiques industrielles, favoriser les investissements ►►►

(1) Lettre de mission du président Barroso au professeur Monti, 20 octobre 2009

(2) Compte rendu disponible sur www.confrontations.org

(3) « Pour un grand marché européen : le socle d'une nouvelle croissance » Philippe Herzog, Cahier intérieur de *Confrontations Europe*, La Revue n° 91, juillet-septembre 2010

(4) "All pain, no gain?" *The Economist*, December 11th 2010

►►► de long terme sont autant d'actions que les États en difficulté mais aussi les autres doivent entreprendre pour restaurer leur compétitivité. L'Union doit identifier avec précision les domaines d'intérêt commun où il faut booster la création et bâtir de nouvelles « **politiques industrielles** ». L'industrie revient en grâce comme nous le montre André Ferron (cf. article p. 27, 28, 29) mais les avancées dans ce domaine demeurent frileuses. Des grands programmes mais surtout de nouveaux « partenariats public-privés » sont à encourager. « *Pour cela, deux conditions : construire le marché de façon adéquate (e.g : marchés publics, coopérations, partage des coûts) et fournir des incitations financières* » affirme Philippe Herzog. Poussée par les biais court-termistes de la régulation financière, l'Europe, qui dispose pourtant d'une épargne abondante, a trop peu investi ; il faut corriger le tir. Comment ? Franco Bassanini (cf. article p. 31 et 32) demande la création d'un cadre incitatif pour attirer les capitaux étrangers et mobiliser les investisseurs de long terme. Un sujet bien identifié par le SMA, mais qui manque de propositions concrètes, et de coordination avec la réforme des fonds structurels (cf. article de Marie-France Baud et Véronique Ollivier p. 35 et 36).

On ne peut que déplorer l'absence totale de liens établis *ex ante* entre rénovation du marché intérieur et politique commerciale (cf. article d'Olivier Lacoste p. 20) moment même où la Chine confirme ses projets d'investissements en Europe. À défaut d'une politique européenne structurée en la matière – à l'image de la politique américaine – les propositions actuelles de contrôle des investissements chinois en Europe ont le mérite d'ouvrir le débat. À l'heure où nous prenons conscience que les modèles de croissance européens sont différents et ne peuvent pas être identiques, l'intérêt de tous et de chacun, même de l'Allemagne, est de mieux penser un système de modèles coopératifs et complémentaires. Les investissements allemands sont nombreux au sein de l'Union, ses besoins d'immigrants vont être très importants pour pallier la pénurie de main-d'œuvre locale... La vision britannique d'un marché intérieur de libre échange qui fonctionne mieux ne suffit pas, d'autres questions sont en jeu et doivent faire partie du débat. D'ailleurs le *Financial Times* a consacré un article important démontrant l'importance de la réforme du Marché intérieur pour construire la future croissance⁽⁵⁾. Cela ne fait que renforcer l'impérieuse nécessité soulignée par Mario Monti, **d'un deal politique** entre les États membres autour du *Single Market Act*. Seul un package deal, où les États seraient amenés à accepter non seulement des mesures qu'ils soutiennent, mais aussi certains éléments plus contraignants pour eux, permet d'aller dans le sens de la solidarité européenne maintenant inscrite dans les Traités.

Les Européens au cœur du marché unique pour retrouver la confiance

« *Ce n'est pas le marché comme objectif, c'est le marché au service de ! Il faut mettre au cœur les citoyens et le penser comme une plateforme* » et c'est pourquoi Michel Barnier encourage une réflexion sur le marché intérieur comme espace social de vie en commun. Elle relève en quelque sorte d'un **devoir éthique** de la part des dirigeants européens. « *Doit-on uniquement parler aux citoyens de supervision, de mise en œuvre et d'assainissement des finances publiques ? Non, il faut relever cette ligne d'horizon* » et redonner espoir.

Bien entendu, jouer le marché et le social ensemble est loin d'être un exercice facile, les opinions divergent. La Stratégie de Lisbonne a reposé sur une approche visant à associer politique de concurrence, R&D et soutien aux *start-up*. Chacun doit reconnaître aujourd'hui que cette approche, très incomplète,

a largement échoué. « *Une nouvelle logique du marché intérieur dont les mots d'ordre doivent être "bien public" et promotion des investissements immatériels et matériels, humains et productifs est à promouvoir* » martèle Philippe Herzog⁽⁶⁾. Ayant longtemps privilégié les producteurs et les consommateurs, l'Union avait jusque-là oublié de s'adresser aux citoyens/consommateurs/travailleurs qui ont des sentiments différents. La communication ouvre ces perspectives. Elle parle aux jeunes et aux travailleurs d'accès à l'emploi et à la formation tout au long de la vie (propositions 34 et 35 du SMA) ; de reconnaissance des qualifications et des compétences (proposition 33). Elle prend aussi à son compte la promesse faite par le Président Barroso d'ouvrir la réflexion sur les anticipations des restructurations avec les partenaires sociaux (proposition 32). Elle s'adresse aussi aux usagers de services publics que le Traité de Lisbonne ne considère plus simplement sous l'angle des dérogations à la politique de concurrence, et que la communication présente sous l'angle de leur nécessité pour un développement durable et solidaire (cf. article de Laurent Ghekière p. 37). Enfin, elle concerne pour la première fois les acteurs de l'économie sociale en leur consacrant un chapitre ambitieux.

Se mobiliser pour un pacte

Loin d'être appréhendé comme une « Bible » rigide pour reprendre les termes de la députée européenne polonaise Roza Thun, cette communication n'est pas gravée dans le marbre, elle est une proposition dont la confirmation est un enjeu politique. Michel Barnier a besoin des contributions de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux européens pour faire que ces cinquante points d'actions ne soient pas réduits à une peau de chagrin, victimes de marchandages. « *Il faut un dialogue public vivant et exigeant* » demande Philippe Herzog. Le succès du premier Forum pour le Marché unique organisé le 9 novembre au Parlement européen témoigne de l'intérêt pour une telle démarche, qui reste à préciser. La vision *top-down* d'une Commission européenne qui « *delivers* », « *explique* » et surveille est insuffisante ; non seulement un deal politique à la Monti est nécessaire, mais aussi un pacte et un partenariat avec les citoyens et les acteurs socio-économiques.

Le Parlement européen s'est saisi de ce chantier avec une vigueur qui donne espoir. « *Nous, hommes et femmes politiques, médias et leaders d'opinion, sommes responsables de la popularité du marché intérieur. Le SMA est, à mes yeux, une révolution, dans la lignée de l'euro* » affirmait avec vigueur Othmar Karas lors de notre assemblée générale. Depuis, la commission IMCO a nommé trois brillants rapporteurs pour rédiger les trois rapports sur le SMA : Sandra Kalniete (PPE) aura en charge la gouvernance, Antonio Correia de Campos (S&D) devra traiter du « MI pour les Européens », et enfin Christian Silviu Busoi (ADLE) analysera le « MI pour les entreprises et la croissance » assisté par Bernadette Vergnaud, Othmar Karas et Pascal Canfin. Le Comité des Régions est lui aussi mobilisé et M. Destang devrait remettre son rapport sur le SMA dans les semaines à venir.

Faire du marché intérieur un espace de vie commune, de mobilité pour des citoyens/consommateurs/travailleurs est le défi de demain. Le SMA est à améliorer, à hiérarchiser, Confrontations Europe continuera à y contribuer tout au long de cette année. ■

Carole Ulmer

Directrice des relations institutionnelles, Confrontations Europe

(5) « Europe: star-crossed levers » FT, January 9th 2011

(6) Ibid 3

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Encore un effort !

L'une des six initiatives phares de la nouvelle stratégie européenne de croissance et d'emploi « Europe 2020 » concerne l'industrie. Le 28 octobre, la Commission a précisé les propositions la concernant, élaborées sous la responsabilité d'Antonio Tajani, commissaire à l'Industrie et à l'Entrepreneuriat : « une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation. Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène ».

L'Europe a un besoin criant de croissance et d'emplois, mais où trouver le moteur ? Ce moteur a été l'industrie pendant un siècle puis, dans les années 80, on a dit « l'industrie c'est fini ». La relance de l'Europe des années 90 s'est faite en combattant toute idée de politique industrielle car synonyme de fossoyeur de marché. En 1999, il n'y a plus de commissaire à l'Industrie mais aux Entreprises, il proclame sa ferme intention de traiter toutes les entreprises, industrielles ou de services, sans discrimination. Le millénaire commence dans le mépris des entreprises « brick and mortar » et l'adoration des entreprises virtuelles de la « Société de l'Information », l'abcès éclate mais le virus survit. Le système financier devient plus virtuel que jamais, le jeu électronique en réseau mondial l'emporte sur le financement de l'économie réelle. La crise siffle la fin de la partie, le virtuel c'est fini ! En même temps, la Chine n'est plus une virtualité exotique mais une réalité d'acier et de silicium qui se mesure en milliards de tonnes où l'industrie galope. L'Europe n'a pas le choix, elle doit reprendre la production de biens matériels. Cela ne signifie pas pour autant un retour à l'industrie manufacturière des années 60. C'est une industrie « robotisée » puis « numérisée » qui travaille avec des services aux entreprises mais surtout qui transforme la matière dans un contexte radicalement différent. Un développement industriel pour 800 millions d'êtres humains peut être extensif et s'alimenter sur les terres à l'écart du développement, pour 3 milliards, ce n'est plus possible, le mode de production doit changer, on se rapproche de l'économie de rationnement, l'homme industriel doit se réinsérer dans le grand cycle de la nature pour le transformer à son avantage sans le détruire. L'industrie manufacturière européenne n'est certes pas sortie indemne des années de crise et d'errance idéologique. Elle ne crée pas assez d'emplois et le déficit commercial s'est creusé, mais elle a des atouts et des capacités de rebond non négligeables, car tous les États membres, Allemagne en tête, ne se sont pas rués avec la même vigueur sur les miroirs aux alouettes. Elle représente encore le quart des emplois européens et avec les services connexes, la moitié. C'est 75 % des exportations de l'Europe et 80 % de sa recherche et développement. De 2000 à 2007 (chiffres ONU en \$ 90), son poids dans le monde a reculé de 31 % à 28 % mais ce recul traduit d'abord la montée en puissance des nouveaux entrants, Chine en tête, car son industrie a continué de croître (de 17 % sur la période contre 16 % pour le Japon, 14 % pour les États Unis et 90 % pour les BRIC, 57 % pour la Corée du Sud). Sa part de marché dans les exportations mondiales est restée stable (17 %), contrairement aux États-Unis et au Japon. Nain dans les biens de consommation courante (sauf pour les industries agroalimentaires, c'est un poids lourd mondial dans les biens d'équipement, la chimie et les matériels de transport. Comment retrouver le développement en Europe sans s'appuyer sur de tels atouts ? Comment ne pas s'en saisir alors qu'il faut construire les briques d'une nouvelle industrie de cycle économe en ressources pour le monde entier ?

Des atouts, mais peu d'ambition pour s'en saisir

L'envie de bien faire de la Commission est sans doute réelle mais les propositions ne sont guère à la hauteur du caractère phare de cette initiative, elles ne donnent pas le signal de mobilisation qui paraît nécessaire et pêchent finalement par manque d'ambition. L'industrie européenne mérite et a besoin de mieux que ça.

Le texte liste dix-huit grands points d'action, treize sont des mesures « horizontales » qui concernent toute l'industrie en mettant l'accent sur les PMI, cinq sont « sectorielles » et relèvent de la « politique industrielle » proprement dite, enfin le dernier chapitre concerne la « gouvernance » de cette politique.

Hormis l'amélioration des « conditions-cadres » qui consiste surtout à protéger l'industrie d'éventuels dégâts collatéraux infligés par des règlements extra-industriels (*better Regulation*) et qui veut dégager les obstacles à l'épanouissement des PMI, l'essentiel concerne le marché unique et sont un copier-coller du Single Market Act (SMA) de Michel Barnier, à l'exception peut être des mesures transposant l'« Union pour l'Innovation ». Il a l'audace de se risquer à un chapitre sur la concurrence, mais, bizarrement, c'est le seul où aucune mesure concrète n'est proposée...

L'action sectorielle est plus intéressante. Comme l'a dit avec raison Antonio Tajani en présentant son texte, « À l'ère de l'intensification de la mondialisation, le concept d'industries et de secteurs nationaux est obsolète. Des réponses stratégiques européennes coordonnées sont nécessaires ». Pour quels domaines ? Cinq correspondant à au moins une dizaine de secteurs industriels : l'espace où le Traité de Lisbonne donne de nouvelles compétences à l'Union ; la « mobilité durable » c'est-à-dire l'industrie des moyens de transport à commencer par l'automobile ; le domaine à « défis de société » soit les quatre secteurs de l'industrie pharmaceutique – soins de santé, de la sécurité, de la construction et des bioproduits ; celui relevant du nouveau concept d'industrie « à chaîne de valeur » mondialisée et défaillante, chimie, industrie agroalimentaire et culture-crédation ; enfin les industries fortes consommatrices d'énergie méprisées dans la politique de l'énergie ont droit ici à une action sur mesure. On aurait pu y ajouter « L'initiative Matières Premières » rangée bizarrement dans le volet extérieur des mesures horizontales et au moins citer l'Initiative des Marchés Porteurs et ses six secteurs, la création la plus prometteuse de la Commission précédente. La liste est sans doute pertinente, mais nous sommes encore loin d'une action à la hauteur de la qualification de stratégique, en particulier dans l'articulation à une politique extérieure incontournable dans la mondialisation. Là où elle a pourtant de nouveaux pouvoirs, l'Espace, la Commission n'ose même pas aller plus loin qu'il y a cinq ans.

Enfin, la gouvernance européenne ne connaît pas de changements fondamentaux. Elle relève de la méthode ouverte de coordination de politiques industrielles qui restent nationales. ►►

►►► On peut au plus attendre une amélioration du côté des indicateurs de suivi. Le texte par ailleurs ne s'intéresse pas à la gouvernance des entreprises au contraire du SMA, en restant à la Responsabilité Sociale des Entreprises qui est plutôt l'organisation d'un contrôle externe.

Revoir la copie

On peut faire déjà beaucoup mieux avec la même matière. D'abord il faut s'appuyer sur le « socle » que constitue le SMA, ensuite oser aller vers un « Dialogue social et industriel » et une « Union pour l'industrie » avec des politiques sectorielles « obligatoires » comme le demande le rapporteur au Parlement Bernd Lange, plus ambitieuses et intégrées de la concurrence à la politique extérieure en passant par le financement et la gestion tripartite des reconversions.

■ Tirer parti du marché intérieur :

la relance par les grands réseaux enfin possible

La relance du marché intérieur comprend deux volets qui touchent l'industrie (on n'évoque pas ici le 3^e volet « citoyens » très important), le volet « classique » visant à supprimer les obstacles nationaux à la libre circulation : normalisation, marchés publics, cadre juridique et fiscal... Ce travail doit être fait pour les biens et l'industrie manufacturière, pas besoin de recopier le SMA. Le deuxième volet est radicalement nouveau et capital pour l'industrie européenne. Au lieu de s'ingérer dans les politiques nationales pour faire sauter des obstacles nationaux, l'Union est déterminée à faire pour la première fois ce que personne ne peut faire à sa place, unifier en connectant les marchés nationaux dans de grands réseaux européens. Cette relance par les grands réseaux proposée sans succès par Jacques Delors pour sortir de la crise de 1993 est aujourd'hui possible. Mais qui va construire les équipements et où ? Le travail du commissaire à l'industrie devrait être d'organiser l'offre industrielle européenne sans protectionnisme mais sans naïveté pour honorer ces énormes débouchés.

■ Revue sectorielle intégrée avec le Dialogue social et industriel

L'observation des mutations industrielles animée peu ou prou par le Dialogue social européen dans les différents secteurs industriels constitue un élément essentiel pour des marchés et une offre industrielle européenne qui doit se prolonger dans la gestion des reconversions. L'Union dispose d'instruments publics pour accompagner ces mutations tels le FSE, le FAM voire les fonds régionaux. Cependant, nous sommes encore loin de pouvoir gérer, voire cogérer les mutations de grande ampleur que le nouveau contexte mondial et une stratégie européenne ambitieuse d'innovation annoncent, parce que ces dispositifs s'ignorent souvent les uns les autres et sont coupés des pouvoirs durs de régulation comme ceux de la concurrence et de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Une aide à l'innovation ici a toutes les chances de se traduire par une aide à la fermeture là, comme pour l'automobile passant de l'essence à l'électricité ; autoriser ou interdire les aides ne suffit pas, il faut les coordonner. La crise de 2008 a montré les difficultés posées par la multiplicité des aides nationales dans les secteurs déjà très intégrés comme l'automobile. Les notions de surcapacités ou sous-capacités si importantes pour l'autorisation des aides ne font guère l'objet de concertation pour une mise à jour régulière. Pourtant, les anciennes surcapacités dans les mines et la métallurgie européenne deviennent des sous-capacités quand le monde se rue sur les matières premières. Rares sont les cas comme celui de la construction navale où le contrôle européen des aides reconnaît que la concurrence mondiale est faussée. Seul frémissement, la nécessité de réagir aux fuites de carbone en l'absence d'accord international sur le climat a poussé à définir des secteurs sensibles à un commerce mondial faussé (146 des 258 niveau NACE 4digit) et à autoriser des compensations, mais en reste-t-on là ? Un dialogue social et économique devrait intégrer tous ses aspects et le faire au niveau européen, non pas pour se substituer à la DG Concurrence et à la politique commerciale européenne mais pour mieux éclairer leurs décisions. De nouveaux instruments de politique industrielle sectorielle devraient être créés pour une approche secteur par secteur intégrant tous ses aspects.

L'absence d'un accord politique sur le brevet européen

Malgré les efforts répétés du ministre Vincent Van Quickenborne, et un compromis intelligent qui a bénéficié du soutien politique du commissaire Michel Barnier, la présidence belge de l'Union européenne n'est pas parvenue à un accord politique définitif sur le brevet européen. Pourtant, lors du Conseil compétitivité du 10 novembre 2010, la proposition de compromis sur le régime linguistique du brevet de l'UE avait recueilli l'assentiment de la plupart des États membres. L'opposition farouche d'une minorité d'entre eux à se rallier au régime en vigueur à l'Office européen des brevets a compromis l'unanimité requise⁽¹⁾. La menace brandie par la Commission européenne d'une forme de coopération renforcée pour mettre en œuvre le brevet européen n'aura pas réussi à surmonter la défense d'intérêts linguistiques nationaux. Devant l'absence d'un accord à 27, dix États membres ont pris l'initiative de demander d'établir une coopération renforcée en vue de la mise en place rapide du brevet européen, conformément aux dispositions du Traité de Lisbonne⁽²⁾. Le Conseil du 10 décembre dernier a reconnu que cette voie apparaissait la seule possible

pour progresser. La présidence hongroise s'est engagée à poursuivre les travaux.

Comme l'a souligné le commissaire Barnier le 10 novembre, « l'échec des discussions est lourd de conséquences », et « l'absence de brevet européen entrave notre compétitivité, entrave l'innovation européenne, la recherche et le développement ». Ainsi, l'Europe a échoué à mettre en œuvre une idée lancée en 1979 et qui a pourtant fait l'objet d'un accord politique en décembre 2009⁽³⁾ sous la présidence suédoise. Les entreprises européennes et les PME, très pénalisées, subissent la complexité de procédure et des coûts de protection intellectuelle en moyenne dix fois plus élevés que les États-Unis. Le compromis ramenait le coût du brevet à 680 euros contre un coût de 20 000 euros, dont 14 000 euros de traduction, à comparer à 1 850 euros aux États-Unis. Le brevet européen est ainsi devenu un test de la volonté des États membres de s'accorder sur le marché unique.

Que le brevet européen achoppe sur l'intérêt linguistique national est paradoxal. D'ici 2012, la Chine, dont la protection intel-

lectuelle croît à un taux de croissance élevé, est en passe de devenir le premier déposant mondial de brevets, et le chinois devrait s'imposer à terme comme la première langue de dépôt⁽⁴⁾. Dans la concurrence globale entre les grandes régions, l'enjeu est l'avenir du marché européen de l'innovation. Avec la communication sur « l'Union pour l'innovation »⁽⁵⁾, l'Union européenne affiche l'ambition de devenir un espace d'innovation compétitif au plan mondial. La novation importante réside dans une articulation stratégique cohérente de l'Union pour l'innovation autour de la chaîne de valeur industrielle, ainsi que du continuum de l'idée produite par la recherche jusqu'au produit ou service issu de l'innovation mise sur le marché. L'Acte pour le marché unique, l'Union pour l'Innovation, la politique industrielle à l'ère de la mondialisation, ces initiatives de la Stratégie UE2020 s'attachent à développer une chaîne de valeur compétitive et diversifiée. L'UE s'attache aux conditions cadres de l'innovation et à l'accès au financement et s'appuie sur ces quatre idées fortes : protéger et renforcer l'investissement dans la base de connaissance ; réduire la fragmentation du mar-

■ Union pour l'Industrie

La tâche de politique industrielle est de faire en Europe ce que le marché européen ne fait pas et ce que le « *non-marché mondial* » empêche de faire, unir sur des projets communs stratégiques, inciter aux coopérations pour partager les coûts non seulement de recherche et d'innovation mais aussi d'industrialisation. Il s'agit de développer l'offre sur une demande existante ou plus souvent pour les domaines innovant d'organiser simultanément offre et demande.

On pourrait distinguer trois niveaux d'intervention de l'Union.

Le premier est celui des « *domaines stratégiques européens* ». En font partie les grands réseaux et les services associés qui correspondent à un intérêt général européen et sont des éléments essentiels du « *camp de base* » européen dans la mondialisation. Ils ont aussi la caractéristique de réclamer des normes et standards uniformes au-delà de l'harmonisation. On peut ajouter d'autres secteurs comme l'aérospatiale, les matières premières, la mobilité durable, la pharmacie-soins de santé, domaines où dans le monde l'industrie ne peut exister qu'unie ou qui correspondent à des défis planétaires et sociétaux comme le climat, le vieillissement en bonne santé. L'Union doit définir ces secteurs, ses intérêts et ses objectifs avec les parties prenantes et les défendre à l'intérieur et à l'extérieur. L'Union a l'initiative sur un mandat clair et doit disposer des moyens y compris financiers pour organiser et soutenir l'action. À l'OMC, ces domaines correspondent à des intérêts offensifs et sont négociés comme tels. L'Eurobond est l'instrument financier adéquat de soutien long terme de partenariats public-privé. L'instrument industriel est le grand projet européen du type Galileo. L'Union les soutiendrait non seulement au niveau de l'innovation mais pourrait aller jusqu'au niveau de la production. Par exemple, l'émergence de nouvelles batteries automobiles nécessite de s'unir dans la mise au point du produit mais aussi de nouveaux moyens de production et usines capables de sortir et recycler des millions d'exemplaires, cela peut requérir un partage de coûts et de risques au niveau industriel entre les constructeurs automobiles.

Les « *projets communs européens* » correspondent à des secteurs exposés à la concurrence internationale, en mauvaise posture que l'on veut

reconquérir ou en grandes mutations, mais ils ne concernent pas forcément toute l'Europe comme dans le premier niveau. Ces projets communs sont d'initiative privée, ils peuvent émerger de la revue sectorielle précédente, l'Union peut décider de les soutenir ou non. L'instrument d'organisation serait du type « *entreprise commune* » dans une version industrielle et celui de financement correspondrait au « *project bond* » du SMA.

Dans tous les cas l'Union devrait encourager l'« *industrialisation transfrontalière des innovations européennes* », c'est son devoir d'intégration pour dépasser les rivalités industrielles nationales et c'est un gage d'efficacité à long terme que l'industrialisation soit en cohérence avec l'innovation. L'instrument d'organisation pourrait être le marché public européen, ou une aide à la création d'« *entreprise industrialisante européenne* » à créer.

Les actions de l'Union dans ces trois domaines ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Par exemple le grand projet européen peut abriter plusieurs projets communs et donner lieu à des incitations particulières à la coopération transfrontalière de production.

En quête d'une autre gouvernance

Avec la politique industrielle décrite précédemment la gouvernance n'est plus réduite à la MOC. Il faut délibérer et co-décider pour définir les domaines stratégiques, le dialogue social ferait sa grande entrée conduisant à une co-gouvernance consultative mais pouvant conduire à des conventions de branche. L'action pour faire évoluer la gouvernance des entreprises, en particulier celles qui résultent des actions de l'Union, s'inscrit dans la nouvelle cohérence de gouvernance. Bien sûr on peut s'attendre à une résistance des États membres qui ont toujours tout fait pour garder la main dans les Traités, mais la Commission a tout à gagner à porter haut son rôle de promotion de l'intérêt européen dans le nouveau contexte de mutations mondialisé et peut trouver des alliés chez les partenaires industriels et sociaux. Le texte de la Commission doit faire l'objet d'une consultation avant sa mise en œuvre, nul doute qu'il y aura de la part des industries des réactions dans ce sens, nous devons y aider et contribuer la Commission à revoir sérieusement sa copie. ■

André Ferron

Chargé de mission, *Confrontations Europe*

n ne doit pas hypothéquer l'Union pour l'Innovation !

ché de la connaissance ; favoriser l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'idée au marché ; regrouper les forces au service de percées technologiques, tout en renforçant la cohésion sociale et territoriale. La méthode est celle des réformes des systèmes nationaux de recherche et de l'innovation et de leur gouvernance. Il s'agit de regrouper les moyens de recherche sur la base de critères de qualité et d'efficacité de l'investissement. L'UE agira sur les facilitateurs de l'innovation, ressources humaines, systèmes de recherche, finance et soutien. Pour le marché, l'attention sera portée sur les investissements dans les firmes, les réseaux et l'entrepreneuriat, les actifs intellectuels. L'évaluation du système – indicateurs d'innovation et des effets économiques – est bien sûr primordiale. Pour des politiques européennes de recherche développement et innovation efficaces, l'UE doit renforcer le levier des fonds publics et privés notamment avec la « *Risk Sharing Finance Facility* » – RSFF – de l'UE et la Banque européenne d'investissement. On peut s'interroger sur la capacité à favoriser des stratégies de spécialisation régionale, avec le soutien

du Fonds européen de développement régional. Enfin les instruments européens conçus pour financer des projets globaux apparaissent inadaptés aux PME, pour lesquelles on déplore l'absence de facilités européennes spécifiques.

L'UE est confrontée au défi accru d'exporter sa capacité d'innovation sur les marchés mondiaux. Aujourd'hui, les flux d'échanges et d'investissements sont déterminants pour la diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies dans le commerce global, quels que soient les secteurs. Ici encore, la réciprocité dans l'ouverture des marchés des pays tiers s'impose pour l'innovation à l'instar des marchés publics. Les nouveaux accords commerciaux s'attaqueront aux obstacles réglementaires qui existent notamment en matière de protection de l'innovation®. Par ailleurs, l'UE devrait également rechercher un accès plus symétrique aux programmes de recherche et développement dans les pays tiers, pour répondre au niveau d'ouverture élevé de la recherche européenne.

Jean-Louis Sangare, *Conseiller politiques publiques, Confrontations Europe*

- (1) L'Italie et L'Espagne ont jugé « discriminatoire » le fait que leur langue nationale ne figure pas dans le compromis – trois langues officielles de l'OEB (DE, EN, FR), enregistrement dans l'une des trois langues et traduction dans les deux autres –, au Conseil du 10 novembre 2010.
- (2) Courrier du 7 décembre 2010 à Michel Barnier de dix États membres (DE, DK, ES, FI, FR, LT, LU, NE, SL, SW) pour l'établissement d'une coopération renforcée, sur la base des conclusions du Conseil du 4 décembre 2009, sur la proposition de règlement sur le brevet communautaire de 2000 (COM(2000)412 et la proposition de règlement relative aux dispositions de traduction pour le brevet de l'UE (COM(2010)350, de juin 2010).
- (3) Accord politique sur les principales règles du brevet de l'Union européenne au Conseil compétitivité du 4 décembre 2009.
- (4) Bruno Van Pottelsbergue, groupe de travail Marché intérieur et Services, « Le marché unique européen de l'innovation et de la connaissance : Quelles conditions de succès ? », Confrontations Europe, 24 juin 2010.
- (5) Communication de la Commission « Initiative phare Europe2020 : une Union pour l'Innovation », COM (2010)546, 6 octobre 2010.
- (6) Communication « Commerce, croissance et affaires mondiales », 9 novembre 2010.

L'enjeu des marchés publics

L'enjeu économique global de la commande publique est décisif, alors qu'elle représente plus de 17 % du PIB de l'UE27, une variable incontournable dans les problématiques d'emploi en Europe.

Améliorer la situation existante, juridique notamment, permettrait d'augmenter la contribution des marchés publics à la croissance et à la compétitivité de l'UE.

La dynamique de rénovation du marché intérieur

visé à créer des leviers pour la compétitivité de l'UE, en adaptant notamment les outils juridiques aux nouvelles réalités économiques. Elle ne peut se faire sans examiner minutieusement le dispositif à l'œuvre en matière de marchés publics. Cette frange de l'économie européenne apparaît comme un relais pour les finances publiques en grande difficulté, un vecteur d'investissements de moyen et long terme, une réponse aux besoins d'équipement de l'Union en infrastructures et services, et une voie d'engagement de l'économie européenne vers une nouvelle croissance. La contribution de l'achat public à la croissance est aujourd'hui faussée par un dispositif et une législation obsolètes, qui font s'éloigner les parties prenantes (entités adjudicatrices, grandes entreprises et PME) des besoins en investissement, et qui de fait engendrent un coût pour le citoyen européen et la société dans son ensemble.

Il faut considérer trois champs dans cet examen du dispositif existant, qu'il s'agira de traiter par des solutions adaptées : le positionnement clair et définitif de l'UE sur la notion de réciprocité commerciale ; la modernisation et la simplification du cadre juridique des marchés publics ; la clarification de la distinction entre marchés publics, concessions et PPP.

L'Europe doit tout d'abord parvenir à positionner et valoriser ses marchés publics et ses entreprises

autant ou mieux que le font ses partenaires américains, japonais ou chinois, et pallier les déséquilibres actuels. Les entreprises européennes souffrent en effet d'une asymétrie qui les désavantage au plan international face à leurs partenaires des pays tiers, accédant difficilement à leurs marchés, ce que leurs concurrents extra-européens ne connaissent pas en Europe. La position à envisager dès lors n'est pas la fermeture, le protectionnisme mais l'ouverture réciproque, en faisant preuve de plus de réalisme commercial vis-à-vis des pays tiers. La Commission européenne travaille à un dispositif pour le second semestre 2011, dont le degré de contrainte est encore inconnu : la mise en œuvre des Accords de l'OMC sur les Marchés Publics (AMP) en droit communautaire, avec effet direct sur tous les pays signataires de l'accord, ou un instrument de défense commerciale, applicable au cas par cas. Il faut le dire, des dissensions internes à la Commission font – à nouveau – problème, entre ces deux visions de la réciprocité, celle de la DG Markt d'une part, et celle de la DG Trade d'autre part. Il faut espérer que cela n'ait pas de conséquence sur la qualité de l'outil et sa crédibilité. Ceci étant, l'importance de pays comme l'Inde ou

la Chine, non signataires de l'AMP, laisse à penser que les deux outils de la Commission seraient complémentaires pour former une réponse à même de couvrir l'ensemble des partenaires de l'UE. Le Conseil, comme l'indiquent ses conclusions sur la politique commerciale de l'UE du 21 décembre dernier, souhaite pousser à la définition d'une position claire et rapide.

La valorisation des marchés publics doit parallèlement s'effectuer en adaptant le corpus juridique de 2004 aux nouveaux besoins des acteurs publics et privés. En vue de sa proposition législative pour un nouveau cadre juridique, à échéance 2011-2012, la Commission propose de : moderniser les règles en vigueur afin de fournir de meilleures conditions pour acheter ; simplifier les procédures en renforçant notamment les marchés publics électroniques ; encourager l'accès aux entreprises transfrontalières ; encourager des achats à « haute valeur sociétale » tout en garantissant le principe de non-discrimination entre les soumissionnaires. C'est dans l'introduction de la qualité dans les critères d'attribution des marchés publics que les interrogations persistent. L'enjeu est de faire valoir le « *best value for money* » déjà existant, en le rendant plus systématique, par des arguments liés au « *life cycle cost* » des services et infrastructures notamment. Alors que ce sont aux pouvoirs adjudicateurs de décider de l'exigence de leurs marchés, il faut travailler à des instruments non contraignants définis à l'échelon européen, comme des labels écologiques et sociaux, tels que le propose Stéphane Rodriguez⁽¹⁾.

Enfin, traiter le cas des concessions de manière autonome

paraît essentiel, alors qu'elles sont un mode de plus en plus courant d'achat public, où la notion de partage du risque est plus importante car variable. Il est nécessaire, même si la forme des contrats de concession varie, que la Commission propose de formaliser des procédures (possibilité de négociation, obligation, publication, transparence, etc.). Néanmoins, un effort de pédagogie et de définition – notamment montrer en quoi elles ne sont qu'une forme particulière de PPP – doit être le premier objectif de toute mesure, sans quoi les objectifs d'utilité et de sécurité juridique pour les acteurs ne seront pas remplis. ■

Nicolas Galudec

Chargé de mission, Confrontations Europe

(1) Stéphane Rodriguez est juriste, maître de conférences à l'École de droit de La Sorbonne, Centre de Recherche sur l'Union Européenne. Il est aussi membre du comité d'orientation du groupe de travail « Marché Intérieur et Services » de Confrontations Europe dont les comptes rendus sont disponibles sur www.confrontations.org

FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS DE LONG TERME

Le temps presse

Le 29 octobre dernier, s'est tenu à Venise un forum sur le rôle crucial des investissements de long terme pour une croissance durable. Le débat public commence à émerger dans le contexte macroéconomique global des déséquilibres massifs et de la grave crise de la dette en Europe où tous les leviers de financement de l'investissement, qu'il s'agisse du budget public ou de l'endettement privé, sont fortement grippés. Franco Bassanini, président de la Cassa Depositi e Prestiti, l'un des membres fondateurs du Club des investisseurs de long terme, a appelé à une impulsion politique sur ce dossier. Voici résumés les grands traits de sa communication.

En Europe, les besoins sont énormes, qu'il s'agisse d'infrastructures, de conversion à une croissance plus respectueuse de l'environnement, des grands enjeux liés à la métropolisation, d'économie numérique, d'éducation et de formation. Ils engagent des montants d'investissements considérables. Par exemple, le coût du réseau Trans-European Transport Network (TEN-T) – encore à financer – est évalué à 500 milliards d'euros en hypothèse basse. Celui des investissements européens en matière d'énergie, de diminution des gaz à effet de serre à 2 500 milliards d'euros d'ici à 2020. Comment trouver les ressources pour financer de tels programmes ambitieux dans l'énergie, les infrastructures, l'environnement, la recherche, l'innovation et son industrialisation... pour préparer dès maintenant l'avenir ?

Or, les financements tardent. Les finances publiques sont sous contraintes, du fait de l'explosion récente des déficits et des dettes. Le niveau du ratio dette/PIB des pays du G7 a retrouvé des niveaux d'après-guerre. Et pour les économies avancées au sein du G20, ce ratio a grimpé à 102 % en 2009 et devrait atteindre 122 % en 2014, tandis que la dette publique des pays émergents se stabiliserait, dans l'ensemble, à des niveaux bien moindres. La plupart des économies avancées vont devoir réduire significativement leurs déficits et leur dette. Certaines, en Europe, ont déjà expérimenté la défiance et la violente pression des marchés financiers à s'engager dans ce sens. Selon le Fonds monétaire international, il faudra dix à quinze ans d'ajustement fiscal avant de retrouver des niveaux d'avant crise. Dans ces conditions, comment faire face aux effets négatifs de taux de croissance faibles combinés à l'augmentation des coûts de l'État-Providence dans une société qui comptera une partie croissante de population âgée ? Le problème n'est pas non plus cyclique mais bel et bien structurel et si la réduction des dépenses publiques est nécessaire, elle s'annonce politiquement très difficile.

De son côté, le financement privé ne prend pas encore le relais. La préférence pour la liquidité a défavorisé les engagements durables dans des investissements matériels et immatériels.



Face au défi que représentent les investissements de long terme pour une croissance durable et répondant aux nouveaux besoins sociaux, il est crucial que se mobilisent rapidement des investisseurs institutionnels, parapublics et privés.

Quels moyens trouver ? La solution passe par de nouvelles modalités d'association entre public et privé et des alliances entre les différentes parties prenantes, industriels pour les infrastructures et les services, financiers dédiés au long terme, collectivités locales. L'Europe doit créer les conditions d'attraction des capitaux privés grâce à des dispositifs venant compléter ceux de la sphère publique en créant de nouveaux instruments financiers tels que capital-investissement européen, *equity*, partenariats public privé, obligations émises au titre de projets (*project bonds*), mécanismes de garantie... Elle doit en même temps favoriser le co-investissement avec les fonds souverains des économies émergentes qui, telles la Chine ou la Corée du Sud, sont faiblement endettées et dégagent de très confortables excédents d'épargne. Ceci nécessitera la mise en place d'une ►►

►►► plate-forme commune, une agence européenne « *European Joint Undertakings* », chargée de lever du capital auprès d'investisseurs industriels et financiers. Ces actions, qui pourraient aller de pair avec l'émission de titres dettes communs pour tous les États de la zone euro, renforceront l'alliance des peuples européens entre eux et assureront la cohésion politique de l'Union⁽¹⁾.

Pour autant, la question fondamentale est autant de capter les capitaux pour financer des investissements stratégiques de long terme que de favoriser les engagements de long terme en les rééquilibrant par rapport à l'appétence pour les placements à court terme. Comment impliquer davantage les établissements financiers pour qu'ils donnent le signal de nouveaux engagements ? Comment faire en sorte que les investisseurs institutionnels (assurances, fonds de pension, mais aussi organismes publics) se comportent en investisseurs de long terme ? Pour ce faire, nous avons besoin d'un cadre européen réglementaire et fiscal qui ne discrimine pas ces investissements de long terme et leur soit favorable en s'adaptant à leurs caractéristiques économiques et à leur horizon de détention des investissements. Ce cadre devrait inclure une régulation spécifique pour les normes comptables, les règles prudentielles (Bâle III, Solvency II qu'il faudrait peut-être infléchir, au moins dans leur transposition au niveau européen ou par un protocole additionnel pour ce qui est de Bâle III), la gouvernance d'entreprise, de nouvelles règles pour les PPP (qui ne sont abordés que par la directive concessions, laquelle précisément ne traite pas des investissements longs et lourds) ainsi que des incitations fiscales. Le Club des Investisseurs de long terme (*voir encadré*) a fait une proposition détaillée pour un tel cadre au commissaire Michel Barnier, Eurofi aussi.

Quelques-unes de ces règles sont dans les mains des institutions européennes, d'autres le sont en partie seulement compte tenu de la tension permanente à l'œuvre entre freins et incitations. Deux exemples suffisent à le démontrer : les règles de Bâle III, qui n'ont pas prêté attention à la question de la croissance et les normes comptables avec la *full fair value*. Bien sûr, les normes techniques doivent être élaborées par des organismes indépendants mais il appartient aux autorités politiques de définir leur cadre général et les objectifs à réaliser pour garantir biens communs et intérêt public.

Après une longue période où la finance et l'économie ont dicté les règles du jeu, il est temps que le pouvoir politique revienne au centre dans ce système complexe de gouvernance multiniveaux et se saisisse du sujet des investissements de long terme pour un avenir meilleur de notre génération et des générations futures. ■ **M.-F. B.**

(1) Entre temps, la chancelière Merkel s'est opposée aux « euro-obligations », ces emprunts lancés en commun par plusieurs États pour mutualiser les risques et éviter que les pays les plus fragiles ne soient attaqués par les spéculateurs.

L'émergence d'une doctrine

L'initiative de réunir les grands investisseurs institutionnels de long terme et d'en coordonner l'action au service d'une croissance économique durable revient au Club des investisseurs de long terme (LTIC). Il a été fondé en 2009 par la Banque européenne d'investissement (BEI), la Cassa Depositi e Prestiti (CDP), le groupe français Caisse des Dépôts et le groupe bancaire allemand Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

Sa démarche n'est pas de tenter de constituer un pôle unique des investisseurs de long terme en Europe mais de partir d'un noyau dur et de mobiliser le politique sur le sujet. En Allemagne, en France, en Italie, dans les trois grands pays fondateurs de l'Union, les institutions citées occupent le même positionnement, même si en Allemagne la KfW a davantage recours à la dette et, en Italie, la CDP à l'épargne. Un pont transatlantique a été constitué avec des institutions canadiennes ainsi qu'une ouverture vers de grands pays émergents, Chine, Russie, pays du Golfe, Afrique.

De leur côté, les fonds souverains se sont organisés dans le cadre du Club de Santiago et le parti a été pris de ne pas aller contre cette structuration. Si un secteur aussi vaste que celui des fonds souverains est en train de s'organiser, il faut en prendre acte et engager le dialogue, comme l'a fait le Club. Les liens se nouent également de façon bilatérale.

Le Forum de Venise est la troisième conférence organisée par le Club, après Paris l'an dernier avec le groupe Caisse des Dépôts sur le thème « La valeur long terme et la stabilité économique » et Rome, en juin 2010, avec la Cassa Depositi e Prestiti sur « Les investissements de long terme à l'ère de la mondialisation ». Le Club a pris, à Venise, la décision de réunir un comité scientifique afin de tenter d'évaluer ce que pourrait être l'impact de l'investissement à long terme (stocks et de flux) sur l'économie en termes de variation additionnelle du PIB. Quelles sont les avancées politiques ? Au niveau international, un travail est mené dans le cadre du Forum de Davos. La Caisse des Dépôts, qui a mené un travail de recherche, y produira un rapport dressant une cartographie entre investisseurs de long terme qui montre la diversité des investisseurs. Au niveau européen, le Club des investisseurs de long terme s'organise, comme on le voit, la profession financière et l'industrie commencent à se mobiliser. La France pourrait inscrire cette problématique à l'agenda de la présidence du G20 qu'elle va conduire.

Le thème a été pris en compte dans le Single Market Act pour la relance du marché intérieur, sans pour autant s'inscrire comme un axe politique majeur. De nombreuses questions restent à clarifier mais au moins, le sujet est ouvert. **O. L.**

Voir les comptes rendus des réunions du 25 septembre et du 6 décembre 2010 sur « les investissements de long terme » du groupe Crise de Confrontations Europe sur www.confrontations.org

Les marchés publics : moteurs de la croissance en Europe

Les marchés publics sont un des éléments stratégiques de l'approfondissement du marché intérieur. En effet, les besoins liés à l'élargissement de l'Europe sont considérables.

**Pour Henri Thomé, délégué général Europe, Bouygues SA,
il est indispensable de moderniser les outils juridiques en place et de créer un cadre spécifique favorable aux investissements de long terme.**

Le rapport Monti et le Single Market Act (SMA) ont souligné avec force le rôle indispensable des infrastructures physiques dans la construction de l'Europe : routes, voies ferrées, voies navigables et ports, aéroports, réseaux électriques, communications électroniques haut débit... Essentielles pour la cohésion territoriale, pour la croissance, pour la mobilité, elles sont indispensables au marché unique.

Sommes-nous aujourd'hui en état de conduire une telle politique en Europe ? La réponse est non.

D'abord parce qu'on ne sait pas si l'ambition, c'est de mener à son terme une telle politique en dix ans, en trente ans ou en cinquante ans. Il n'y a donc aucune réelle priorité définie dans les listes de projets qui existent et sans doute très peu de coordination entre les Etats qui ont le pouvoir de décider de ces projets. Un bon exemple de tentative de maîtrise de cette situation est la stratégie Danube, proposée par la Commission européenne.

Ensuite, l'investissement nécessaire se heurte à une situation que chacun connaît bien : endettement des Etats, limitation drastique de leurs budgets d'investissements, finances privées qui doivent s'adapter à une nouvelle régulation par ailleurs légitime compte tenu de la crise traversée.

Créer un contexte favorable à l'investissement à long terme suppose donc que les différentes initiatives aujourd'hui en cours à la suite de la crise financière soient mises en perspective par rapport à cet objectif d'investissement à long terme. En dehors des contraintes qui seront mises en place pour réguler l'utilisation de produits dérivés et autres « *hedge funds* » ce qui peut avoir pour conséquence d'encourager les investisseurs à aller vers l'économie réelle, il faudra veiller à ce que les autres aspects de cette régulation ne viennent pas pénaliser cet objectif. Les règles prudentielles devront être adaptées. La titrisation devra toujours être possible. La conjonction intelligente de fonds privés et de fonds publics devra être encouragée. Des moyens de financements innovants devront être mis en place.

Les outils juridiques : marchés publics, concessions, PPP, ne sont pas aujourd'hui adaptés à un tel enjeu. Tout d'abord, ces

différentes notions doivent être précisées, même si on peut estimer qu'il faut laisser une liberté d'appréciation dans chaque pays compte tenu des cultures nationales. Leur définition même pose problème car elle est souvent source d'incompréhensions et de divergences dans son utilisation selon les Etats. Plusieurs sujets doivent par ailleurs être adressés : processus de consultation permettant de choisir les candidats d'abord et les lauréats ensuite. Ces processus laissent aujourd'hui trop de place à des choix qui ne correspondent pas à une consultation équitable.

La place de l'innovation dans ces consultations doit être réhabilitée et celle-ci doit être un critère de sélection et non d'inégalité de traitement des candidats. Pour ce qui est des concessions ou des PPP, la durée des contrats ainsi que la répartition des risques doivent faire l'objet de quelques recommandations simples.

Enfin, le marché intérieur est un des plus importants au monde. Il doit être ouvert et il suscite donc l'intérêt de compétiteurs non européens. Aujourd'hui, on réfléchit beaucoup à la réciprocité commerciale dont l'objectif est que, lorsqu'une entreprise d'une autre région que l'Europe vient se mettre en compétition à l'intérieur de l'Europe, il est possible pour une entreprise européenne d'aller dans le pays d'origine de cette entreprise. Mais il faut aussi réfléchir à la dimension intérieure des négociations internationales, c'est-à-dire contraindre les entreprises non européennes à respecter l'ensemble des règles de concurrence, de normes techniques ou sociale en vigueur en Europe. Cet aspect renvoie d'ailleurs au point ci-dessus : avoir des règles de compétition équitables en Europe applicables à tout Européen ou pas, que ce soit dans le cadre des marchés publics, des concessions ou des PPP.

En conclusion, fixer des objectifs et des priorités en termes de réalisation de projets, bâtir une politique de financement long terme à partir de toutes les initiatives en cours concernant la régulation financière, moderniser les outils juridiques, faire prévaloir des conditions de concurrence équitable en Europe sont les clés d'une politique de marchés publics au service de la croissance en Europe. ■

Henri Thomé

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

L'avenir de la politique de cohésion en discussion

Dans la foulée du cinquième rapport sur la politique de cohésion économique, sociale et territoriale⁽¹⁾, la Commission a présenté le 10 novembre dernier un document de réflexion sur l'après 2013 pour la politique de cohésion. Cette communication propose de rationaliser et clarifier les dispositifs opératoires, très critiqués. À défaut de changement radical, elle procède par petites touches et s'inscrit dans la restructuration de l'espace en Europe. On peut toutefois déplorer son manque d'ambition politique alors que l'Union européenne a un rôle majeur d'impulsion à jouer auprès des acteurs de terrain.

La communication tout juste sortie et la consultation à peine ouverte, le *Financial Times* mettait le feu aux poudres en publiant, au début du mois de décembre, une série d'articles dénonçant des fonds mal dépensés, fustigeant des formalités administratives trop lourdes et des fraudes fréquentes⁽²⁾. La polémique n'est pas nouvelle, la politique de cohésion est régulièrement mise en cause par les décideurs politiques et les parties prenantes qui jugent extrêmement bureaucratique sa mise en œuvre et relativisent la valeur ajoutée des fonds structurels. Second poste de dépenses du budget européen après la PAC avec 347 milliards d'euros pour le programme 2007-2013, la politique de cohésion est pourtant essentielle pour ceux qui mènent des politiques actives en matière de développement économique, de protection de l'environnement ou d'inclusion sociale au sein de l'Union.

Cette communication intervient dans un contexte difficile pour le commissaire à la politique régionale, Johannes Hahn, à la fois en raison de la crise et des critiques qui fusent contre la DG Regio et ce alors qu'il

s'agit de relancer le marché intérieur avec le Single Market Act. La dimension de celui-ci est pourtant à peine mentionnée (« *il est par conséquent possible d'associer plus étroitement la politique de cohésion à la politique économique de l'Union* ») alors que marchés publics et services d'intérêt généraux (voir ci-après l'article de Laurent Ghékière) sont au cœur des préoccupations et du poids économique des 271 régions européennes et ce a fortiori quand l'action publique doit à la fois soutenir la croissance et répondre aux besoins sociaux quand les États sont invités à contenir leur déficit budgétaire.

Simplifier les règles

La Commission a donc choisi de s'atteler à la révision et à la simplification du dispositif. La complexité du montage des dossiers est en effet souvent invoquée pour expliquer que certains fonds ne sont pas utilisés à 100 %, sous peine de passer ensuite à côté des futurs financements européens. Nul doute que le système de gestion partagée qui caractérise la politique de cohésion ne facilite, en raison des nombreux acteurs impliqués, ni l'interprétation ni l'application des règles. Mais, petite parenthèse, on observera au passage que les États membres devraient également simplifier leurs dispositions nationales qui ajoutent souvent des charges administratives que n'imposent pas les règles de l'UE. Aussi pour la mise en œuvre de la future politique après 2013 *il est à ce stade prématuré de considérer que les prochaines perspectives financières auront une durée de sept ans. La communication du*



© iStockphoto.com/Macrobomb

(1) Rappelons que tous les trois ans, la Commission doit remettre un rapport sur les progrès faits en vue d'une cohésion économique, sociale et territoriale et sur le rôle joué par les différents instruments financiers. Ce rapport s'inscrit dans le débat actuel sur la politique de cohésion et a ouvert le lancement de la consultation publique qui devait s'achever avec le 5^e forum de cohésion, le 31 janvier 2011.

(2) Des 347 milliards d'euros au titre de la période 2007-2013, la Commission n'a dépensé que 10 % à mi-parcours.

19 octobre 2010 sur la révision budgétaire – COM (2010) 700 – propose plutôt une période de dix ans], la Commission propose de se concentrer sur les objectifs de la stratégie EU 2020 (que doivent atteindre par leur action conjointe l'Union, les États membres et les pouvoirs régionaux et locaux) et de travailler sur une planification stratégique avec un nouvel outil, **le cadre stratégique commun**. Ce cadre regrouperait différents fonds : le fonds européen de développement régional (Feder), le fonds social européen (FSE), le fonds de cohésion, le fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et le Fonds européen pour la pêche (Fep).

Ce cadre stratégique commun (CSC) servirait de base de négociation avec chaque État membre pour l'élaboration d'un **Contrat de partenariat pour le développement et l'investissement (CDPI)** avec comme fil rouge le souci de transparence entre chaque EM et la Commission. Pour l'instant, seraient concernés par cet instrument le Feder, le FSE, le fonds de cohésion. Chaque État conclurait un accord avec « ses » régions et l'Europe, en choisissant un nombre limité de priorités thématiques (deux ou trois pour les EM plus développés et un peu plus pour les EM et régions dits de convergence) à mettre en œuvre pour la période de programmation à venir, ce dans une volonté de cohérence par rapport à un cadre stratégique commun, et avec des objectifs chiffrés à atteindre. Les États membres et leurs régions devront donc se concentrer sur un petit nombre de priorités thématiques calées sur les grands enjeux européens de la stratégie EU2020 afin de renforcer la lisibilité des actions financées par l'Union et les États membres et donner des signes concrets des actions programmées et mises en œuvre dans les régions. La bonne nouvelle c'est, qu'a priori, toutes les régions sont potentiellement concernées par la politique de cohésion – ce qui n'était pas acquis. Quatre États membres n'y sont guère favorables (Royaume-Uni, Suède, Danemark, Pays Bas) mais ils devraient privilégier la concentration du Feder sur quelques régions plutôt que le saupoudrage.

Deux questions sont en suspens. La première touche à l'affectation des fonds structurels : doivent-ils être entièrement ou partiellement consacrés au financement de la stratégie Europe 2020 ? La politique de cohésion n'est-elle pas d'abord une politique de solidarité et de réduction des disparités économiques, sociales et territoriales qui place les collectivités territoriales au cœur des dispositifs stratégiques ? Quels objectifs doivent être prioritaires, quand bien même l'esprit de la politique de cohésion a évolué depuis 2007, en cherchant une articulation entre cohésion et compétitivité ?

En deuxième lieu, comment vont s'articuler les négociations entre États, au sens d'États membres et non pas États nations, et Commission européenne ? Les

VERS UN SYSTÈME DE CERTIFICATION EUROPÉEN DES SYSTÈMES D'AUDIT ?

Au titre de la politique de cohésion, entre 1994 et 2006, 7,7 milliards d'euros ont été mal dépensés, selon la Cour des Comptes, avec, en tête du peloton, l'Espagne pour 3 milliards d'euros ! Dans son rapport annuel 2009, la Cour constate que des « erreurs »⁽¹⁾ ont affecté les paiements des projets dans le domaine de la cohésion dans 36 % des 180 projets contrôlés. Au moins 30 % des erreurs détectées auraient pu être décelées et corrigées par les États membres avant qu'ils ne certifient les dépenses à la Commission. On notera tout de même que le taux d'erreur « le plus probable » a été estimé par la Cour à 5 % et que deux tiers des projets examinés n'ont pas été entachés d'erreurs. La situation s'améliore mais des abus subsistent. La commission parlementaire du Budget a demandé à la Commission européenne, dans le cadre de ses travaux sur la décharge pour le budget 2009, de présenter un plan d'action permettant de suspendre de façon automatique les paiements en cas de problèmes identifiés, sans intervention politique.

Dans son rapport, la libérale roumaine Nicole Ramona Manescu demande une plus forte implication des acteurs régionaux et locaux, une gestion décentralisée et des contrôles plus efficaces. Elle appelle la Commission à élaborer un guide à l'attention des acteurs publics et privés sur la façon de mettre en œuvre les principes de partenariat et de gouvernance via des groupements européens de coopération territoriale. Le rôle plus fort à l'échelon local et régional doit correspondre à un renforcement de la fonction de surveillance de la Commission, et l'accent doit être mis sur la vérification des systèmes d'audit plutôt que sur des projets individuels. La députée insiste sur le fait que la simplification des règles aux niveaux européen et national est la condition préalable de la bonne gouvernance et sur le besoin d'avoir un manuel commun d'audit.

M.-F. B.

(1) Par « erreur » s'entendent des erreurs dans l'exécution comme des irrégularités en termes d'utilisation des crédits.

régions, principaux maîtres d'œuvre de cette politique, pourront-elles avoir la place qu'elles réclament, questionne Jean-Claude Gayssot, vice-président de la Région Languedoc-Roussillon : « *Les régions volontaires devraient pouvoir établir des contrats/accords tripartites avec leur État membre et l'Union européenne* ». Pour l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), UE 2020 doit impliquer les collectivités territoriales à tous les niveaux car ses objectifs dépendent en grande partie des mesures prises au niveau régional et local au regard du poids de l'investissement public local en Europe (75 % des investissements publics).

Et comment sera géré l'équilibre entre les régions les plus riches qui attirent par leurs services, leur niveau de vie mais où se créent des pôles d'extrême pauvreté sans pour autant diminuer l'importance de la solidarité que permet la politique de cohésion ? Pour Jean-Luc Vanraes, ministre des Finances et du budget et des relations extérieures de la Région de Bruxelles-Capitale : « *Les fonds structurels répondent de manière concrète à la nécessité de faire face à la dualité sociospatiale... Les régions les plus défavorisées doivent rester les cibles prioritaires de la politique de cohésion mais il ne faut pas entamer les progrès des régions les plus prospères* ».

Indicateurs de performance

Au niveau opérationnel, la communication propose de simplifier les procédures des Programmes opérationnels (PO) propres à chaque région, qui résument les objectifs à atteindre et la manière dont elles comptent attribuer les fonds. Mais en contrepartie, la Commission ►►►

►►► manifeste sa volonté d'accentuer le suivi et les évaluations ex ante (pour améliorer la conception des programmes), en cours d'exécution – ce qui redeviendrait obligatoire, l'évaluation à mi-parcours l'étant dans la période 2000-2006 – et d'intégrer des indicateurs de résultats mesurables. Ces indicateurs font débat : comment les mettre en œuvre quand la question de cause à effet est toujours délicate, quand bien même le lien entre input et output est nécessaire ? L'idée d'une réserve communautaire de « performance » a été évoquée à nouveau [cette réserve européenne faisait partie de la proposition de la Commission lors de la présentation de sa proposition pour 2007-2013 mais a été refusée par les états membres au Conseil]. Elle pourrait être constituée à partir des ressources budgétaires affectées à la politique de cohésion ; elle serait allouée aux États et Régions dont les résultats contribueraient le plus, par rapport au moment où ils ont été instaurés, à la réalisation des objectifs 2020.

Conditionnalités et incitations

De même, le renforcement de la conditionnalité – à supposer que l'on dispose d'indicateurs de résultats – en lien avec des questions macroéconomiques de soutenabilité des finances publiques interroge. Il s'agirait de geler le versement des fonds structurels en cas de non-respect des règles du Pacte de Stabilité et de Croissance par les gouvernements nationaux, les ressources annulées étant reversées au budget général. Mercedes Bresso, présidente du Comité des Régions, y est fermement opposée, le PSC relevant des États tandis que la politique de cohésion relève pour une grande partie des régions, gestionnaires des fonds dans la plupart des pays. Les Régions ont pris position à ce sujet lors du forum qui a réuni l'Association des Régions d'Europe à Bruxelles le 7 décembre dernier : elles n'entendaient pas être pénalisées pour des choix de gouvernance macroéconomique qui ne relèvent pas de leurs responsabilités. À leur tour, les ministres européens chargés du développement régional ont exprimé, à l'occasion de leur réunion informelle à Liège, leur inquiétude quant à l'idée d'une conditionnalité extérieure à la politique de cohésion sous forme de sanctions liées à la gouvernance macroéconomique. En revanche, ils se montrent ouverts aux conditionnalités internes, de type incitatif, liées au respect des objectifs, ce qui va dans le sens d'une responsabilité accrue des régions et d'un dialogue plus étroit avec la Commission.

Émergence de nouveaux territoires

La Commission propose un nouveau type de régions, dites « régions intermédiaires », correspondant à un PIB/habitant compris entre 75 et 90 % de la moyenne européenne et sortant de l'objectif « convergence ». La

France et l'Allemagne y ont intérêt. Les zones urbaines font également l'objet d'une attention particulière, la Commission prenant en compte le phénomène – mondial – de métropolisation et des problématiques qu'il génère (mobilité, interconnexions des transports, logements, emplois et formations, exclusion sociale). Enfin, l'émergence des macrorégions, par exemple le long du Danube et autour de la mer Baltique, va faire mûrir l'approche transversale et la coopération interrégionale et transfrontalière qui devrait jouer un rôle incitatif pour l'intégration européenne.

La Commission pose également les enjeux des réformes structurelles et de la nécessaire mise à niveau des administrations qui doivent tendre vers un niveau d'expertise et de professionnalisme cohérent au niveau des 27 États membres, tout en respectant les spécificités de chacun. Un socle de référence doit exister et les équipes des directions générales Fonds Structurels jouent un rôle essentiel de soutien et de diffusion de l'expertise auprès des administrations centrales mais aussi des régions. Les Régions elles-mêmes s'entraident et échangent de bonnes pratiques depuis de nombreuses années au sein de l'ARF, Association des Régions de France, en France ou au sein de l'ARE en Europe.

Quid des moyens financiers ? Le Parlement européen demande que les moyens financiers de la politique de cohésion soient maintenus et plaide, à travers deux résolutions (Manescu et Luhan), pour une meilleure utilisation des fonds structurels (voir encadré). Dans sa communication, la Commission aborde des pistes tout à fait intéressantes sur la problématique du cofinancement des programmes, un des éléments explicatifs au retard pris par la mise en œuvre des programmes actuels, les États membres ayant revu à la baisse leurs programmes d'investissements dans le cadre de la rigueur budgétaire. La piste des Partenariats Public Privé est réaffirmée : « *de nouveaux marchés voient le jour pour des formes différentes de PPP mettant à profit l'expertise des institutions financières internationales* ». De même, il faut souligner l'importance accrue que les mécanismes d'ingénierie financière devraient jouer dans la future politique face aux contraintes budgétaires et le rôle de la BEI.

Il est donc essentiel de s'emparer de ce sujet, au niveau des régions comme des entreprises européennes dont les activités sont directement liées aux enjeux de mobilité, de changement climatique, d'innovation... La voie est ouverte pour une nouvelle dynamique d'articulation de la fonction redistributive de la politique de cohésion à la politique industrielle et à l'investissement long terme en Europe. ■

Marie-France Baud,
avec **Véronique Ollivier,**
directrice du Bureau de Bruxelles

QUELLE PLACE POUR LES SERVICES PUBLICS ?

Accès aux biens essentiels et adhésion citoyenne : le débat sur les SIEG est relancé sur des bases nouvelles

L'incontournable dossier des SIEG (Services d'intérêt économique général) est de retour. La clôture du débat décrétée par la Commission Barroso I par sa communication de 2007 sur les SIG, y compris les SSI (services sociaux d'intérêt général), est derrière nous. La crise est passée par là et la hiérarchie des valeurs et priorités quelque peu bousculée. L'heure est la consolidation des stabilisateurs automatiques que représentent les services publics et à la nécessaire réconciliation des Européens avec l'Europe.

Oui, les SIEG participent pleinement du processus engagé de réconciliation entre les Européens et le marché intérieur. Et ce d'autant plus que le débat s'est déplacé des conditions de libéralisation des SIEG de réseaux vers la question du droit applicable aux services sociaux et locaux de proximité (emploi, formation, santé, logement, dépendance...). Le professeur Mario Monti le reconnaît explicitement dans son rapport au président Barroso, ce sont là des préoccupations essentielles et quotidiennes des Européens.

Est également en jeu, la qualité et la performance du « camp de base », nécessaire aux entreprises européennes face à la mondialisation, notamment en matière d'infrastructures (transport, énergie, communications, services postaux...), des conditions de leur financement à long terme et de leur modernisation mais également de nécessaire cohésion sociale indissociable de toute performance économique durable.

Parmi les cinquante mesures du Single Market Act, treize sont en lien direct avec le dossier des SIEG et devraient conduire à rouvrir le débat dès cette année :

- Livre Blanc sur la politique de transport (proposition 7-2011) ;
- directive sur la fiscalité de l'énergie (proposition 8-2011) ;
- plan d'efficacité énergétique (proposition 11-2011) ;
- révision des directives marchés publics (proposition 17-2012) ;
- initiative législative sur les concessions de services (proposition 18-2011) ;
- communication sur les services d'intérêt général et « un ensemble d'actions » notamment la révision de la décision sur les aides d'État sous la forme de compensation de service public (proposition 25 – « d'ici 2011 ») ;
- révision des orientations sur les réseaux transeuropéens de transport (proposition 26-2011) ;
- communication sur les priorités des infrastructures énergétiques (proposition 27- 2011) ;
- décision – programme d'action sur le spectre radioélectrique (proposition 28-sans délai) ;
- mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux et notamment de son article sur le droit à l'accès aux SIEG (proposition 29-2011) ;
- qualité des structures juridiques de l'économie sociale (proposition 37-2011/2012) ;
- initiative législative pour un service universel bancaire (proposition 40-2011) ;
- révision du règlement relatif aux droits des passagers aériens (proposition 43.2012).

Outre les révisions proposées des dispositions législatives existantes propres à certains SIEG de réseaux (transports, énergie, transport aérien) et à la proposition de définition de nouveaux services universels (services bancaires de base par exemple), il convient de noter que l'ensemble des problématiques horizontales et thématiques relatives aux SIEG sont présentes dans les propositions de la Commission.

En effet, il s'agit :

- de l'article 14 et du Protocole 26 et des propositions éventuelles relatives à l'accès universels à de nouveaux services de base ;
- du droit à l'accès aux services publics dans le processus de mise en œuvre effectif de la Charte de droits fondamentaux ;
- du droit applicable à certains modes de contractualisation et d'organisation de services publics (marchés publics, concessions, coopération public-public) ;
- et enfin du financement des services publics et du régime des aides d'État applicable aux compensations de service public (révision de la Décision sur les aides d'État aux SIEG attendue pour novembre 2011).

Quels que soient le contenu et la qualité de ces propositions de la Commission, dont certaines sont déjà en débat et d'autres au stade de projets, le Single Market Act constituera pour les deux prochaines années (2011-2012), le cadre politique de référence à la mise en œuvre des nouvelles dispositions du traité de Lisbonne, et notamment des dispositions conférant au Parlement européen de nouvelles compétences législatives (article 14 TFUE).

Auditionné par l'intergroupe Services publics du Parlement européen, Michel Barnier n'a pas caché que cet acte pour le marché unique était le fruit d'un compromis âprement négocié au sein du Collège des Commissaires et que le combat pour l'accès aux biens essentiels reste devant nous. À titre d'exemple, le volet de l'accès aux services sociaux d'intérêt général développé par Mario Monti et notamment ses propositions concrètes d'assouplissement des conditions d'application des règles des aides d'État, n'ont pas été retenues par le Collège à ce stade.

L'incontournable débat sur les SIEG est bien de retour avec le Single Market Act. Il doit permettre de déboucher sur des propositions concrètes afin que cette adhésion citoyenne puisse être pleinement effective et ne se résume pas à un slogan promotionnel.

La mise en œuvre de l'article 14 du Traité devrait être la pièce maîtresse de cette dynamique de réconciliation entre le citoyen et le projet européen. ■

Laurent Ghékière, représentant auprès de l'UE de l'Union sociale pour l'habitat

HOMMAGE

À propos de Maurice Allais

Maurice Allais, qui vient de nous quitter quasi-centenaire, était un personnage hors normes. C'est certainement à ce caractère atypique qu'il faut attribuer une certaine méconnaissance de son œuvre, pourtant aussi importante que variée. Marcel Boiteux a été, avant de devenir patron d'EDF, l'un de ses assistants avec Gérard Debreu, qui sera Nobel d'économie en 1983. Il retrace l'itinéraire de ce grand économiste.

Très tôt orphelin de guerre, Maurice Allais fut élevé par sa mère dans des conditions difficiles qui ont certainement contribué à en faire un être à part. Il fallait à l'évidence avoir des qualités exceptionnelles pour devenir major de l'X⁽¹⁾, puis de l'École des Mines, par son seul travail dans un entourage étroit et qui ne l'y poussait guère. Il y parvint pourtant et se fit là quelques amitiés indéfectibles qui l'aiderent utilement à entrer dans la vie.

Ses goûts le portaient vers la haute physique, à une époque où celle-ci était profondément recadrée, notamment par Einstein et Planck. Mais le contexte historique de son entrée en activité le pousse à s'intéresser aussi, au moins pour un temps, à l'économie : comment se fait-il que l'Homme, qui a su dominer la Nature grâce aux progrès de la Science, soit impuissant devant les accidents de l'évolution économique, et notamment cette crise des années 30 dont les pays occidentaux se remettent très mal ? Repoussant à un peu plus tard ses investigations dans la physique théorique, Maurice Allais se met à dévorer les livres susceptibles d'expliquer cette situation scandaleuse, livres d'économie certes, mais aussi de philosophie sociale et politique. Sa formation de polytechnicien l'incite très naturellement à s'intéresser particulièrement à l'œuvre des économistes qui ont étayé ou illustré leurs analyses de l'économie en usant des mathématiques, et le voilà qui se met à son tour à écrire des modèles à la fois plus fins et plus généraux que ses prédécesseurs. En sortira dans le courant de la guerre un énorme pavé⁽²⁾ « zincographié », rempli d'équations peu lisibles pour le profane, et avec un système d'indexation des variables certes rationnel, mais subtil – certaines variables étant assorties d'une succession d'indices qui leur donnent sur le papier l'allure d'une comète. Cet énorme ouvrage, très peu de gens l'ont vraiment lu parmi les francophones, et a fortiori parmi les autres. C'est Samuelson, je crois, qui déclara un jour que si Allais avait été publié en anglais, la connaissance de son œuvre et son prix Nobel auraient gagné quelques dizaines d'années.



MARCEL BOITEUX

Après la guerre, Allais va publier des ouvrages beaucoup plus lisibles – tels qu'*Économie et intérêt* – qui accroîtront notablement le petit cercle des lecteurs de ses débuts. Mais c'est d'une part la théorie monétaire, d'autre part la décision dans l'incertain qui le mobilisent surtout à cette époque avec, pour le deuxième thème, le « paradoxe d'Allais » qui s'opposait alors aux théories des déjà célèbres Savage et Samuelson.

Ainsi, dans ces années cinquante, la notoriété d'Allais va-t-elle sortir du cercle relativement étroit formé par ses camarades de l'X, les relations de ceux-ci et quelques butineurs attirés par le bruissement de la ruche qui l'entoure. Le séminaire qu'il anime, d'abord au café Cerou près de l'Église Saint-Sulpice, puis à l'École des Mines elle-même, réunit au sein d'une petite collectivité assez hétérogène quelques hauts fonctionnaires et grands patrons de l'industrie française. Et le colloque qu'il mène en 1952 sur le thème de la décision dans l'incertain attira à Paris des notables mondiaux de l'économétrie. Il enrichit le modèle de Walras (théorie de l'équilibre général) en introduisant la différenciation de l'économie en secteurs différenciés, où les rendements d'échelle sont décroissants et secteurs non différenciés, à rendements d'échelle croissants, où l'optimum suppose la propriété publique, la minimisation des coûts et la vente au coût marginal. Ces travaux trouveront des applications dans bon nombre d'activités du secteur public.

À QUOI TIENT LE DESTIN ?

Maurice Allais avait des convictions, et pas seulement en matière économique ou scientifique. « *Un esprit sain dans un corps sain* » disaient les antiques. Allais le pensait aussi. Tous les dimanches matin, il nous obligeait, Debreu et moi – au grand dam de nos jeunes épouses – à faire avec lui de la course de fond (le jogging n'existait pas encore) dans le bois de Saint-Cloud. Ensuite, en rentrant vers la ville, on devisait sur tous sujets, y compris personnels. Ces sorties matinales cessèrent lorsque Debreu partit pour les États-Unis après que notre Maître, n'ayant obtenu qu'une bourse pour deux, tira au sort l'heureux bénéficiaire. Debreu gagna, partit aux États-Unis, y resta, et devint prix Nobel. Je perdis, manquai à jamais l'occasion d'apprendre un peu d'anglais, et devins le patron d'EDF. À la courte paille...

M. B.

Il reste, et Allais n'y est pour rien, que les économistes universitaires, devenus professeurs à Paris après de longues années de preuves et d'épreuves, considèrent encore comme des parvenus ces ingénieurs devenus prétendument économistes sans passer par les longs et sévères cursus officiels qui mènent à l'agrégation des Facultés, puis à la sélection parisienne. Il faudra attendre la fin des années soixante pour que la muraille qui sépare les deux mondes s'effrite, pour disparaître peu à peu.

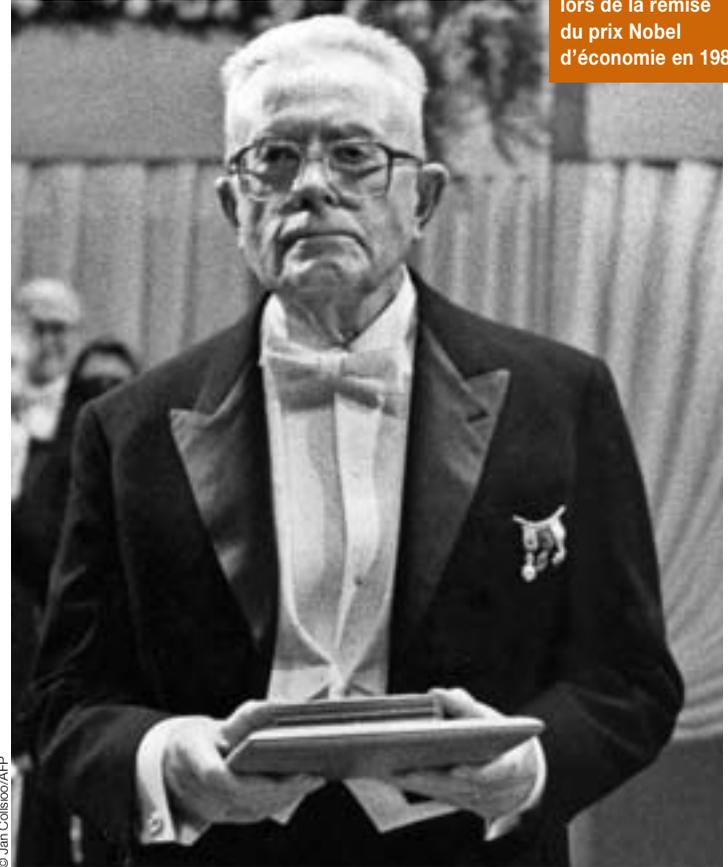
Mais, en même temps, Allais commence à se passionner pour l'Europe naissante, et l'ouverture qu'elle offre à un espace pacifié par l'échange des biens et des idées. Il imagine la formation progressive d'une véritable fédération européenne rassemblant une fois pour toutes dans une entité politique commune les anciens adversaires et pays limitrophes, unis dorénavant pour accéder à la prospérité dans le respect des libertés. Son idéal est authentiquement fédéraliste, avec le partage que cela implique pour les pouvoirs et les responsabilités entre les États et la Fédération qui les coiffe. Les frontières économiques notamment, sont repoussées aux limites territoriales de la Fédération, limites où se situent exclusivement les futurs cordons douaniers.

On a reproché à Allais d'être resté protectionniste à une époque où un grand vent de libéralisme poussait à accélérer la libération totale des échanges. Il y a là un malentendu. Allais n'était en aucune manière opposé au libre-échange en soi. Mais il considérait que des étapes étaient nécessaires avant d'instaurer le libre-échange mondial. Il voulait que se forment d'abord des grands ensembles régionaux à travers le monde – l'Europe, les Amériques, tout ou partie de l'Extrême Orient, etc. au sein desquels disparaîtraient peu à peu les frontières économiques. C'est seulement dans un avenir plus lointain que ces grands ensembles en viendraient eux-mêmes à s'ouvrir librement les uns aux autres. Qu'au sein de chaque ensemble – l'Europe notamment – s'organisent d'abord la confrontation et le rééquilibrage des pays dont le développement économique était encore inégal. Autrement dit en termes symboliques, résolvons d'abord le problème du « plombier polonais » et des « passeurs » de l'Est ; et que chaque grand ensemble en fasse autant. C'est seulement dans une deuxième étape que ces grands ensembles régionaux, parvenus chacun à un sain équilibre économique et social interne, s'ouvriront les uns aux autres – et, notamment, que la fédération européenne affrontera sans protection la concurrence des millions de Chinois. Mais à vouloir tout faire tout de suite, on accélérera sans doute le succès de certaines activités hautement sophistiquées (le numérique), ou protégées par leur caractère pondéreux (le ciment), ou locales par nature (le coiffeur), mais on ira au désastre pour les activités délocalisables de faible et moyenne technicité ; celles-ci quitteront massivement les pays dits développés pour s'épanouir dans les nouvelles économies à bas salaires. Cela certes jusqu'à ce que les dits salaires aient été enfin aspirés vers le haut avec le succès du développement de ces contrées encore en devenir... Mais l'économie de nos vieux pays ne sera-t-elle pas morte avant ?

C'est dans les années 70 que la Communauté européenne a clairement rejeté l'option fédérale et la personnalité douanière. Cette Europe-là n'était plus celle d'Allais. Il prit ses distances tout en prédisant un chômage désastreux dans les pays à hauts salaires, et des catastrophes sociales. Quant au résultat, avec une Europe rongée par le chômage, la prévision se confirme. Reste à en discuter la cause.

Au contraire en effet, d'aucuns voient à la situation actuelle une cause essentiellement financière. Mais, là aussi, Maurice Allais a laissé son message – sur lequel je serai beaucoup plus bref, faute d'avoir vraiment

Maurice Allais
lors de la remise
du prix Nobel
d'économie en 1988



© Jan Collis/AFIP

pénétré les mystères de la monnaie et de la finance⁽¹⁾. Allais s'était longuement intéressé à la monnaie et avait produit une théorie dont les résultats cadraient remarquablement bien avec les observations statistiques, ce qui donnait une force singulière à ses propos. Et il était délibérément partisan d'une scission très nette entre la banque traditionnelle qui reçoit des dépôts et les prête, et les banques d'affaires qui spéculent. L'abandon de cette séparation entre les deux types de banques lui paraissait dangereux... et les catastrophes bancaires récentes semblent lui donner raison. Mais l'activité bancaire elle-même a évolué et si frontière il doit y avoir, on peut penser que, par opposition à la « banque-casino », la banque traditionnelle doit aujourd'hui inclure une part d'activités nouvelles qui n'entraient pas dans les cadres antérieurs de la banque de dépôts.

L'étendue des domaines dans lesquels Maurice Allais a fait des apports originaux est saisissante. Elle révèle une capacité de travail, une intensité de réflexion et un jaillissement d'idées dont on peut dire qu'on les trouve rarement réunis à une pareille échelle chez une même personne.

Sa notoriété n'a pas été ce qu'elle aurait dû être de son vivant. Mais il a formé beaucoup d'élèves, il a eu des disciples et il laisse aujourd'hui dans ses nombreux écrits le témoignage précieux de ses travaux et de ses combats. Nul doute que la postérité saura lui rendre justice et user de ses enseignements. ■

Marcel Boiteux

(1) X : désignation classique de l'École Polytechnique.

(2) Sous le nom de *À la recherche d'une discipline économique*.

(3) Encore qu'ayant déclaré à un spécialiste que monnaie et finance – je n'arrivais pas à comprendre comment ça pouvait marcher convenablement –, je me sois fait répondre que « justement, j'avais tout compris... ».

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Une école de démocratie participative



Confrontations Europe aura vingt ans en 2012. Que cette année 2011 nous apporte autant d'enrichissements que l'année 2010. En effet, 2010 aura été une année exceptionnelle pour l'association.

La mission de Philippe Herzog auprès de Michel Barnier,

ponctuée par une assemblée générale extraordinaire très réussie à Bruxelles autour du trio Barnier-Herzog-Monti, nous a mobilisés pour faire du Marché Intérieur le socle rénové des politiques européennes.

Les Entretiens Économiques Européens nous ont permis d'aller à la rencontre des Européens sur autant d'enjeux de relance de l'UE : le budget européen à Bruxelles, l'appropriation sociale du nucléaire à Budapest, le développement des industries et des services sur le grand marché à Varsovie.

Les conférences européennes sur les biocarburants et la voiture propre nous ont confortés dans notre recherche d'une industrie verte et d'une mobilité durable et la conférence sur l'UpM nous a ouvert la porte des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, qui ne demandent qu'à se rapprocher de l'UE. Au total, plus de 3 000 personnes ont été réunies par Confrontations Europe pour partager un diagnostic des réalités et des projets, relayés par la Revue, diffusée à 30 000 exemplaires, et par notre site qui double le nombre de ses lecteurs avec 180 000 visites.

Mais c'est dans la préparation de toutes ces initiatives que nous avons le plus innové en accueillant dans les groupes de travail, le cercle des jeunes et dans les cycles de déjeuners-débats des citoyens et des acteurs européens plus nombreux pour partager et vérifier avec eux les options que nous proposons pour une Europe plus compétitive et plus solidaire.

Des entreprises, comme Enel, Deutsche Bank, Aegon ou la Cassa Depositi e Prestiti, de nouveaux réseaux associatifs, syndicaux, ou socioprofessionnels comme l'UEAPME, l'EChr, Bertelsmann Stiftung ou la Warsaw School of Economics, sont venus enrichir notre diversité. Confrontations Europe est devenue plus qu'un think tank ou un lobby (fût-il d'intérêt général), une école de démocratie participative, qui dialogue en permanence avec les institutions. Notre Club de députés européens Europe@Work s'est renforcé, et nous travaillons étroitement avec plusieurs DG de la Commission.

Confrontations Europe est « mûre » pour porter dans le débat public les « fragments du projet politique européen » que Philippe Herzog propose dans son livre et mobiliser la participation des acteurs pour réussir la transformation de notre société afin que l'Europe retrouve sa compétitivité et sa solidarité.

C. F.

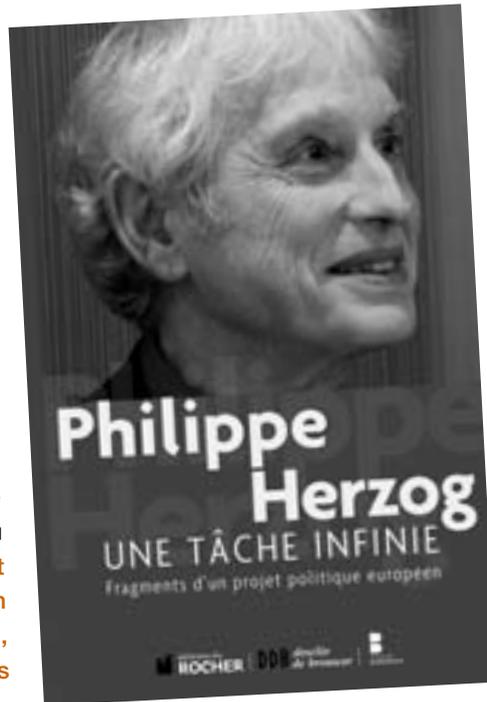
Rendez-vous à l'assemblée générale du 31 mars pour en discuter !

À la recherche d'un nouvel universalisme

Philippe Herzog se défend d'être un « visionnaire »... Et pourtant, dès les premières lignes, on est saisi ! Violence ou partage : il pose le défi d'entrée et il nous parle tout au long des douze chapitres de réconciliation : entre le marché et la société, entre le public et le privé, entre la nation et le monde, entre l'individu et le collectif. **Il se définit lui-même comme un « socialiste libéral », explorant les voies d'une nouvelle démocratie et d'une transformation du capitalisme.**

« *L'une n'ira pas sans l'autre* » affirme-t-il. Son hypothèse est lumineuse. Mais après un débat que j'ai pu avoir sur le thème « Peut-on encore gouverner ? »⁽¹⁾, je me rends compte qu'elle n'est pas si facile à comprendre, ni à accepter. J'ai retrouvé l'obsession du clivage droite-gauche et de la préférence donnée à l'union de la gauche au détriment d'une recherche de l'unité de la société, la posture des « vertueux » contre les « réactionnaires » et la contestation constante du capitalisme et du système financier. Des convictions bien ancrées qui rendent la possibilité d'une représentation commune difficile... Paradoxalement, cette hypothèse donne beaucoup d'espoir à beaucoup de citoyens qui s'interrogent sur leur action et ont envie de retrouver du sens à leur engagement.

Face à la crise de notre démocratie et à celle de notre système économique, la majorité des citoyens sont en désarroi, s'arc-boutant sur leurs acquis et leurs modèles. Ils cherchent des coupables. Tout serait de la faute des gouvernements et des hommes politiques qui ont bafoué la démocratie, confisqué le pouvoir, et défendu le système



économique et un système financier « prédateur », selon l'expression de Jean Peyrelevade qui parle de retour à la monarchie. La démocratie est idéalisée comme un modèle ancien et universel, et l'économie est diabolisée, comme si nous n'étions pas responsables du type de croissance et de sa crise, et

dont notre vie dépend ! Philippe Herzog cherche – et donne – à comprendre l'intrication nouvelle des rapports entre démocratie et capitalisme dans les mutations du monde pour mieux ouvrir les pistes d'une réinvention, et celles de la rénovation de notre projet européen.

Il consacre deux chapitres entiers à l'analyse de la démocratie dans l'histoire et dans le monde, et à la démocratie occidentale en particulier, dont il nous dit qu'elle n'est pas universelle, ni « *universalisable* ». Il offre un troisième chapitre – après avoir étudié les mutations du monde et la crise globale qu'il traverse – sur l'émergence d'une démocratie européenne. Celle-ci sera plurinationale, faite de participation et de partage, capable de construire une Europe économique et politique, compétitive et solidaire, ou elle ne sera pas, car il n'y aura pas d'État supranational. **Il nous propose de comprendre notre héritage culturel qui « nous lie et nous oppose » si nous voulons œuvrer à une commune humanité.**

Notre modèle démocratique occidental est spécifique. Nous avons inventé un État nation, protecteur et providence pour ses

(seuls) citoyens, très centralisé, dirigé par un gouvernement de représentation que se disputent droite et gauche à chaque élection dans des échanges destructeurs. Par son vote, la société lui délègue tous ses pouvoirs et en échange, lui demande tout, s'interdisant ainsi de s'instituer en sujet politique et de former une véritable démocratie de participation, contredisant du même coup la sacro-sainte « souveraineté du peuple ». Un système de « démocratie directe » s'est créé, où l'État et la société forment un couple : chaque rôle est bien défini entre ceux qui gèrent et les autres qui au mieux contestent et au pire sanctionnent... Une sorte de démocratie du contrôle selon John Keane, mais dont les formes peuvent être très négatives, où la violence et la radicalité de la contestation permanente, voire du déni des décisions, la judiciarisation par le peuple de l'exercice du gouvernement politique, conduisent à ce que Pierre Rosanvallon appelle une « contre-démocratie ».

« *Gouverner en partenaires* »⁽²⁾, Philippe Herzog propose que les fonctions de gouvernement soient partagées entre État et société civile, ce qui supposera des obligations mutuelles entre l'État, les acteurs de la société et les citoyens, des choix collectifs de gestion du système économique et social. Il revient aux fondamentaux et nous explique – ce que malheureusement on n'apprend pas à l'école – comment **le capitalisme, qui n'est qu'un mode de production, s'est enraciné dans des sociétés historiquement formées et a puisé dans leurs traditions culturelles de création et de travail.** « *Il s'est transformé, non pas sous l'effet d'une main invisible, mais toujours par l'action sociale et politique des hommes* » : un rappel bien utile quand tant d'impuissance existe !

Chaque société a choisi son type de capitalisme, selon son régime démocratique et politique. Il est divers, et on parle de capitalismes en Europe et dans le monde. Après guerre, l'Allemagne a construit une économie sociale de marché avec une société civile très active, pendant que la France confiait à l'État le soin de reconstruire son industrie. Et si les forces sociales étaient puissantes, elles refusaient de cogérer... Deux modèles divergents qui ont pu coexister grâce à la création de la Communauté en 1958, mais qui, avec la mutation de l'économie mondiale depuis les années 90, menacent notre Union européenne s'ils ne coopèrent pas.

Cette mutation, c'est le capitalisme occidental qui l'a favorisée : mu par sa force d'innovation et la révolution informationnelle, il s'est déployé dans le monde entier, favorisant l'émergence de nouvelles puissances, comme la Chine... Mais nos sociétés et les citoyens, restés fondamentalement nationaux, ont peur, impuissants devant cette globalisation perçue comme le libéralisme extrême, et la perte de la maîtrise économique de leurs territoires. Pourtant, nous dit Philippe Herzog, la globalisation a généré une sorte de développement partagé, relié les peuples entre eux, créé des interdépendances entre les régions du monde. **Sans sous estimer la violence du capitalisme globalisé, et en particulier son système financier qui a exercé « une vaste prédation sur l'économie réelle et détruit de la valeur »⁽³⁾, la globalisation est une extraordinaire nouveauté où les rapports et la compétition entre les Etats peuvent se traduire par une nouvelle montée aux extrêmes, ou par la construction de biens publics à l'échelle mondiale :** une « grande transformation » à l'échelle planétaire, à l'image de celle que Karl Polanyi appelait de ses vœux entre les deux guerres en proposant de faire de la terre, du travail et de la monnaie, des biens publics.

Rendre l'économie à la société, réintégrer la finance dans la société, créer de nouveaux biens publics comme l'éducation « *sont des choix nécessaires pour une véritable démocratie* » défendus par Philippe Herzog. L'éducation qu'il conçoit pour une citoyenneté ouverte et partagée. **Dans les craquements de nos démocraties, des formes nouvelles émergent... Les sociétés s'émancipent pour pouvoir se faire entendre et partager des projets, des réseaux européens, des institutions régionales et mondiales se créent.** L'Union européenne est un laboratoire de démocratie plurinationale, qui cherche à former une unité et société... Mais notre Union est vécue plus comme une contrainte que comme une chance par les nations qui risquent ou de se retourner contre l'Europe, entraînant avec elles des citoyens en perte de sens, ou de vouloir faire de l'Union un espace refermé, défini par des frontières, remettant en cause le choix de l'ouverture, et in fine de leur union politique. La crise pousse les Etats à plus de solidarité, on parle de gouvernement économique, mais on est encore loin des conditions pour une appropriation par les citoyens, qui demandent d'ailleurs peut-être plus aux institutions européennes de les protéger, dupliquant en quelque sorte au niveau européen ce qui est en crise au niveau national. Mais nombreux sont ceux aussi qui ne veulent plus être représentés et aspirent à participer, à trouver une nouvelle identité dans le monde moderne.

Philippe Herzog nous invite à un gros travail sur nous-mêmes, sur nos traditions et notre héritage. Pour lui, les démocraties occidentales doivent se réapproprier leurs cultures et les renouveler à l'épreuve de la mondialisation, et donc « de l'altérité ». Formidable défi ! Il a engagé le dialogue avec les anthropologues comme René Girard qui explore les sources et la régulation de la violence dans les sociétés humaines, et retravaille l'apport du christianisme et de l'humanisme, ces matrices de la création de la civilisation européenne. Mais tout comme le rapport de la démocratie à l'économie n'est pas assumé, le rapport du politique à la religion est un tabou... **Son livre est tout à la fois le récit d'une expérience et une recherche pour un nouvel universalisme après celui du christianisme, et la tentative du communisme.** Il nous offre ses réflexions alimentées par ses lectures et ses multiples échanges avec de nombreux acteurs et penseurs qui l'ont façonné, conforté ou aidé à changer : Edgar Morin, Emmanuel Lévinas, René Girard, Georg Simmel, David Landes, Simone Veil, Shlomo Sand, Anne Cheng, Erik Erikson, Robert Reich, Amartya Sen, ou le petit-fils de Gandhi... en passant par un retour aux sources, Karl Marx, Keynes, Polanyi... Aucune nostalgie chez Philippe Herzog qui propose de rendre nos conflits constructifs et de retourner nos violences en partage et coopérations... Utopique ? Certes, il ne s'agit rien moins que d'inventer une nouvelle culture des relations humaines, mais pour l'accompagner avec *Confrontations Europe* dans sa quête, j'affirme que cette nouvelle utopie est à l'ordre du jour. ■ **Claude Fischer**
Présidente de Confrontations Europe

(1) Lors d'une rencontre amicale autour de Daniel Lescomet, avec Clémentine Autain, Raymond Gori et Jean Peyrelevade le 7 janvier 2011.

(2) Cf. *Reconstruire un pouvoir politique. Dialogue pour gouverner en partenaires.* La Découverte/Essais. 1997.

(3) Lire le chapitre 5 « Le capitalisme, de la violence du marché au partage des biens publics ».

ÉLARGISSEMENT

La Croatie à un pas de l'Union européenne

Après un long parcours entamé depuis l'Accord de stabilisation et association, signé en 2001, la République de Croatie s'approche du but, adhérer à l'UE. Pour franchir l'étape finale, lui restent à fermer de délicats chapitres, le chapitre 8, « compétence », et le chapitre 23, « secteur judiciaire et droits fondamentaux ». Avec lucidité et sans fard, mais aussi confiance, Milorad Pupovac, professeur à l'Université de Zagreb, membre du Comité national d'accompagnement des négociations avec l'Union européenne et président du Conseil populaire serbe dans la République de Croatie, évoque les problèmes litigieux et l'avancée de leur résolution dans un contexte de pacification des relations avec les pays voisins.

Le premier problème touche à la réforme du secteur judiciaire.

La Croatie a fait beaucoup en ce qui concerne le cadre légal nécessaire pour la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, le mode d'élection des juges et l'évaluation de leur travail, en modifiant, au cours de l'année passée, certaines parties de sa Constitution, ainsi que les lois qui régissent l'élection et le travail des juges et des procureurs généraux. En matière de pratique judiciaire, des réformes supplémentaires doivent être conduites pour harmoniser la qualité du travail des tribunaux et des parquets. Bien qu'améliorée, la durée des procès doit encore être diminuée. Le professionnalisme et l'éthique, sérieusement mis à mal pendant la guerre et la période de transition, doivent impérativement être rétablis à tous les niveaux et dans toutes les juridictions, des tribunaux municipaux à la Cour Suprême et à la Cour Constitutionnelle. Une partie du progrès viendra au fur et à mesure du temps avec un meilleur cadre légal et des réformes qui s'affirment *hic et nunc*. Le combat mené avec intensité contre la corruption, qui n'évite ni les plus hauts niveaux du pouvoir politique ni ceux des affaires, prouve que la Croatie est déterminée à améliorer radicalement sa pratique jurisprudentielle.

Il s'agit, en deuxième lieu, du respect des droits fondamentaux,

surtout pour les procès relatifs aux crimes de guerre commis entre 1991 et 1995, au retour des citoyens croates de nationalité serbe réfugiés, à la résolution de leurs droits tels que le droit aux logements perdus et à ceux des minorités nationales, serbe et rom. En ce qui concerne les jugements des crimes de guerre,



© PH

la Croatie mène une coopération développée avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à La Haye. En dépit des progrès qui se vérifient également au niveau des tribunaux nationaux, nombre de questions restent ouvertes. Au nombre desquelles, les critères non uniformes dans les jugements des accusés au cas où l'accusé est un Serbe ethnique et la victime un Croate ethnique, quand le jugement est plus rapide, plus simple et les peines plus lourdes, à la différence des jugements où l'accusé est un Croate ethnique et la victime est un Serbe ethnique, quand les jugements sont plus rares, les procès plus longs et plus complexes, et les peines plus légères. La coopération entamée entre les justices de la République de Croatie et la République de Serbie devrait accélérer le procès d'uniformisation des standards des jugements, ainsi que le début des instructions et des jugements pour les crimes de guerre non jugés jusqu'à maintenant (il s'agit surtout des crimes contre les Serbes croates). Pour ce qui est du retour des réfugiés (ils sont entre 60 000 et 70 000 en Serbie et en Bosnie-Herzégovine) et des questions des droits des réfugiés (en premier lieu, la rénovation des foyers des retournés et les droits au logement perdus des réfugiés), un processus de concertation est en cours sur le nombre des réfugiés et sur celui des ayants droit à la rénovation et au logement. Ce processus devrait être terminé à fin février, afin qu'il soit possible, d'après l'accord entre la République de Croatie et la République de Serbie, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le haut commissariat aux réfugiés (UNHCR), d'organiser une conférence de donation au cours de l'année. Le but

La crise politico-économique

La Croatie devrait être le premier pays à rejoindre l'Union européenne depuis l'adhésion en 2007 de la Bulgarie et de la Roumanie. Zagreb pourrait avoir achevé ses négociations d'adhésion d'ici à juin de cette année après une année 2010 fructueuse qui aura permis de fermer 28 des 35 chapitres à négocier avec l'Union européenne. Restent quelques chapitres à négocier, particulièrement difficiles, comme le montre Milorad Pupovac. La lutte contre la corruption n'est pas la moindre, après le scandale financier lié à l'ancien Premier ministre Ivo Sanader. L'objectif du gouvernement croate est de compléter

les négociations en juin 2011, sous présidence hongroise, afin de rejoindre l'Union européenne en janvier 2013.

La Croatie a-t-elle toujours envie de rejoindre l'Union européenne ? La question fait sens à la lecture des résultats du sondage Gallup Balkan Monitor⁽¹⁾ publiés à Bruxelles à la mi-décembre 2010 : la Croatie se singularise en étant le seul pays à ne pas disposer d'une forte majorité prête à voter « oui » à un référendum d'adhésion. 43 % des sondés se sont prononcés contre l'adhésion, dépassant largement les 38 % des « pour », 19 % se déclarant indécis ou sans opinion.

Ces chiffres contrastent avec un très large appui en faveur de l'adhésion exprimé dans les autres pays candidats ou candidats potentiels des Balkans où les pourcentages positifs vont de 63 % en Serbie à 93 % en Albanie. Pourquoi ce chiffre a-t-il atteint un niveau si bas en Croatie ? Alors que le taux de ceux qui pensaient que l'adhésion à l'UE ne serait ni « positive » ni « négative » pour le pays est resté stable à 38 % depuis 2009, ils sont désormais plus nombreux à estimer que ce serait « une mauvaise chose ». Seulement 25 % des sondés estiment l'adhésion comme une « bonne chose » et 38 %

est de recueillir les moyens nécessaires, de constituer un fonds qui servirait aux pays de la région pour la résolution du reste des questions du cadre des réfugiés.

S'agissant des droits des minorités nationales, au cours des derniers six mois, la Croatie a accompli des réformes importantes avec la Loi Constitutionnelle sur les droits des minorités nationales et la modification d'une partie de la loi sur les élections des représentants parlementaires des minorités à l'Assemblée nationale. Sont maintenant reconnus les Conseils des minorités nationales et sont éliminées les barrières dans le mode d'élection des députés issus des minorités nationales. Mais la question de la non-discrimination dans l'emploi des minorités nationales, principalement de la minorité serbe, reste entière dans l'administration publique, surtout dans la justice et dans l'administration générale. Le plan d'action, approuvé, s'applique, malheureusement, d'une manière trop timide.

Le troisième problème porte sur les relations dans la région, en particulier avec la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Après une expérience douloureuse avec la Slovénie qui avait bloqué les négociations croates avec l'UE du fait d'un litige frontalier bilatéral, l'Union européenne souhaite éviter qu'un tel cas se reproduise entre la Croatie et ses voisins méridionaux, après les ravages causés par la guerre. La méfiance imprègne toujours les relations entre les voisins, des questions sont non résolues : position plus équitable du peuple croate en Bosnie-Herzégovine pays ; personnes disparues pendant la guerre et réfugiés ; plaintes pour génocides que la Croatie et la Serbie ont adressées à la Cour Internationale de Justice à La Haye ; frontières entre ces deux pays. Il s'agit de questions sérieuses qui peuvent ralentir l'euro-péisation de la région. Elles ont empoisonné les relations jusqu'à l'élection du nouveau président de la Croatie, Ivo Josipovic, qui a mis fin à leur dégradation et, avec ses homologues de la région, a considérablement contribué à leur amélioration. Les excuses pour la guerre en Bosnie-Herzégovine, prononcées par le président croate, et l'hommage aux victimes croate rendu par le président serbe Boris Tadic à Vukovar, ont ouvert la voie au dialogue.

La signature de l'accord sur la coopération militaire, l'accord sur la compagnie ferroviaire commune, la création d'un office de police commun dans la frontière entre la Croatie et la Serbie qui a pour fonction de lutter contre la criminalité, la formation des ligues sportives communes réinstallent les premières et importantes formes institutionnelles de rénovation de la coopération et de partenariat que la guerre a détruites. Une forme d'accord sur la responsabilité pour l'avenir commun européen serait certainement de haute importance pour renforcer ce processus. Il permettrait d'éliminer le risque que ces questions apparaissent comme un obstacle non seulement dans les relations mutuelles mais aussi dans l'adhésion à l'Union européenne.

Enfin, la stabilité politique du pays est indispensable pour la conduite des réformes comme pour la conclusion des négociations avec l'UE qui leur sont intimement liées. Après le départ de l'ancien Premier ministre Ivo Sanader, qui s'est beaucoup impliqué dans la politique pro-européenne croate mais dont les circonstances de sa démission restent non éclaircies, l'abus de pouvoir dont il est soupçonné a plongé le pays dans une grave crise politique qui s'est ajoutée à une crise économique et sociale sérieuse (aggravation du chômage, chute des investissements, restructuration des chantiers navals). La crise économique a accéléré le mécontentement social et la crise politique a empêché le gouvernement de se consacrer plus profondément à la crise économique. Le remaniement substantiel du gouvernement à la fin de l'année dernière est intervenu juste à temps pour éviter que le pays ne se trouve dans une situation non seulement d'élections anticipées mais de flottement dans la lutte contre la corruption et la conduite des négociations avec l'Union. Il a pour feuille de route la stabilisation de l'économie, l'accueil des investissements étrangers et surtout le rétablissement de la confiance dans les institutions politiques afin de reconstituer les forces qui lui sont nécessaires pour finaliser les négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. ■

Dr. Milorad Pupovac

a plongé la Croatie dans le doute

voteraient « oui » à un référendum pour l'adhésion, contre 43 % en faveur du « non ».

Faut-il voir de la lassitude des citoyens par rapport à un processus bureaucratique, mécanique, technocrate ? Peut-être mais il s'agit surtout d'une profonde défiance des Croates envers les institutions qui les gouvernent. Le phénomène n'est pas propre à la Croatie, comme le traduisent les enquêtes du Gallup Balkan Monitor. Après deux décennies de guerre et de transition économique douloureuse, les sociétés balkaniques font preuve de méfiance et de pessimisme et ont perdu leurs illu-

sions. Elles ne souhaitent pas s'engager en politique, la grande majorité des Croates, des Serbes, des Macédoniens et des citoyens de Bosnie-Herzégovine estimant qu'aucun mouvement ni parti politique n'est à même de représenter leurs opinions. Ainsi, plus des deux tiers des Croates (70 %) désapprouvent leurs dirigeants mais, en même temps et c'est paradoxal, la Croatie est le seul pays de la région dont la confiance dans le système judiciaire a augmenté depuis 2008 : de 25 %, les sondés sont passés à 44 % qui déclarent accorder beaucoup ou un tant soit peu confiance dans la justice. C'est

toutefois en Croatie que la plus grande partie de la population considère que la corruption gangrène le gouvernement (89 %) et les milieux d'affaires (93 %)... tout en observant que les pots-de-vin diminuent. Depuis 2008, le nombre de personnes satisfaites des actions menées par le gouvernement pour lutter contre le crime organisé a augmenté de 5 points de pourcentage, à 17 %. Deux tiers des sondés restent toutefois mécontents.

M.-F. B.

(1) www.balkan-monitor.eu

9^e ART

Deux ou trois choses sur la bande dessinée

La bande dessinée n'est certes pas née en Belgique mais c'est en Belgique qu'elle est devenue le 9^e art et un objet culturel. Tour d'horizon avec le Centre belge de la Bande Dessinée qui, présidence belge oblige, a présenté au public⁽¹⁾ une sélection exceptionnelle des planches originales extraites d'autant d'œuvres majeures de la production européenne des cent dernières années.

Une statue de Gaston érigée en 1997 vous indique que vous êtes sur le bon chemin de la rue des Sables qui abrite le Centre belge de la Bande Dessinée (CBBB) dans un merveilleux immeuble construit par Victor Horta en 1906. Chef-d'œuvre de l'Art nouveau, à l'origine un grand magasin textile, équipé d'une coupole afin de permettre aux acheteurs de vérifier la qualité des étoffes à la lumière du jour, ce bâtiment a connu une aventure bruxelloise symbolique du xx^e siècle : il a survécu aux travaux et chantiers qui modifient, voire détruisent, l'atmosphère d'un quartier, en l'occurrence celui-ci, qui regagne tout juste sa vie animée d'antan. D'ailleurs, à l'inauguration de la statue de Gaston, Franquin, son créateur, objectera que la proximité des banques alentour perturbe son biotope ! Rescapés donc, les anciens magasins Waucquez échappent à un destin de parking à leur fermeture. Dernier bâtiment semi-industriel dessiné par Victor Horta qui soit encore en vie, l'immeuble est classé en 1975 mais se dégrade pendant vingt ans. Le gouvernement belge l'achète, le restaure, lui trouve une affectation publique afin que puisse être appréciée la beauté des lieux. Ce sera le Centre belge de la Bande Dessinée, il ouvre ses portes en 1989. Il dispose de 4 200 m² sur trois étages, compte une brasserie, une librairie et une bibliothèque d'études. Sa fréquentation est stable, environ 200 000 visiteurs par an, dont plus de la moitié sont étrangers.

Le développement de la bande dessinée européenne est lié à l'histoire géopolitique, économique et culturelle des différents pays qui composent l'Union. La Belgique est un peu un cas à part dans la production de bandes dessinées, entre les *comic books* nés aux États-Unis en 1896 avec *The yellow kid* et la riche culture des mangas au Japon. La BD a en effet démarré en Belgique dans les années 60, avant la France, même si le Festival international d'Angoulême reste la référence au plan européen.

La Belgique a été le principal atelier de la bande dessinée en Europe pendant des décennies. 4 000 nouveaux titres paraissent par an (il ne s'agit pas de rééditions), car c'est l'une des formes de littérature les plus accessibles et les plus populaires. On compte au total plus de 800 auteurs professionnels francophones et néerlandophones de BD.

L'exposition « Trésors de la BD européenne » présente au public une sélection de planches originales extraites d'autant d'œuvres majeures de la production BD européenne, rarement sorties des collections privées qui les abritent : originaux de pages célèbres, raretés « sauvées des cataclysmes du temps », trésors de création. Depuis Alain de Saint-Ogan et Hergé jusqu'à Peter Madsen, Christophe Blain et Denis Deprez, cinquante auteurs sont proposés par le CBBB : ils s'appellent Jijé, Hans Kresse, Uderzo, Franquin, Bob de Moor, Hugo Pratt, Don Lawrence, Vittorio Giardino, François Shuiten, Ruben Pellejero, Tove Jansson ou Grzegorz Rosinski, tous nés aux quatre coins de l'Europe. « *Chacune des planches est unique, qu'elle soit extraite d'une œuvre remarquable appartenant à l'imaginaire collectif d'un pays ou d'une culture européenne comme Zig et Puce, Tintin ou Astérix ou qu'elle soit le travail le plus abouti d'un auteur contemporain* » explique Jean Auquier, du CBBB.

En parallèle, le CBBB offrait une exposition temporaire sur « la bande des quatre », Franquin, Jijé, Morris et Will ; à travers des documents rares et une mise en scène évocatrice, elle a su restituer un esprit créatif, fait d'influences, d'échanges et d'humour : celui qui a transformé la paisible maison de famille de Waterloo de Jijé « en atelier bouillonnant, en véritable creuset de la bande dessinée moderne ». Car, si la Belgique est le pays de la bière, du chocolat et du surréalisme, faut-il le rappeler, c'est sur son territoire qu'est née la bande dessinée franco-belge avec les journaux Tintin et Spirou ? Après la Seconde Guerre mondiale, ces deux journaux de bande dessinée ont remporté un succès considérable et ont généré un climat d'émulation artistique.

Est également présentée « L'aventure Publiart », qui jalonne le parcours d'une agence de publicité créée en 1950 par la volonté de Raymond Leblanc, fondateur des éditions du Lombard et du journal *Tintin*, pour faire travailler les auteurs de BD.

Toujours rue des Sables, en face, le musée qui lui est consacré présente les caricatures d'innombrables figures politiques belges et européennes, que Marc Sleen, l'un des rares auteurs belges encore vivant, a dessinées depuis 1944 et fait vivre dans ses bandes dessinées : Wilfried Martens, Margaret Thatcher, Guy Verhofstadt, François Mitterrand, Helmut Kohl. Il a également consacré deux albums à Bruxelles qui a servi de cadre aux aventures de ses héros de bande dessinée, notamment Néron. Différents auteurs de bande dessinée ont décidé de rendre hommage à ce « chevalier du neuvième art ». Chacun d'entre eux a ainsi imaginé une nouvelle histoire à partir de la première page de leur album préféré de Néron. ■

M.-F. B.



(1) L'exposition est ouverte jusqu'au 6 mars.

L'itinéraire DE MICHAL KURTYKA

De respect et d'ambition il s'agit avec Michal Kurtyka, pour la Pologne, son pays, pour ses entreprises et ses entrepreneurs qu'il accompagne dans un monde qui bouge si vite.

Il ne cherche pas ses mots mais le mot juste, qu'il s'exprime en polonais, sa langue maternelle ou en français et son calme souriant et son élocution courtoise ne sauraient tromper sur son sens des responsabilités qui voisine souvent avec ses interrogations. Et s'il écoute avec attention, il ne transige en rien, que ses interlocuteurs soient de simples particuliers, ses collaborateurs ou des personnalités politiques dès lors qu'il s'agit de faire valoir ses analyses. Enfant élu en quelque sorte, il découvre vraiment ce qu'est l'autre côté d'un Mur tombé depuis peu quand son père, parti représenter la Pologne au CERN⁽¹⁾, installe la famille à Genève en 1990. Lui-même sera inscrit au Lycée international de Ferney-Voltaire, en France – une belle expérience, insiste-t-il –, avant de rejoindre après le bac une prépa maths sup-maths spé à Louis le Grand à Paris. Il est admis à Polytechnique – qui le fera défiler sur les Champs Élysées – « *c'était sympathique de la part de la République de m'accueillir en tant qu'étranger* », s'amuse-t-il – mais, plutôt que de poursuivre dans une voie jugée royale par d'aucuns, sa conviction, après des années passées en France, se fait de plus en plus forte que sa place est entre son pays et l'Europe à un moment où la Pologne se préparait à entrer dans l'Union européenne. Plutôt que de faire son école d'application en France, il opte pour Varsovie et l'École centrale de Commerce qui menait un programme commun avec Sciences Po Paris sur les relations économiques et politiques internationales. Et bifurque, par rapport à son destin d'ingénieur, en rejoignant l'office d'intégration européenne constitué autour du négociateur en chef Jan Kulakowski, ancien ministre, qui sera élu député européen, membre de l'alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE). Lui est confié le secrétariat du groupe de travail Énergie & Transports. Ce ne sera pas une voie de traverse.

Mais une autre vie – et un autre challenge – se dessine quand il est contacté par des condisciples de l'école Polytechnique ayant intégré le cabinet de conseil créé par Bernard Brunhes. Installé en Pologne depuis 1992, le cabinet prestait déjà auprès du gouvernement polonais des missions de conciliation avec les syndicats sur des questions sociales. Après un temps d'expérimentation avec les consultants du groupe et Bernard, Michal crée en 2002 la filiale polonaise du cabinet passé entre temps dans le giron de BPI. La période était extrêmement difficile : il s'agissait en effet de moderniser des entreprises en restructuration qui prenaient conscience de l'importance de changer de mode d'organisation et de management. Cette impulsion d'ordre qualitatif était encore plus prégnante dans les entreprises en cours de reprise ou de privatisation, quand entrent en scène des dirigeants-actionnaires. BPI Polska développe un modèle de management de changement, sa marque de fabrique peut-on dire, « *qui peut servir à d'autres pays en transition parce qu'il consiste à transformer l'ensemble de l'entreprise en conservant l'équilibre entre le social et*

l'économique, selon le mot d'ordre de Bernard, ce qui était assez inhabituel en Pologne ».

Au départ concentrée sur les entreprises d'infrastructures, BPI Polska – qui compte maintenant une vingtaine de personnes à Varsovie – voit s'élargir son spectre d'intervention aux banques, à l'industrie, aux services avec comme philosophie d'accompagner le changement aux côtés de ceux qui le mènent en

prêtant attention au monde vécu et à ses contingences : « *nous nous définissons plus comme des accompagnateurs du changement que comme des consultants car nous accompagnons sa mise en œuvre dans tous ses éléments, ce qui rend la tâche plus responsable, plus complexe, plus mais bien plus passionnante* ». Ces missions poussent l'équipe à appréhender la réalité par rapport à l'évolution de la Pologne et à faire interagir macro et micro-économie « *pour se faire entendre des décideurs politiques ou administratifs qui n'ont, pour certains, aucune compréhension du monde de l'entreprise dont le dynamisme doit alors s'exercer en dehors de l'État ou contre l'État* ». « *Et plus je mature dans la compréhension des entreprises, constate Michal, plus je me rends compte de la difficulté à mettre en place une stratégie claire et visible et des enjeux qui déterminent la compétitivité à long terme : capacité de virage, formation, ne pas s'enfermer sur la seule entreprise* ».

Constat qui a conduit BPI Polska à créer une unité de recherche. Elle travaille exclusivement sur les questions d'emploi et de politique régionale, autre particularité qui la singularise par rapport aux cabinets de conseil actifs en Pologne. Plusieurs rapports sont disponibles qui traitent des questions de restructuration, de la problématique flexisécuritaire, des régimes sociaux, des transitions de carrière. Le cap a ainsi décidé des actions.

Et maintenant, alors que la Pologne s'appête à pendre la présidence de l'Union au second semestre 2011 ? La prudence est de mise : « *ce sera un test de vision politique de l'Europe au-delà des clivages politiques dans le contexte des élections à la Diète prévues à l'automne* ». Mais le temps est-il venu pour une troisième vie, cette fois dans la sphère politique ? La réponse est sans équivoque : « *si je m'engage, c'est pour un projet, pas pour un poste* ». ■

Marie-France Baud



© DR

(1) Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

DÉBATS AUTOUR DU LIVRE DE PHILIPPE HERZOG

*Une tâche infinie.
Fragments d'un projet politique européen*

■ **Le jeudi 3 février 2011**, Philippe Herzog, Edmond Alphandéry (ancien ministre de l'Économie), Michel Camdessus (ancien président du FMI) et Frédéric Louzeau (président de la Faculté Notre Dame) se réuniront, de 20 heures à 22 heures, dans le cadre des Rencontres & Débats du Collège des Bernardins (20, rue de Poissy, 75005 Paris), pour une discussion autour du livre de Philippe Herzog.

■ **Le lundi 28 février 2011**, Confrontations Europe et l'ARM (Association Recherches Mimétiques) organisent une rencontre-débat autour de Philippe Herzog et de l'anthropologue Paul Dumouchel (*Le Sacrifice inutile*, chez Flammarion) à l'Institut d'Études Avancées de Paris - Maison Suger (16-18, rue Suger, 75006 Paris)



François Michaux, chargé de mission pour Confrontations Europe, s'est penché sur les différentiels de compétitivité de cinq pays européens (Allemagne, France, Hongrie, Pologne, Roumanie). Retrouvez son analyse dans le numéro hors série de *L'Option* : « **Différences de compétitivité et complémentarités en Europe** ».

Liaisons sociales Europe est un bimensuel qui décrypte l'actualité sociale et législative dans l'Union, les États membres et les entreprises. Son numéro 268 du 13 au 26 janvier 2011 consacre son dossier aux Entretiens Économiques Européens de Varsovie. Sous le titre « Comment le dialogue social peut améliorer la compétitivité », il dégage sept arêtes fortes des débats et consacre une interview à Slawomir Adamczyk, du syndicat Solidarnosc, sur le dialogue social en Pologne. N'hésitez pas à découvrir cette publication et à vous y abonner !
Plus d'infos sur www.wk-rh.fr



SÉMINAIRE CINÉMA

■ **Le jeudi 2 mars 2011**, Confrontations Europe tiendra son séminaire cinéma autour du film turc *Les trois Singes* de Nuri Bilge Ceylan, au studio des Ursulines, et d'un débat avec Mehmet Basutçu, coauteur du livre *Le cinéma turc* (Éditions de la BPI/Centre Pompidou).

Le débat sera suivi d'un cocktail dînatoire turc au restaurant Le Risé.

■ **Du 15 mars au 15 avril 2011**, se déroulera la 6^e édition du festival *L'Europe autour de l'Europe* dont Confrontations Europe est partenaire.
Retenez déjà vos dates !



HOMMAGE À TOMMASO PADOA-SCHIOPPA

Confrontations Europe est encore sous le choc de la disparition de Tommaso Padoa-Schioppa. Nous garderons présent à l'esprit le formidable exemple d'engagement au service de l'Europe qu'il a incarné. Il va manquer cruellement dans les batailles que nous devons livrer pour notre Europe.

Claude Fischer et Philippe Herzog

Les Entretiens Économiques Européens 2011

« L'équation à résoudre : compétitivité et solidarité »

seront préparés par deux cycles de déjeuners-débats avec les acteurs sociaux, économiques et institutionnels.

Pour les adhérents (et les futurs adhérents !) : **l'assemblée générale se tiendra le 31 mars à Paris.** Elle sera placée sous le signe de la recherche d'une Europe compétitive et solidaire

Toute l'équipe de Confrontations Europe vous souhaite une bonne et heureuse année 2011

LA LETTRE DE CONFRONTATIONS EUROPE

227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86 – Courriel : confrontations@wanadoo.fr – Internet : www.confrontations.org.

Directeur de la publication : Philippe Herzog. **Rédactrice en chef :** Marie-France Baud. **Secrétaire de rédaction :** Juliette Aduayom. **Comité de rédaction :** Martine Buron, Michel Cruciani, Jacky Fayolle, Hervé Gourio, Andrej Grachev, Jacques Houbart, Claude Olga Infante, J.-R. Leonhard, Jacques Mistral, Jacques Rupnik, Alain Turc. **Photo de couverture :** Ovide moralisé, l'enlèvement d'Europe © BnF. **Réalisation :** C.A.G., Paris. **Impression :** S.I.P.E. - Zi des Radars, 10 ter, rue Jean-Jacques Rousseau, 91350 Grigny. Commission paritaire N° 0409 P 11 196. N° ISSN : 1955-7337.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

Nom, Prénom :

Profes. qualité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

La Revue (4 numéros par an) 28 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de Confrontations Europe à l'adresse suivante : Confrontations Europe, 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris

CONFRONTATIONS



227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : confrontations@wanadoo.fr. Internet : www.confrontations.org
À Bruxelles : 19-21, rue du Luxembourg, Bruxelles. Tél. : 00 32 (2) 213 62 70. Fax : 00 32 (2) 213 62 79

QU'EST-CE QU'ILS ONT ENCORE INVENTÉ À LA POSTE ?



LA DISTRIBUTION DU COURRIER EN VÉHICULE ÉLECTRIQUE.

ÉLECTRIQUE ?!



BIN OUI, COMME LES CAFETIÈRES.

LES CAFETIÈRES ?



AVANT, LES CAFETIÈRES MARCHAIENT AU MAZOUT.

LE PROBLÈME, C'ÉTAIT LA FUMÉE...

ET LE CAFÉ LI-MÊME N'ÉTAIT PAS TERRIBLE!



ET PUIS, IL Y A EU LA CAFETIÈRE ÉLECTRIQUE!



ET LES GENS ONT REDÉCOUVERT...



LE GOÛT DU CAFÉ.

LE CAFÉ PROPRE, QUOI...

ALLEZ, C'EST MA TOURNÉE.

LA DISTRIBUTION DU COURRIER ET DES COLIS EN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

LA POSTE A FAIT L'ACQUISITION DE 380 VÉHICULES ÉLECTRIQUES, VOITURES ET QUADS. ET ELLE PILOTE UN PROJET NATIONAL POUR ACCÉLÉRER LEUR PRODUCTION À L'ÉCHELLE INDUSTRIELLE. ET C'EST PAS TOUT.

LA POSTE



LA CONFIANCE DONNE DE L'AVANCE

www.laposte.fr

© 2017 La Poste - Tous droits réservés. - La Poste - Société anonyme au capital de 100 000 000 euros - 100 000 000 000 000 - Siège social : 44 boulevard de la République - 93211 NOISY-LE GRAND (75) - FRANCE



Les rêves changent, l'épargne reste
PARLONS VRAI



Augustin et son papa, client à l'agence de Meudon Bellevue, et Antoine leur conseiller



BNP PARIBAS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

bnpparibas.net